

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



Rapport d'étude

Etude préalable relative à l'impact sur l'économie agricole *Projet d'implantation d'un bâtiment à vocation économique (transport et logistique) à proximité de la gare de triage de Somain*



- 8. ÉVOLUTION DU FONCIER AGRICOLE SUR LA CCCO
 - 8.1. Caractérisation de la structure foncière agricole
 - 8.2. Mode de faire-valoir des terres agricoles
 - 8.3. Artificialisation des sols entre 2009 et 2021 de la CCCO
 - 8.4. État des lieux des consommations foncières – périmètre rapproché
- 9. FOCUS SUR LES 2 EXPLOITATIONS IMPACTÉES
 - 9.1. 2 exploitations aux profils différents
 - 9.2. Zoom sur les productions primaires des exploitations impactées
 - 9.3. Les acteurs économiques en lien avec les exploitations impactées

PARTIE 3 – ETUDE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE.....65-70

- 1. EFFETS POSITIFS RELATIFS AU PROJET
 - 1.1. Effet positif direct
 - 1.2. Des retombées positives difficilement mesurables
- 2. CARACTÉRISATION DES EFFETS NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE
 - 2.1. Des impacts notables pour les exploitations impactées
 - 2.2. Effets indicatifs de la perte de foncier sur les filières impactées
 - 2.3. Des effets cumulés avec d'autres prélèvements fonciers passés et à venir
- 3. SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LES FILIÈRES

PARTIE 4 – ETUDES DES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS.....71-82

- 1. LE PRINCIPE « EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER »
- 2. UNE IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE COHÉRENTE AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET LIMITANT DE FAIT LES RÉFLEXIONS SUR LES VOLETS « EVITER » ET « RÉDUIRE »
 - 2.1. Un projet logistique pour relancer une économie autour de la gare de triage de Somain
 - 2.2. Un projet enclavé entre l'autoroute, le rail et un secteur déjà urbanisé
- 3. UNE ÉMERGENCE CONCERTÉE DE MESURES DE COMPENSATION
 - 3.1. Compensation individuelle
 - 3.2. Estimation financière de la perte de potentiel économique agricole
- 4. ESTIMATION DE LA COMPENSATION COLLECTIVE

PARTIE 5 – PROPOSITION DE MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....83-92

- 1. MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ
- 2. LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION
- 3. SYNTHÈSE DES PISTES DE PROJETS COLLECTIFS
- 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS COLLECTIFS

PARTIE 1

DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU PERIMETRE D'ETUDE

Cette section détaille la raison d'être du projet, ses caractéristiques (notamment foncières) et son inclusion dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'identification du périmètre d'étude et de compensation sera également décrite (critères).

Elle se conclut par l'identification des périmètres identifiés pour la suite de l'étude.

1. CONTEXTUALISATION DU PROJET :

1.1. Un projet situé à Somain le long de l'A21 avec un embranchement chemin de fer

Le projet est situé au sein de l'extension de la Zone d'Activités de la Renaissance.

La ZA de la Renaissance est localisée au sud de la commune de Somain, au cœur du Bassin Minier.

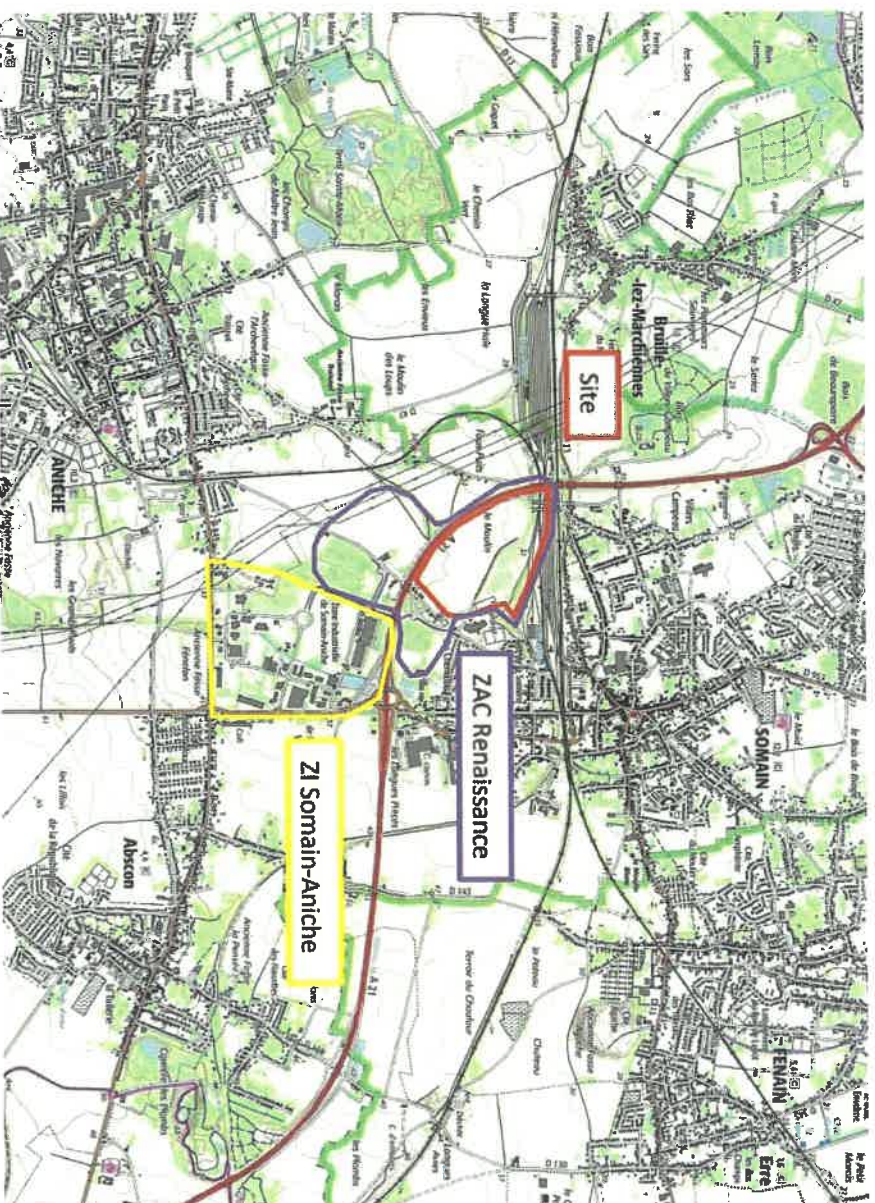
Créée en 1975 sur 90 ha, l'emprise foncière de la Renaissance se porte aujourd'hui à 136 ha. Elle est dédiée exclusivement à l'implantation d'activités industrielles et logistiques.

La partie extension est située de part et d'autre de l'A21.

Cette position géographique singulière est propice à l'installation de l'entreprise Simastock, filiale de l'entreprise Bils Deroo, fleuron nordiste, qui plus est Douaisienne, du transport et de la logistique.

Source de la carte : Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement dans le cadre d'un projet d'aménagement à Somain, Alta environnement; janvier 2023 – p9
Géoportail

La ZA de la Renaissance, un parc d'activités bénéficiant d'une position géographique intéressante



LOCALISATION

- Somain – Douai : 20 kms
- Somain – Lille : 40 kms
- Somain – Valenciennes : 26 kms
- Somain – Paris : 190 kms ou 1h05 par TGV

ACCÈS

- A1 vers Paris – Lille : 20 kms
- A2 vers Valenciennes – Bruxelles : 8 kms
- A21 vers Lens – Douai – Valenciennes : accès direct

Source : CC Cœur d'Ostrevent

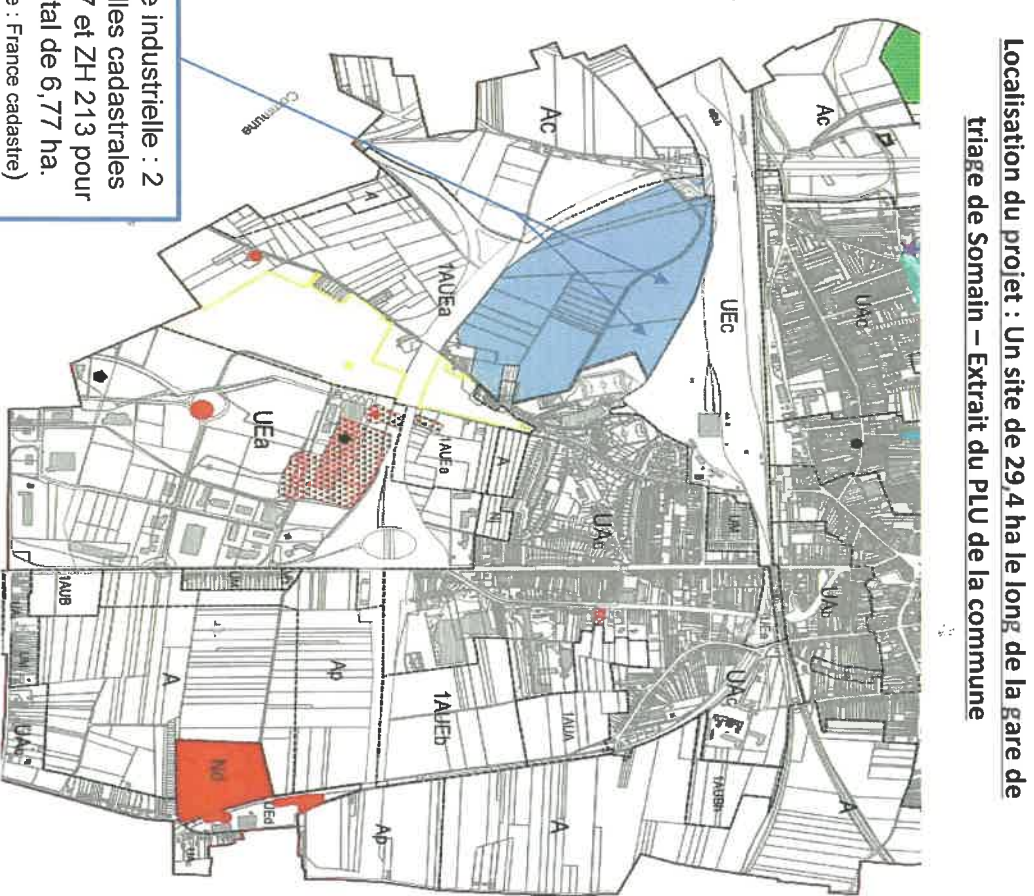
1.2. Un site de 29,4 hectares localisé sur la ZA de la Renaissance et classé 1AUE au Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le site retenu est localisé au sud-ouest de la Gare de Triage de Somain. Il s'agit du secteur n°1 d'une superficie exacte de 29,4 ha. Il bénéficie d'une bonne position géographique car situé le long de l'A21 reliant Douai à Valenciennes et il bénéficie d'un embranchement fer (inutilisé depuis les années 1990) pour éventuellement développer une activité ferroviaire en lien avec la gare de triage de Somain.

Ce site est constitué d'une partie en **friche** occupée par un bras de la gare de triage et de stockage SNCF, et d'une partie **agricole** d'environ 22 ha.

Actuellement, ce site est cultivé par 2 exploitants agricoles à titre précaire. Il est classé en 1AUEa au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé en 2015 (la dernière révision du règlement date de 2018). Cette zone prévoyait notamment l'extension à court ou moyen termes de la ZA de la Renaissance pour le développement d'activité à vocation économique.

Des travaux d'accessibilité au site sont prévus hors de notre zonage d'étude.



1.3. Un projet logistique pour redynamiser le site ferroviaire de Somain

- 2007 : Dépôt des dossiers de déclaration d'extension de la ZA de la Renaissance en Préfecture du Nord avec un démarrage des premiers travaux en 2008.

NB : les agriculteurs en place avaient été expropriés et avaient arrêté de cultiver cet espace. Mais sans projet concret, la collectivité et les exploitants s'étaient accordés sur la remise en culture de cet espace via une convention d'occupation précaire.

- 2015 : volonté de la CC Cœur D'Ostrevent de développer le Fret Ferroviaire sur l'extension de la ZA de la Renaissance et en particulier sur le secteur 1 – qui bénéficie d'un embranchement fer. – Cf. Article ci-contre



Un panel à table lors de la conférence Agricole du 12 juin 2021. Vichy-Phéolien en charge de l'accompagnement Commercial, Jean-Luc Pons pour le Développement agricole, Jean-Luc Pons pour le Développement agricole, Jean-Luc Pons pour le Développement agricole, Jean-Luc Pons pour le Développement agricole.

Extrait de l'article de presse paru dans Cœur d'Ostrevent Magazine n° 067 de juillet 2021 (page 8)

Un accord gagnant-gagnant

Pour le Président de Cœur d'Ostrevent, cet accord mené avec Bilis-Deroo est gagnant-gagnant. Il permet à la Communauté de Communes de finaliser en grande partie la commercialisation de l'extension de cette zone avec un projet d'implantation vertueux qui allie à la fois la création d'emplois, la relance du site ferroviaire de Somain et le développement durable.

Pour Bilis-Deroo, continuer de se développer au sein du Douaisis, à proximité de Sin-le-Noble, a du sens. Le choix de la Renaissance est stratégique. Sa situation géographique, à proximité de l'A21 et de la gare de triage en font le lieu d'implantation idéal.



REDYNAMISATION DU SITE FERROVIAIRE DE SOMAIN

Le cap est donné !

Suite aux conclusions de l'étude portée par la Communauté de Communes*, un scénario de développement pour revitaliser la gare de triage a été choisi. Il s'agit d'une belle avancée contribuant à donner un cap à l'action partenariale menée.

** Faire de Somain une vitrine innovante du fret ferroviaire, ce sera notre cheval de bataille pour 2015 ! Le défi est de taille mais notre volonté politique est réelle ! », tel est le message fort distillé par Frédéric Delhannoy à l'occasion de la cérémonie des vœux de Cœur d'Ostrevent. Le Président et son équipe croient dur comme fer au renouveau de la gare de triage. Et pour cause, une nouvelle étape dans ce dossier vient d'être franchie.*

Pour un scénario volontariste

La première étape décisive avait été la mise en place en 2013 d'une démarche partagée rassemblant les organisations syndicales, les opérateurs ferroviaires, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Une démarche qui avait permis le lancement, en janvier 2014, d'une étude-diagnostic portée par la Communauté de Communes. Les résultats de celle-ci ont été dévoilés le 20 novembre dernier à l'occasion du comité de pilotage final en sous-préfecture de Douai. Les bureaux d'étude Samarcande et Transversales ont préconisé 4 scénarios de développement possible.

A l'unanimité, les partenaires réunis autour de la table ont fait le choix du scénario 2, dit du « développement économique local ». Il s'agit du scénario le plus volontariste. Il vise à construire un projet orienté vers la logistique industrielle autour du site ferroviaire et du secteur 1 de la ZA La Renaissance, embranchable fer. « La redynamisation du site ferroviaire de Somain sera étroitement liée à celle de la ZA La Renaissance et devra faire oublier le jour départ du projet Cœur d'Europe » lance Frédéric Delhannoy.

Un projet à construire

Le cap est donné. Et pour le concrétiser tout reste à construire ! C'est pourquoi une commission de pilotage permanente, rassemblant les partenaires déjà mobilisés, sera mise en place prochainement. Elle aura pour mission de construire un projet partagé et d'élaborer le montage juridique et financier de cette future zone logistique. Elle sera épaulée par un groupe opérationnel de travail et d'études qui initiara des ateliers de travail, des auditions et des études techniques complémentaires. L'objectif

est de passer à la phase de mise en œuvre le plus rapidement possible. « Il nous appartient au jour/fin de préserver la dynamique engagée et de réunir toutes les conditions nécessaires pour mettre en œuvre ce projet », affirme le Président de Cœur d'Ostrevent.

Parmi les principaux chantiers que la Communauté de Communes mettra en œuvre dès cette année figure l'achèvement de l'aménagement de l'extension de la ZA La Renaissance. Le protocole d'accord avec la SEM Territoires 62 étant signé (lire en p.5), elle va pouvoir s'y atteler et poursuivre la promotion du site. Afin de le valoriser, Cœur d'Ostrevent co-financera une étude visant à évaluer la faisabilité et les coûts d'une installation terminale embranchée (TEI). Celle-ci est portée par la SAS Ostrevent Développement et a été confiée à SNCF Réseaux (anciennement RFF). En parallèle, la collectivité recherche activement des projets pilotes pour lancer la zone d'activités. Et pour convaincre, elle ne manque pas d'arguments : un positionnement logistique remarquable, un foncier embranchable fer et une plateforme ferroviaire pleine de potentiel !

* Cette étude portée par le Cœur d'Ostrevent a été cofinancée par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

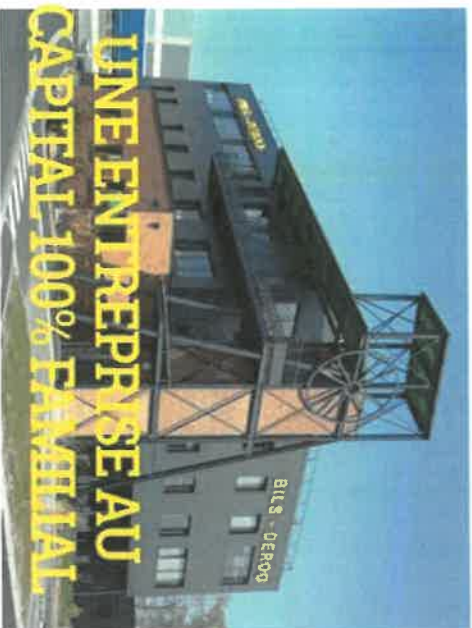
Article de presse paru dans Cœur d'Ostrevent Magazine n° 049 de mai 2015 (page 4)

- 12 juin 2021 : En conférence de presse, l'entreprise Bilis Deroo et la CC Cœur d'Ostrevent s'accordent sur la commercialisation des secteurs 1 et 3 de l'extension de la ZA (40 ha) - Cf. article ci-contre.



PRÉSENTATION DU GROUPE

LE GROUPE BILS-DEROO



- 1911 • Gustave BILS (de son vrai nom Beyls, devenu Bils par erreur), de retour des USA, s'installe à Sin-le-Noble.
- 1927 • Mariage de Maurice Bils et de Germaine DEROO et création de la maison BILS-DEROO à Waziers - Épicerie et vente de pommes de terre en gros, au cœur de la cité Fosse Notre-Dame.
- 1945 • Naissance de Jacques Bils, troisième fils du couple Maurice et Germaine BILS-DEROO. Achat du premier camion américain, et passage de l'être hippomobile à l'être automobile.
- 1963 • Achat du premier semi-remorque pour livrer les pommes de terre, et achat d'une licence pour le transport public de marchandises.

- 1970 • Construction d'une usine de conditionnement de pommes de terre entièrement mécanisée, embranchée fer (40 000 tonnes de pommes de terre expédiées en Europe par an). RENAULT, devenu ensuite client historique du Groupe, construit une usine à Douai.

- 1978 • L'activité transport dépasse l'activité pommes de terre. Construction d'un garage poids lourds (RVL) et rachat, aux Charbonnages de France, de la Fosse Notre-Dame à Waziers (5 ha). Construction du premier bâtiment de stockage pour SOTEXO (devenu FAURECIA). Naissance de l'activité logistique.

- 1979 • Décès de Maurice Bils et de Germaine DEROO.

- 1986 • Création du Service Douanes. Achat de l'ancienne plateforme MBAUT-DREUX-PROMODES à Sin-le-Noble. Arrivée de Jimmy Bils dans l'entreprise.

- 2013 • Début de la construction du futur complexe logistique et transport à Sin-le-Noble (75 000m² d'entrepôt), d'une zone transport et d'un port sec de conteneurs maritimes, le tout sur 30 hectares.

- 2018 • Construction du nouveau Siège Social. 800 000 m² de bâtiments. Premiers camions au gaz et début de l'activité rail-route Nord/Sud. Définition du CAP
- 2020 •
- 2021 • Mise en place d'une démarche RSE au sein du Groupe.

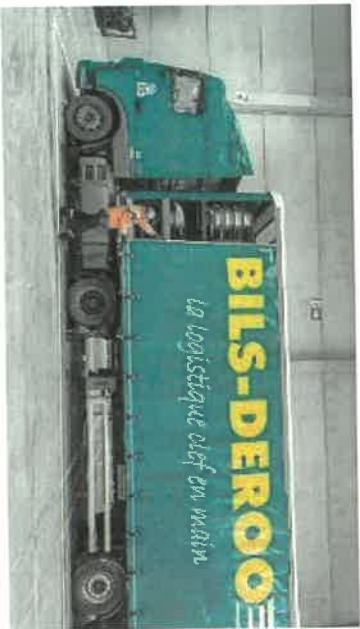
- 2022 • Ouverture d'une agence transport à Avignon

- 2025 • Encore de nombreux projets à venir...



LE GROUPE

QUELQUES DONNEES



Leader dans la
région Hauts-
De-France

1 800
collaborateurs

870 000 m²
de surfaces
logistiques
exploitées

172 millions
d'euros de
chiffre
d'affaires en
2021

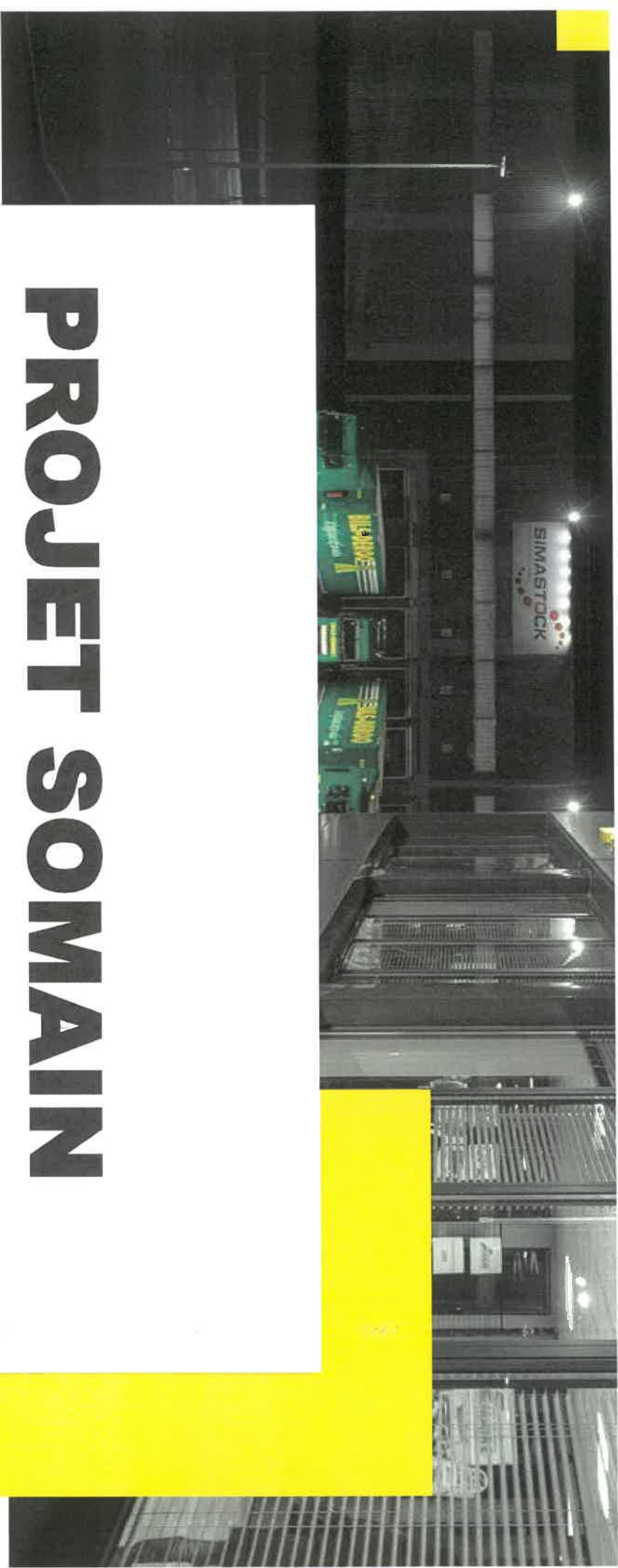
CAP 2025

2 200
collaborateurs

1 000 000 m²
de surfaces
logistiques
exploitées

200 millions
d'euros de
chiffre
d'affaires





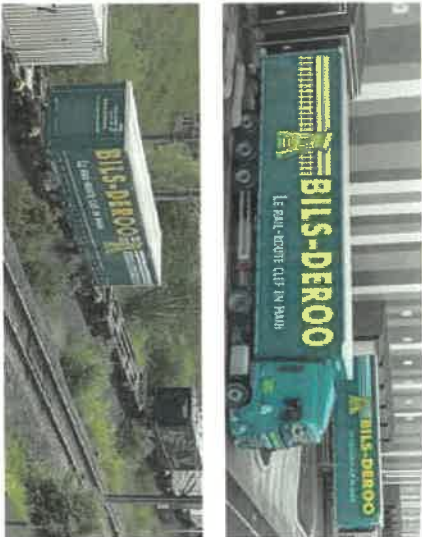
PROJET SOMAIN

(Extraits de présentation – octobre 2022)

LE CONTEXTE

TRANSPORTER AUTREMENT

LES ENJEU X



Les enjeux du projet de Somain (Source : Présentation du Groupe Bis Deroo)

TRANSPORTER AUTREMENT

LES ENJEUX DU PROJET

La volonté politique

- **Europe**
 - Accords de Paris (COP21) – GREEN DEAL
 - -55% d'émission de CO2 en 2030
 - Neutralité carbone en 2050
- **France**
 - Loi Climat et Résilience
 - Connectivité Europe-Asie
- **Région Hauts-de-France**
 - Réhabiliter les infrastructures ferroviaires
 - Dynamiser l'économie des territoires (notamment de la CC Cœur d'Ostrevent)

Conjoncture sociétale

- **Que ce soit nos clients ou nos collaborateurs**
 - Evolution de la société
 - Changements de perception de l'opinion publique
 - La relation au travail
- Les nouvelles attentes des consommateurs
- Sensibilité aux questions environnementales

BIS-DEROO

- Répondre aux sollicitations croissantes de nos clients
- Assurer à nos clients le transport de leurs marchandises (ex : accès aux agglomérations)
- Maintenir une offre de service compétitive
- Maîtriser l'évolution des opérations de transport (report modal)
- **Engagement GREEN véritable**



Une activité Rail-Route déjà existante au sein du groupe Bilis Deroo! (Source : Présentation du Groupe Bilis Deroo)



Combiné route en flotte propre sur premiers et derniers kilomètres et le ferroutage sur la longue distance.

Prise en charge directe domicile client

Caisnes mobiles 45' à rideaux coulissants : chargements/déchargements latéraux ou à quai

30 caisses mobiles sont actuellement en exploitation

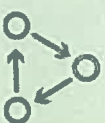
Fréquence quotidienne 250 jours par an.

Délai d'acheminement Nord/Sud & Sud/Nord Jour A/B maxi C

ACTIVITÉ EN RAIL ROUTE



**PRISE EN CHARGE DIRECTE,
DOMICILE CLIENT (SUR PÉRIMÈTRE)**



**LIASON DOUGES - AVIGNON,
DOUGES-MIRAMVAS**



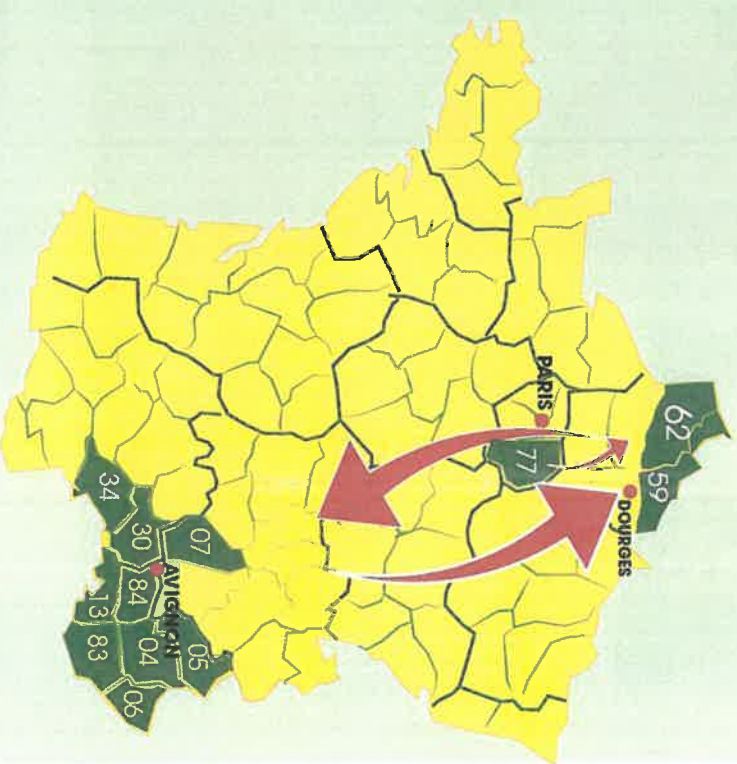
**FRÉQUENCE QUOTIDIENNE,
DÉLAI J+1**



**CAISSE MOBILE 45', RIDEAUX
COULISSANTS, CHARGEMENT 27T**



**CONTRIBUTION DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Le volet RSE du groupe Bils Deroo (Source : Présentation du Groupe Bils Deroo)

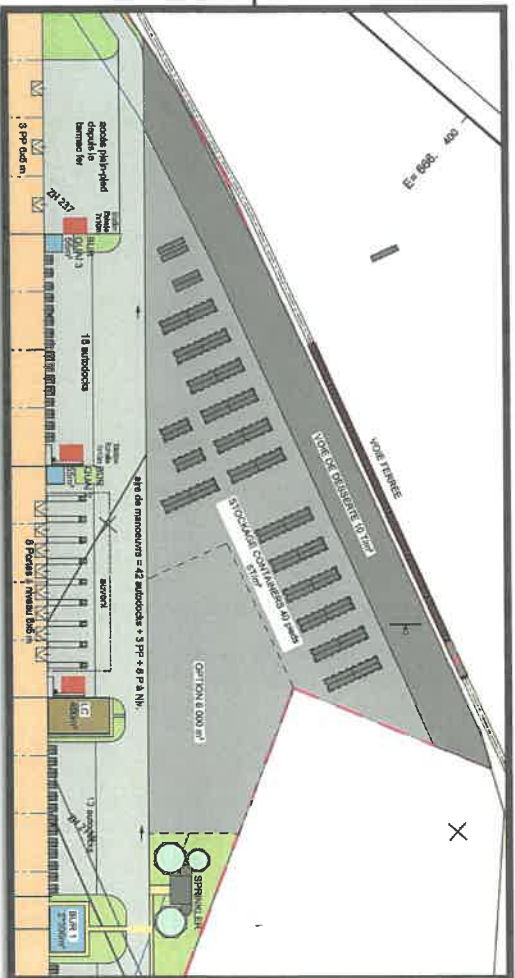
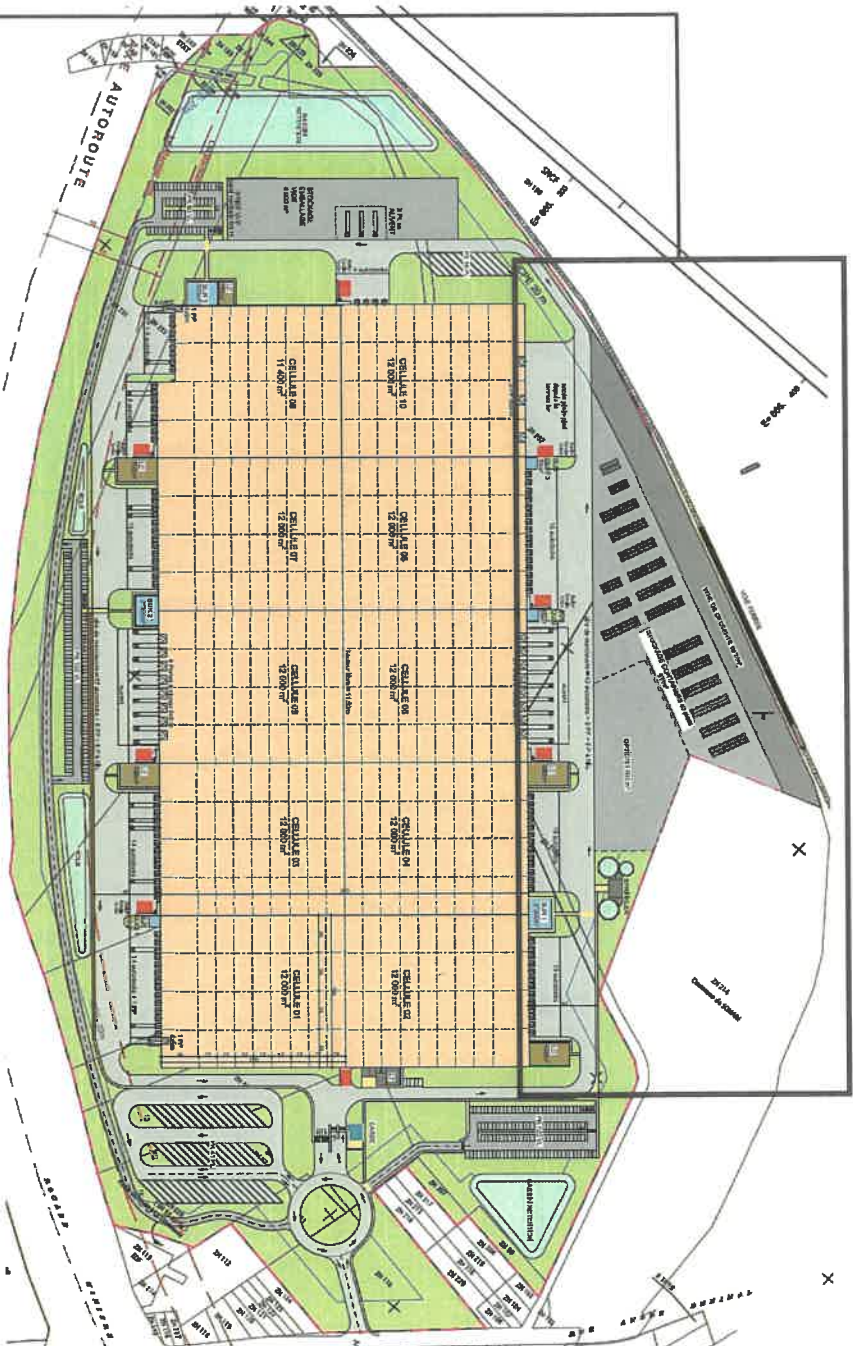
Depuis Juin 2020, le groupe Bils-Deroo a décidé de lancer une démarche RSE (Responsabilités Sociétales des Entreprises). La RSE se définit comme la démarche selon laquelle les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes, sur une base volontaire.

LES ENJEUX 2022 DU GROUPE BILS-DEROO *



* ENJEUX PRÉSENTS DANS LE RÉFÉRENTIEL RSE EN LOGISTIQUE, JUILLET 2018

FOCUS SUR LE SECTEUR 01 : LA PLATEFORME LOGISTIQUE 120 000 M2



OBJET	DESCRIPTION
Locaux	
Entrepôt	119 400 m ²
Local de charge	1750 m ² (5 loc.)
Bureaux	Environ 1500 m ²
Bureaux de quais	165 m ²
Poste de garde	55 m ²
Locaux techniques	Environ 408 m ²
TOTAL	123 223 m²
Auvents	
Auvents quais déchargement	4000 m ² (2 X 2000 m ²) 27 m X 76 m
Auvert zone de vide déchargement latéral	693 m ²
TOTAL	4 693 m²
Site	
Parking poids lourd	51 places PL
Parking véhicule léger	300 Places
Foncier	30 ha
Coefficient d'occupation des	73%
Portes et quais	
Quais Niveleurs	99
Accès plain-pied	2
Dimensions accès plain-pied	4,50 m de large x 5 m de hauteur
Portes à niveau (déchargement sous auvent)	19
Superstructure	
Hauteur à l'acrotère / Hauteur Libre	14,40 m / 11,50 m (mini)
Réseaux	
Gaz	Raccordement gaz de ville E
Eau	Raccordement réseau publique
Electricité	2500 kVA (2 transformateurs de 1 250 kVA)

Certifications autour du projet :

- Breem Excellent avec option outstanding (le plus haut de la certification BREEM)
- Certification zero net Carbone (1 seul bâtiment certifié en France à ce jour)
- Label biodiversicity (prise en compte de tous les sujets liés à la biodiversité pendant toutes les étapes du projet)



LE PROJET

Emplois directs :

350 personnes

Capacité de stockage :

150 000 palettes

Nombre de trains par jour :

02 trains

Nombre de camions par jour :

350 camions



LE PROJET SOMAIN

L'EMBRANCHEMENT FER

Vue d'ensemble de la gare de Somain



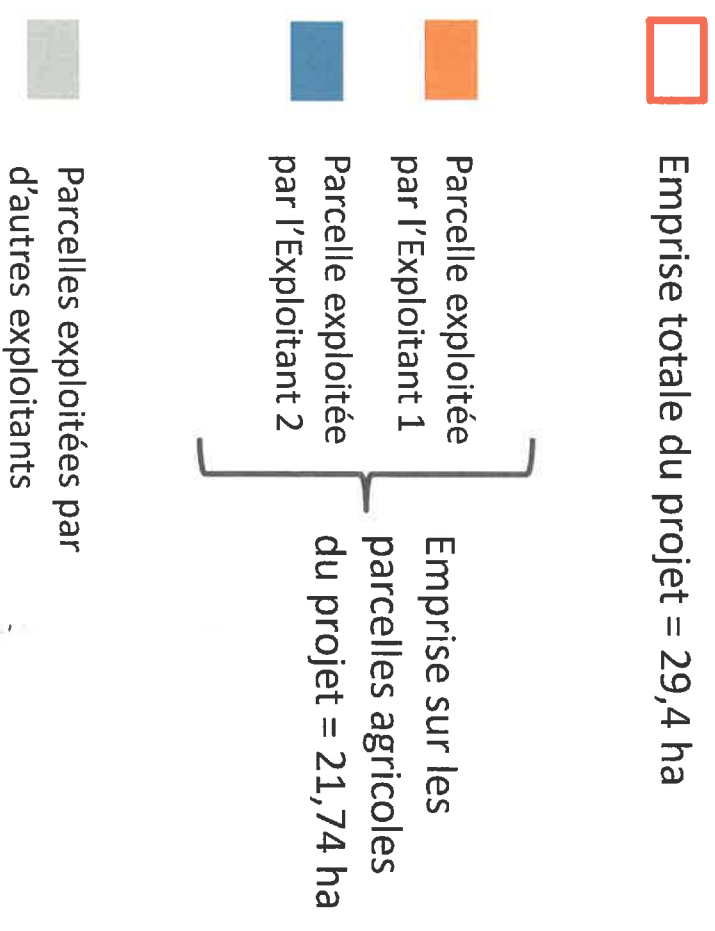
LE PROJET SOMAIN

L'EMBRANCHEMENT FER



1.4. Un site actuellement en culture et mis en valeur par deux exploitants agricoles

Emprise du projet sur les surfaces agricoles



2. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE ET APPLICATION

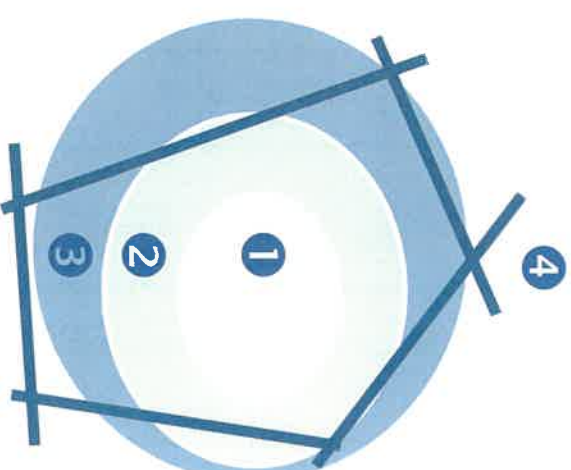
► La délimitation du périmètre d'étude se base sur les recommandations de la CDPENAF du Nord :

« Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier l'ensemble du parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirects) impactées. La superposition géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré [...] Ce périmètre de territoire concerné englobe un zonage administratif de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle. »

► Le choix est fait de se limiter à un périmètre restreint autour de la commune accueillant le projet afin d'initier la concertation collective (dit « périmètre rapproché ») et d'ensuite élargir en fonction des projets. Un périmètre élargi est également déterminé.

► Avec l'appui des agriculteurs impactés et de l'animateur de développement agricole du secteur, les critères suivants ont été croisés afin de déterminer le périmètre d'étude :

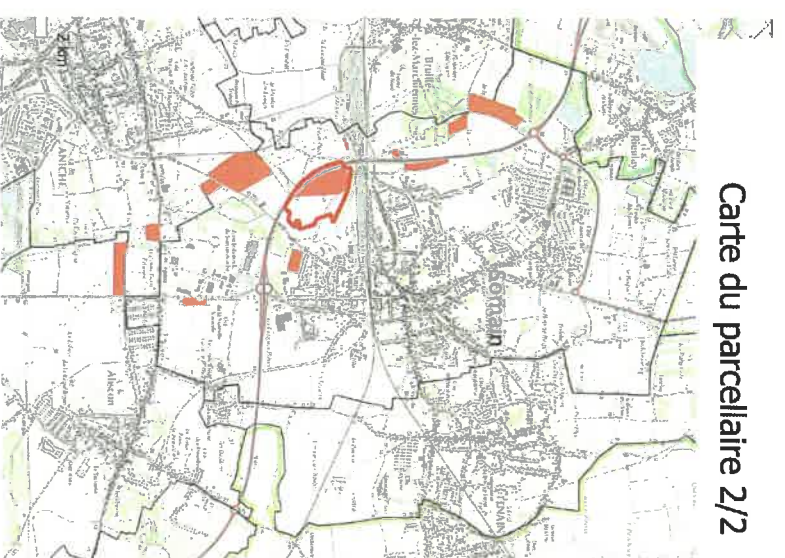
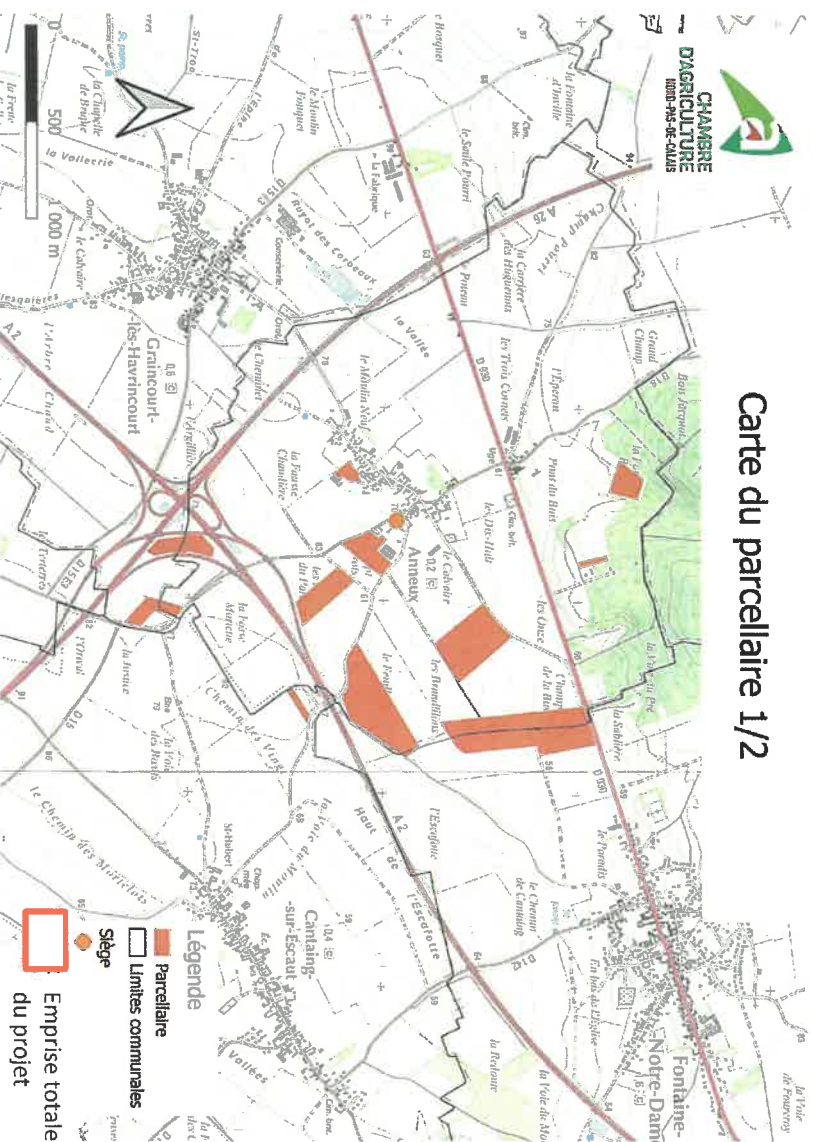
- 1 **Etendue du parcellaire des exploitants impactés :**
« leur aire de travail » où ils vont rechercher du foncier en priorité pour garder la même organisation logistique
- 2 **Orientation agricole majoritaire du secteur, afin de faciliter l'émergence de problématiques communes aux exploitants impliqués dans la concertation**
- 3 **Localisation des entreprises en lien avec les filières impactées, sous réserve qu'elles soient situées localement et soient impactées de manière significative**
- 4 **Périmètre administratif dans lequel on dispose de statistiques agricoles mobilisables et permettant une gestion aisée de la compensation**



2. 1 Etendue du parcellaire des exploitations directement impactées par le projet

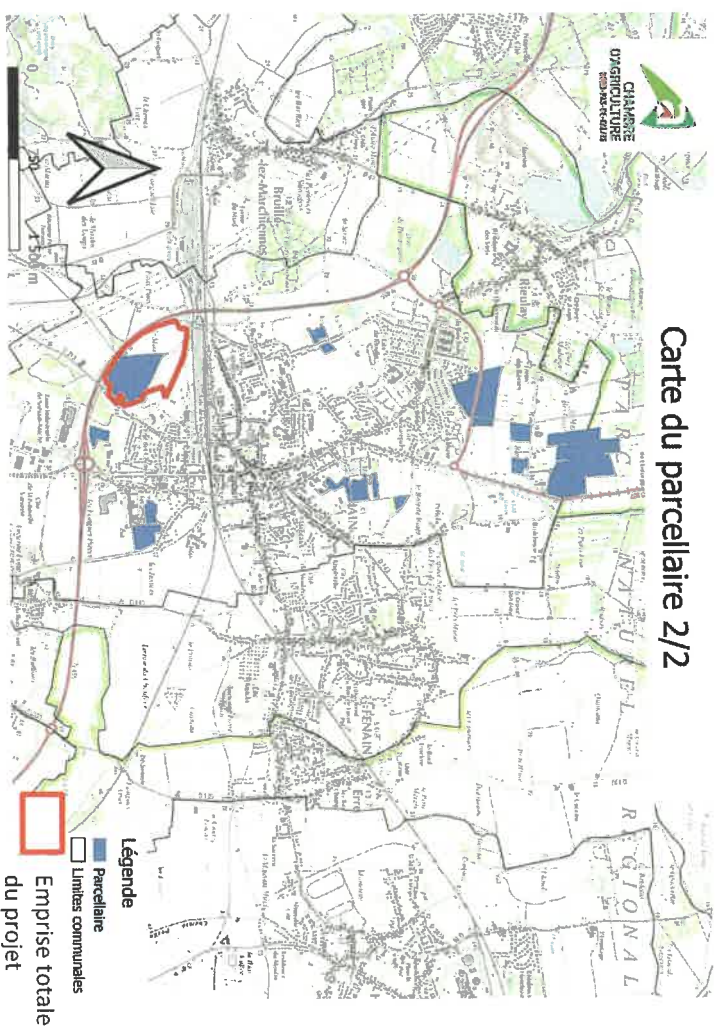
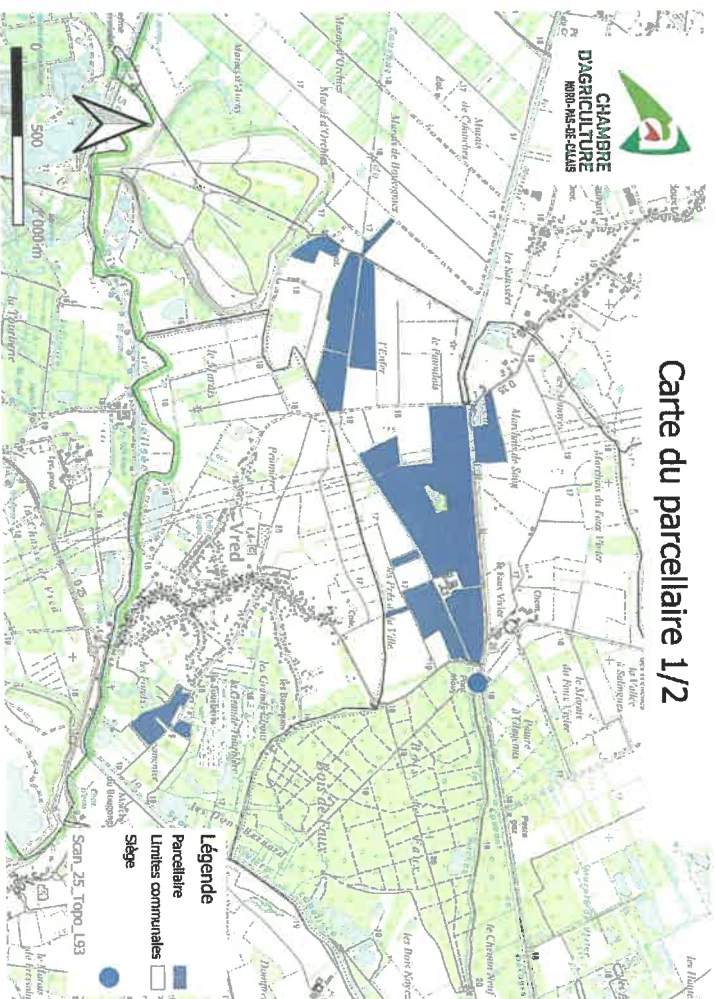
- L'agriculteur impacté n° 1 par le projet exploite principalement sur les communes de Somain et d'Anneux. Mais s'il possède son siège d'exploitation sur Anneux, il dispose néanmoins d'un bâtiment sur Somain, lui permettant notamment de stocker du matériel

Parcellaire de l'exploitant n° 1 – à proximité du site d'implantation du projet

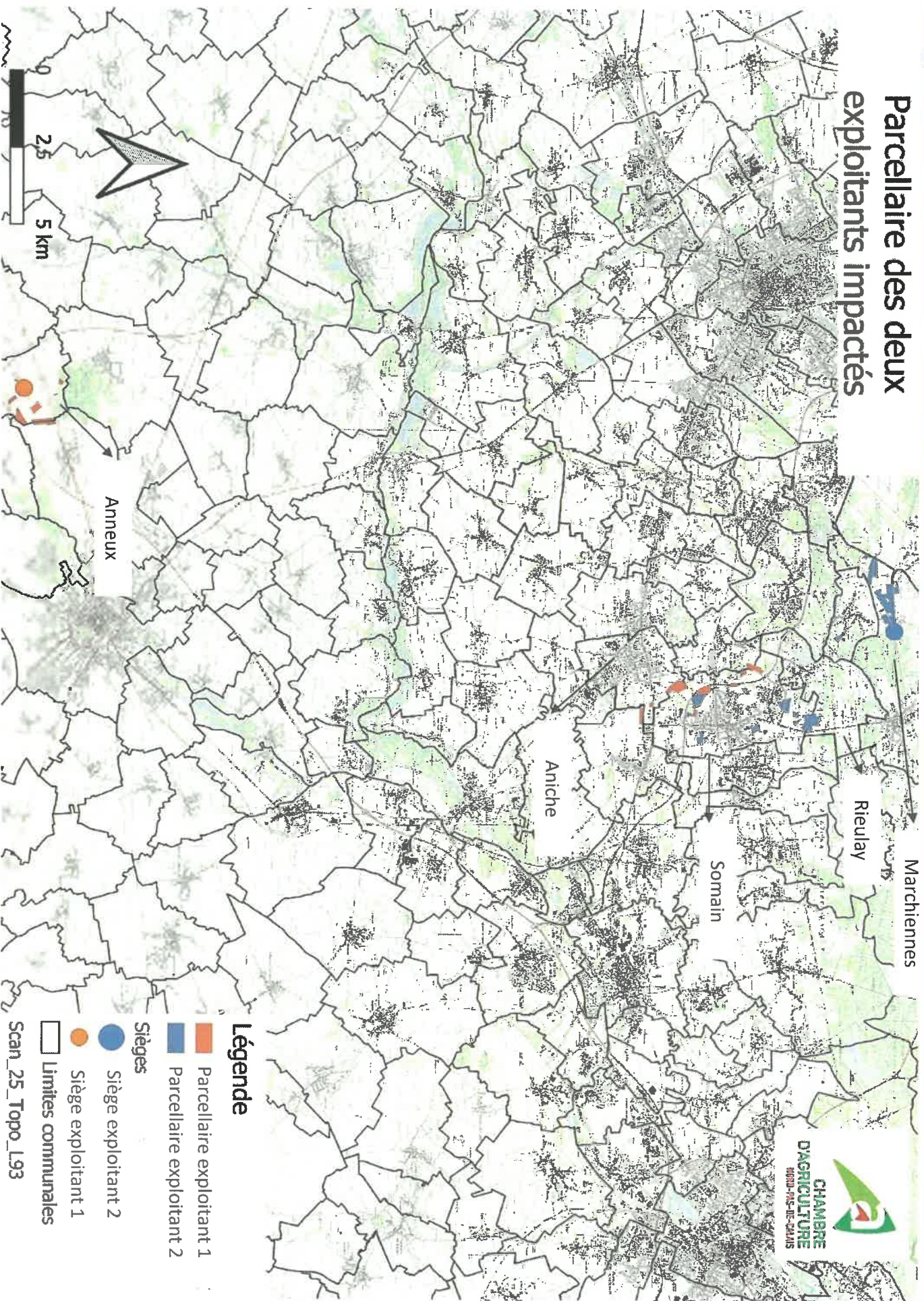


- L'agriculteur impacté par le projet n° 2 exploite principalement sur les communes de Marchiennes et de Somain. Il dispose d'un siège d'exploitation sur Marchiennes et d'un bâtiment sur Somain où sont actuellement les animaux.

Parcellaire de l'exploitant n° 2 – à proximité du site d'implantation du projet



Parcellaire des deux exploitants impactés



Légende

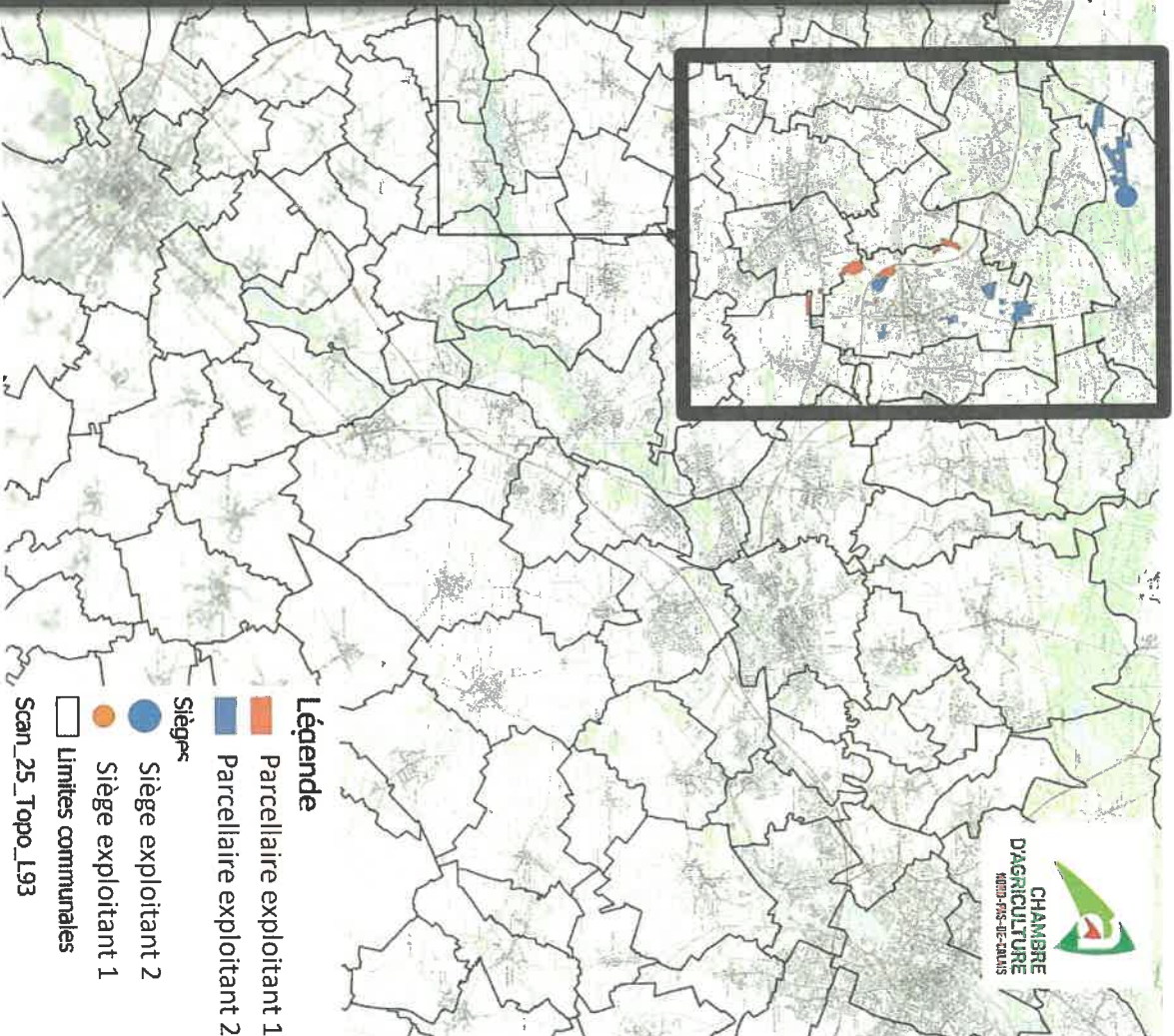
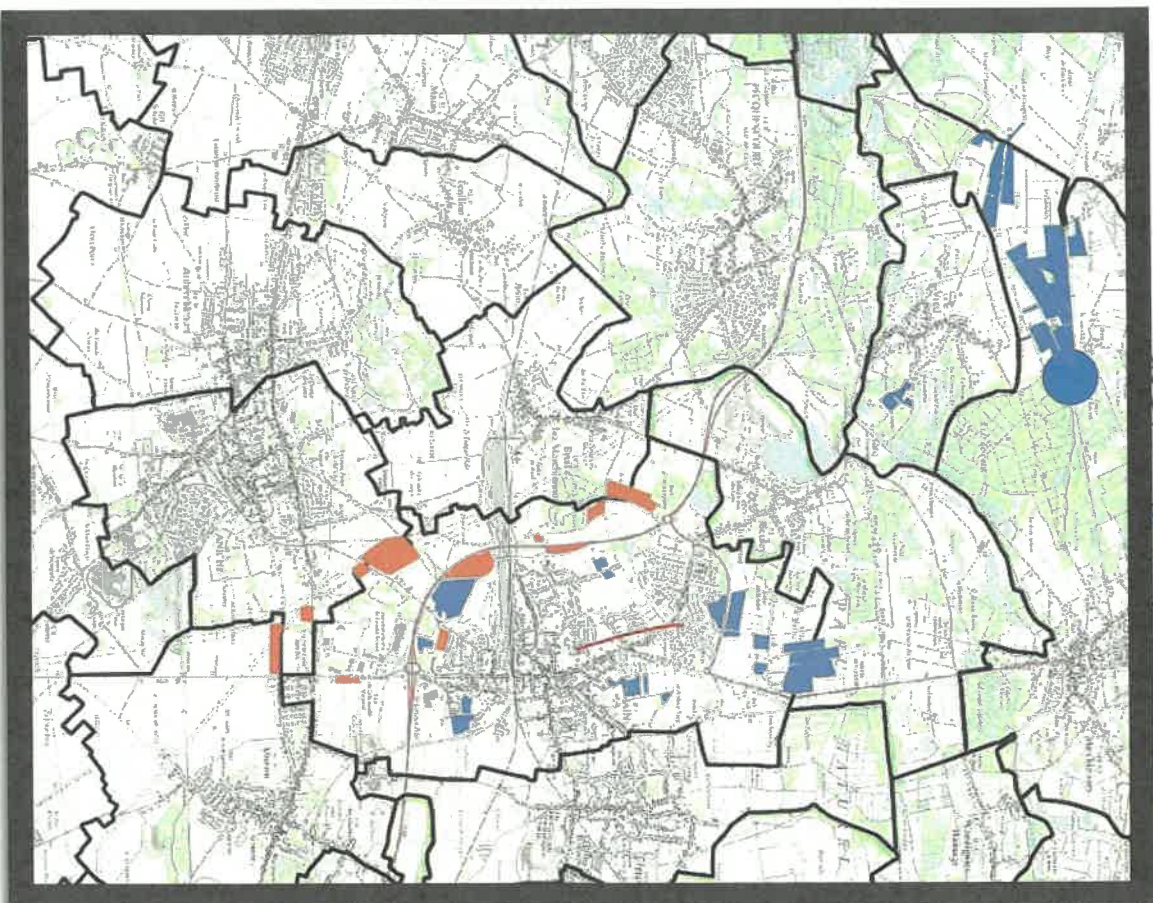
Parcellaire exploitant 1
Parcellaire exploitant 2

Sièges

Siège exploitant 2
Siège exploitant 1
Limites communales

Scan_25_Topo_L93

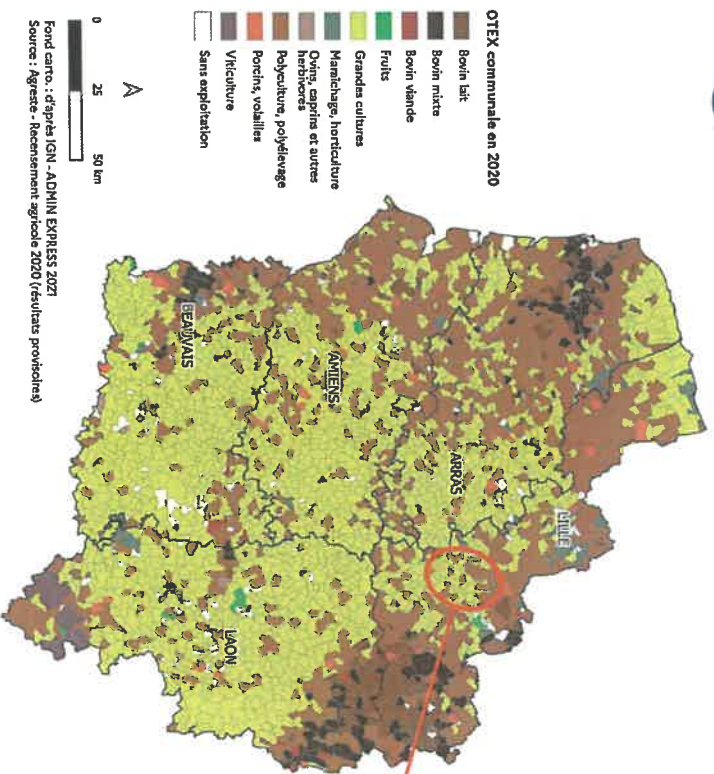
Parcellaire des deux exploitants impactés



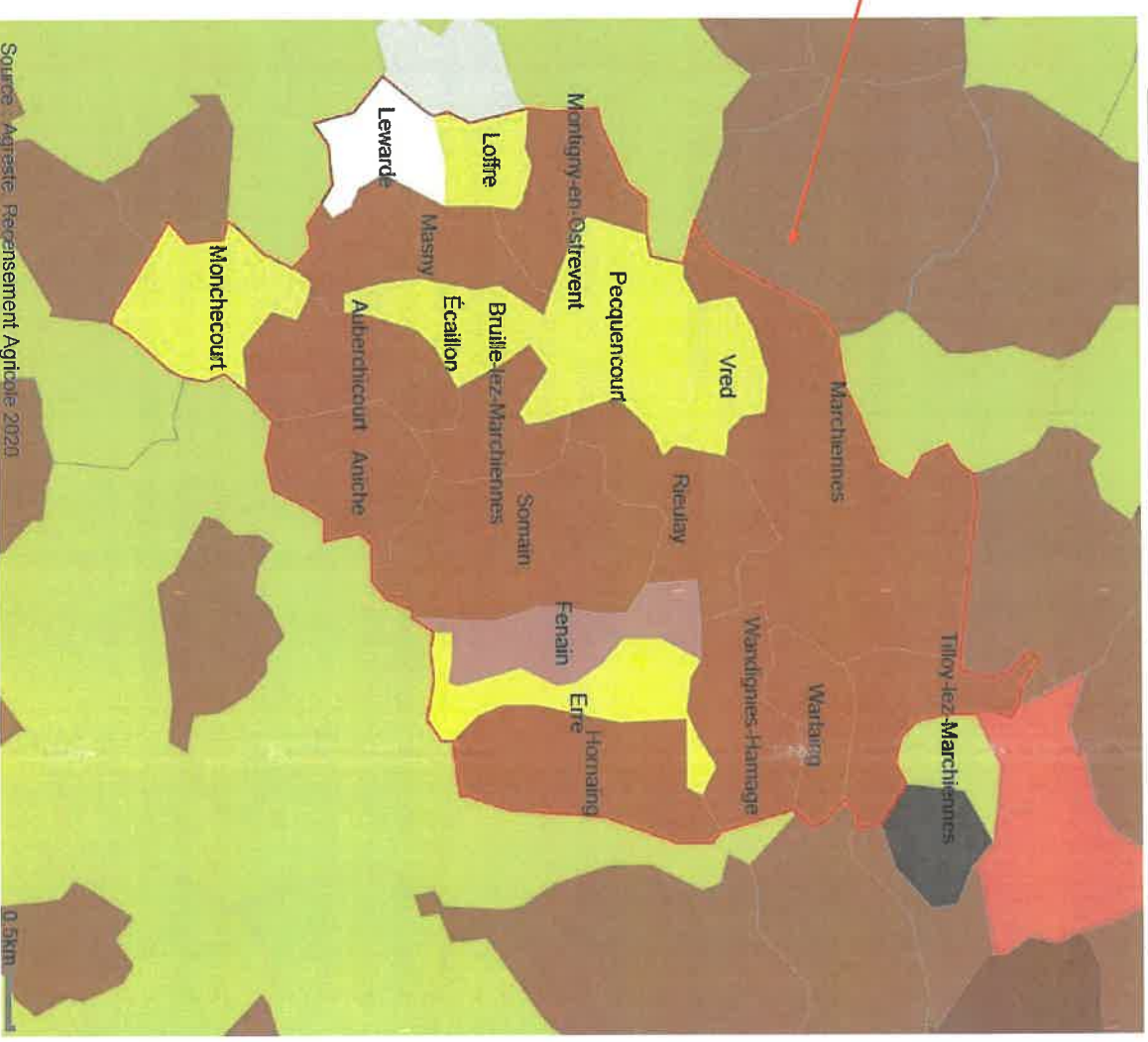
- Légende**
- Parcelle exploitant 1
 - Parcelle exploitant 2
 - Siège exploitant 1
 - Siège exploitant 2
 - Limites communales
- Scan_25_Topo_193



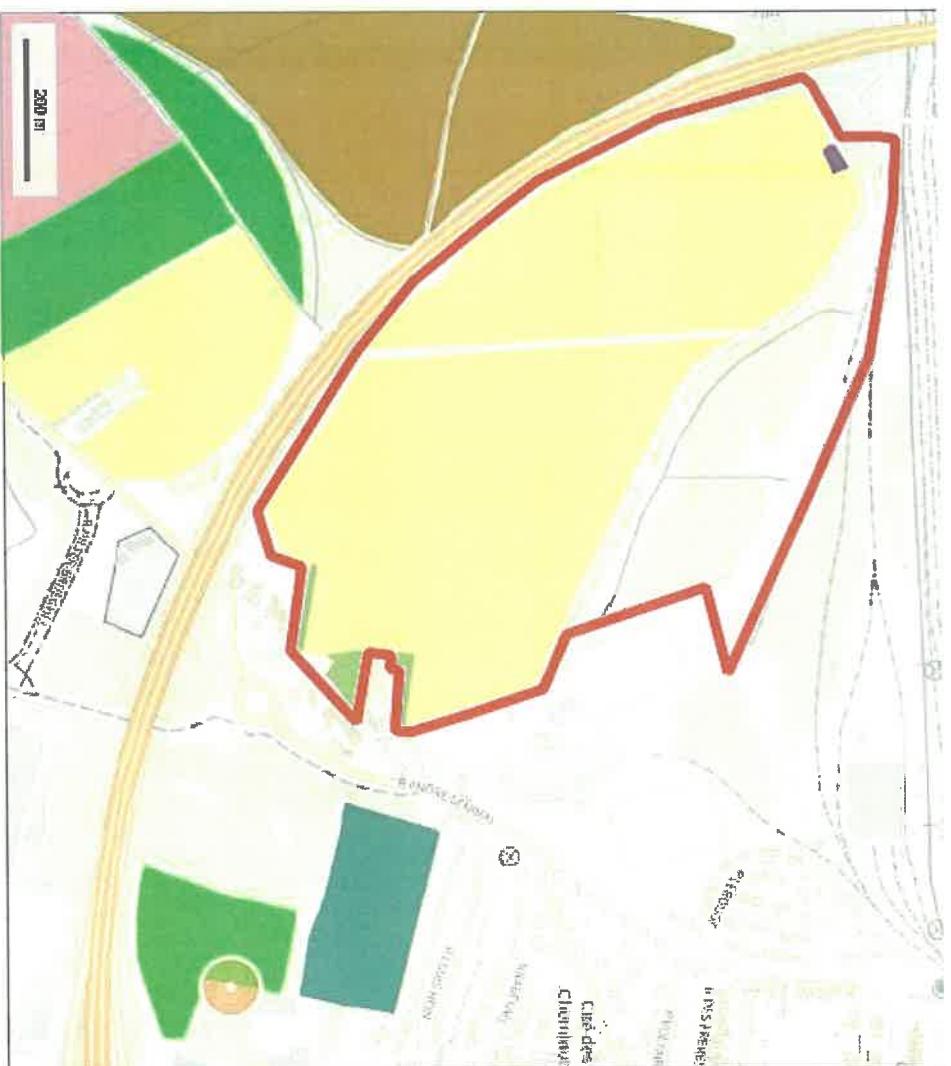
2. Orientations agricoles majoritaires du secteur



Orientation Technico-Economique des Exploitation par commune



- 49% du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent est mis en valeur par l'agriculture avec des exploitations principalement orientées vers la **polyculture-polyélevage**.
- On remarque la présence d'un gradient nord-sud : à mesure qu'on se dirige vers le Cambrésis, on constate la présence d'une agriculture davantage tournée vers les grandes cultures, les **céréales et les oléo protéagineux**
- La **commune de Somain** est principalement orientée en polyculture polyélevage. Le périmètre impacté sur la ZA de la Renaissance est implanté en blé tendre d'hiver (source RPG 2021)







Registre Parcellaire Graphique 2021© IGN 2023 - <https://geoportail.gouv.fr/interactions/legales>Longitude : 3° 17' 06" E
Latitude : 50° 21' 04" N

En 2021, le site était majoritairement implanté en blé tendre d'hiver. Quelques parcelles, situées en frange est du site concerné par l'étude, étaient implantées en luzerne ce qui, au vu du contexte, pourrait correspondre à l'implantation d'une zone de non-traitement (ZNT).

La première exploitation est orientée en **grandes cultures** (blé, betteraves, pommes de terre et culture industrielle). La seconde exploitation est orientée en **polyculture élevage lait avec transformation du lait** en fromage et plats préparés ainsi que distribution de produits en circuits courts.

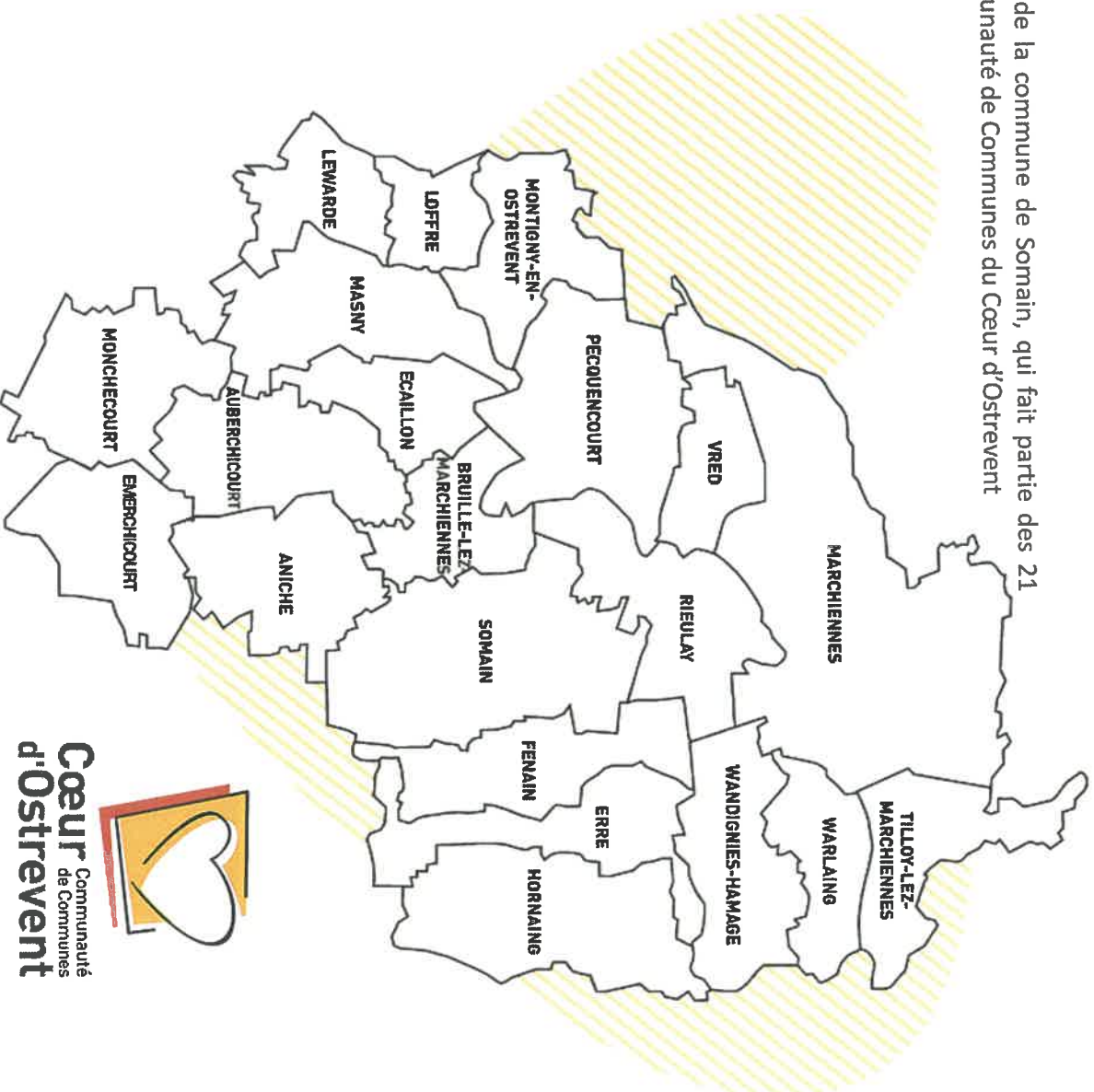
Ces deux systèmes d'exploitation sont plutôt représentatifs des types d'exploitations et des types d'agricultures que l'on retrouve sur ce secteur.

Légende de la carte :

-  Blé tendre d'hiver
-  Mais grain et ensilage
-  Betteraves sucrières
-  Lin fibres
-  Chicorée / endives
-  Emprise totale du projet

2. 4 Périmètre administratif – Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)

➤ Le projet est au cœur de la commune de Somain, qui fait partie des 21 communes de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent



Cœur Communauté
de Communes
d'Ostrevent

2.5. Application des critères au projet

① Etendue du parcellaire des 2 exploitants impactés

- ▶ Les exploitants impactés ont leur siège sur Anneux (CA Cambrai) et Marchiennes (CC Cœur d'Ostrevant)
- ▶ Etendue parcellaire sur plusieurs communes mais principalement regroupés sur Somain, Anneux et Marchiennes
- ▶ La quasi-totalité du parcellaire est sur le territoire de la CCCO sauf pour l'exploitant n°1, qui dispose par ailleurs d'un bâtiment sur Somain

PERIMETRE RAPPROCHE, croisement avec les critères :

② Orientation agricole majoritaire du secteur

La commune de Somain est principalement orientée en polyculture élevage. Le périmètre impacté est implanté en blé tendre d'hiver et luzerne (source RPG 2021).

Les communes avoisinantes d'Aniche, Rieuilay et Marchiennes sont également orientées en polyculture polyélevage.

PERIMETRE ELARGI, croisement avec les critères

③ Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

Les entreprises travaillant avec les exploitants impactés sont principalement situées en Hauts de France.

④ Périmètre administratif

Les limites administratives de la CCCO peuvent être prises en compte car c'est à cette échelle que nous disposons de données statistiques facilement mobilisables pour comprendre le fonctionnement de l'économie agricole du secteur.

EN RESUME

• Périmètre rapproché

En raison de la disposition du parcellaire des exploitants, de la localisation du projet et des logiques agricoles et territoriales, **le périmètre rapproché identifié s'étend sur la commune de Marchiennes, Rieulay, Somain et Aniche.**

	% SAU de l'Expl.1	% SAU de l'Expl.2
Périmètre éloigné	42	98
Périmètre rapproché	39	95

• Périmètre élargi

Cette échelle doit permettre une contextualisation pertinente de l'activité agricole impactée.

- ▶ Les exploitants impactés travaillent en grande partie sur la CCCO
- ▶ Ce territoire est un espace agricole relativement homogène, tant au niveau des productions pratiquées que des filières présentes : grandes cultures, polyculture/polyélevage

Pour ces raisons, il sera possible d'élargir le périmètre de compensation à toute l'intercommunalité :

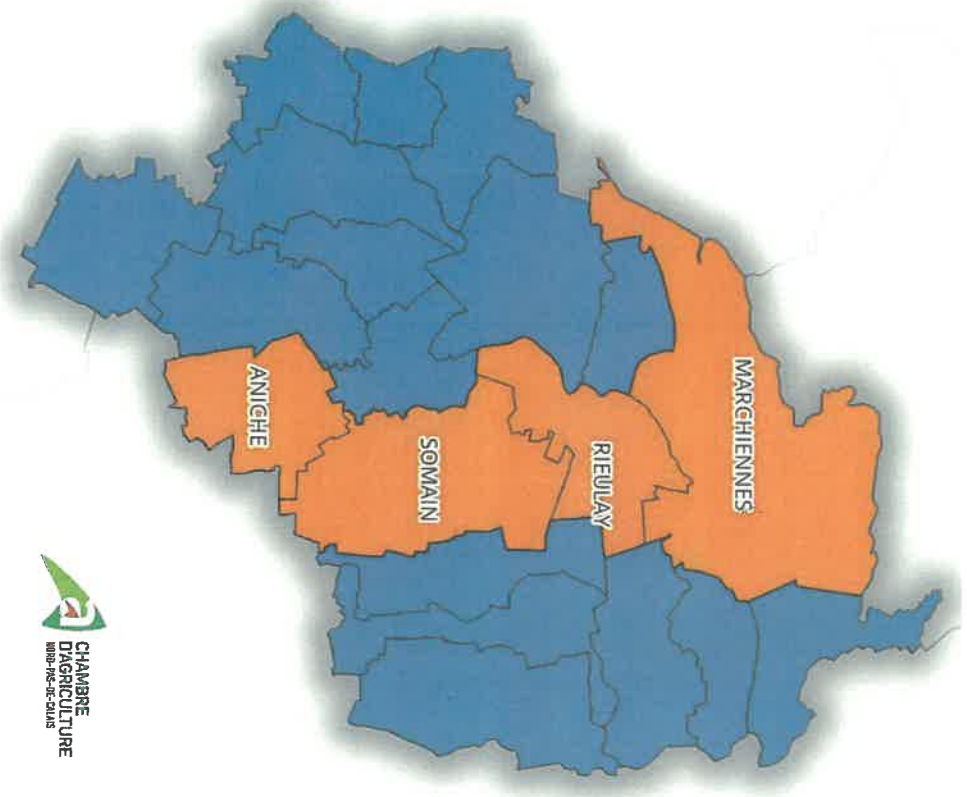
- Si aucun projet collectif pertinent et viable ne voit le jour au sein du périmètre rapproché et intermédiaire
- Si le fond de compensation n'est pas totalement utilisé.

L'état des lieux du secteur agricole sera donc principalement réalisé à deux échelles :

- 1) Le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- 2) Le périmètre rapproché d'impacts qui servira de base à la concertation : Marchiennes, Somain, Rieulay et Aniche



Délimitation des périmètres d'impacts



Périmètre d'étude :
Communauté de Communes
du Cœur d'Ostrevent



Périmètre rapproché : Marchiennes,
Rieulay, Somain, Aniche

PARTIE 2

ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

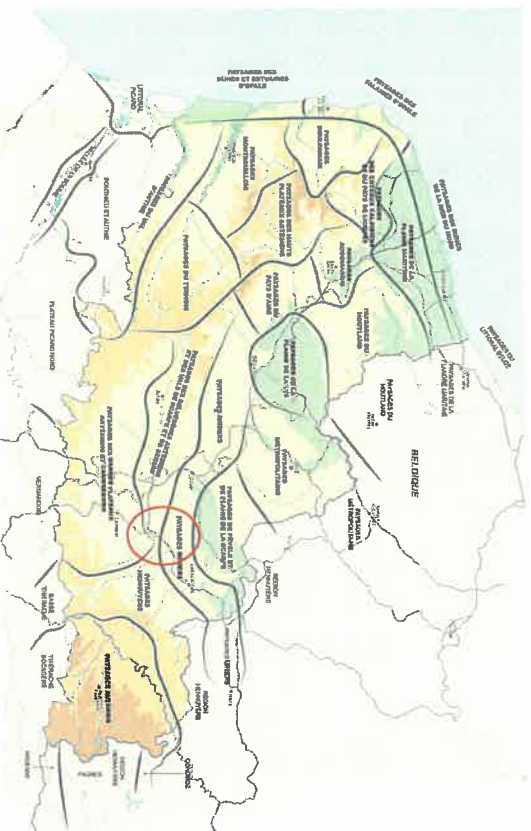
Cette section décrit l'économie agricole du territoire perturbé identifié. Le territoire de la Communauté de Communes est évoqué en fonction des données disponibles pour décrire l'environnement du périmètre. Un focus sur les exploitations impactées et leurs partenaires économiques est ensuite réalisé.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

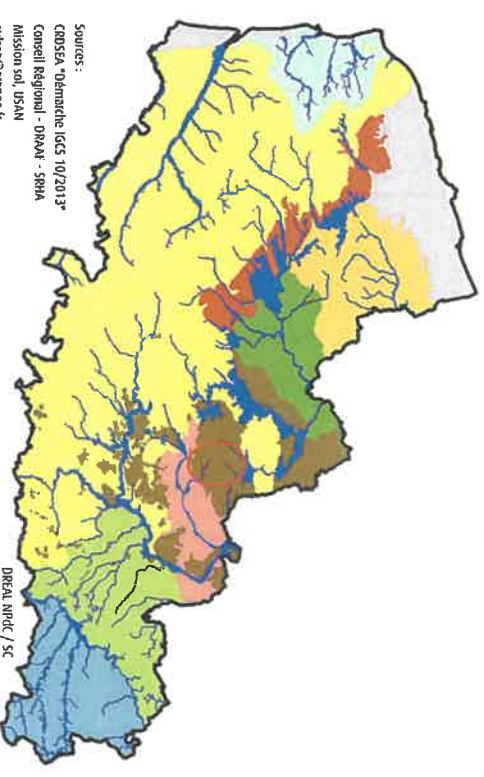
1. DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

1.1. Des caractéristiques pédoclimatiques propices














Source : DREAL HDF

- La CCCO est un territoire de transition entre la partie sud de la plaine de Scarpe et le grand plateau Cambrésien.
- Si les paysages autour de Marchiennes et Rieulay sont spécifiques **des plaines humides de la Scarpe**, les paysages de Somain et Aniche sont typiques de l'Arc Minier où s'entremêlent zones urbanisées et plus **grandes parcelles agricoles**
- Le sous-sol est majoritairement limoneux à l'origine d'un **fort potentiel agronomique**.

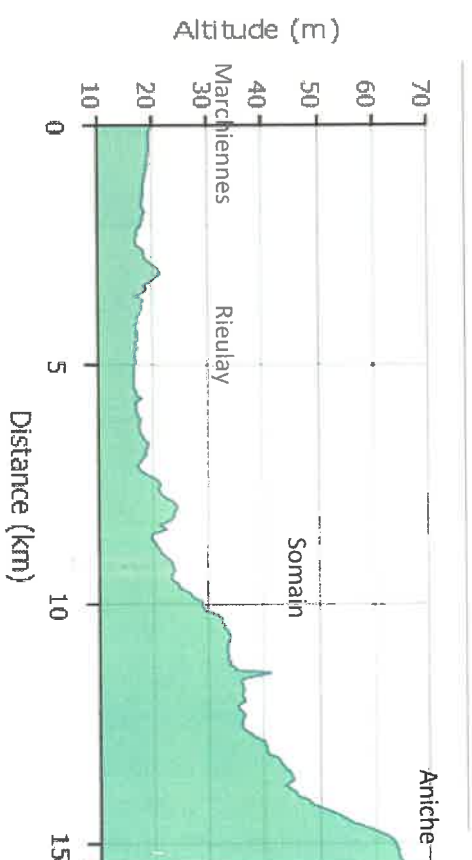
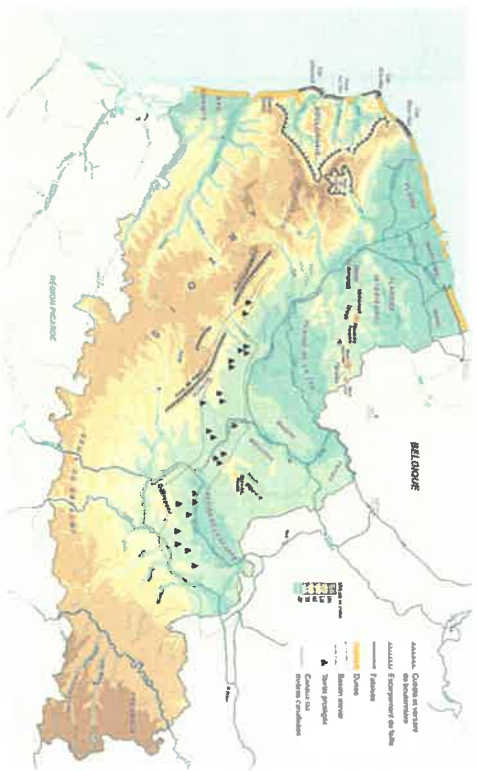


Sources :
CRDSEA "Démarche IACS 10/2013"
Conseil Régional - ORAM - SHMA
Mission sol USAN
cidco@orange.fr

	Plaines maritimes (dunes et marais littoraux) Sables, argiles limono-sableuses, limons argileux, tufs et tourbes		Plaine de la Scarpe Limons argileux, sables, tourbes
	Fonnatons fluviales (vallées et marais associés) Limons argileux, argiles limoneuses, limons sableux, tufs et tourbes		Hainaut Limons sur sable et limons sur argile
	Flandre intérieure (gaëlites collines) Limons à limons argileux sur substrat argileux ou sableux		Thiérache (plateau) Limons et limons sur grès, schistes et marnes
	Plaine de la Lys Limons argileux, argiles limoneuses, argiles, sables et tourbes		Avant pays d'Anois Limons sur argile ou limons sur argile sableuse
	Région de Lille, Pévèle, Ostrevent, bordure du Cambrésis Limons sur substrat argileux ou sableux		Atois (plateau) Limons sur craie, ou limons sur argile à silex
			Boulonnais Limons, limons argileux, argiles et sables

Un relief qui augmente du Nord au Sud du territoire

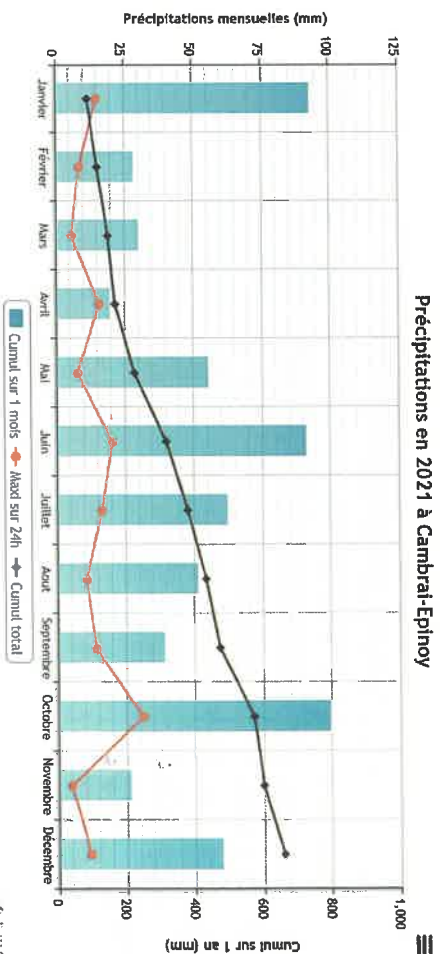
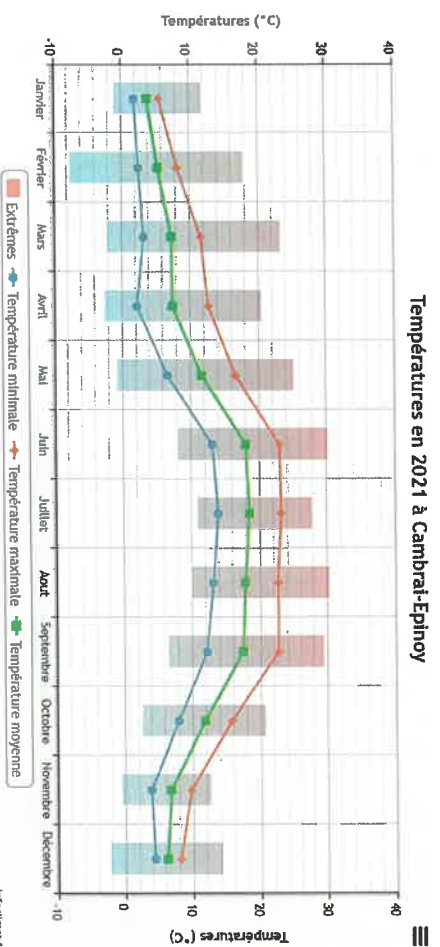
- De Marchiennes à Somain, l'altitude est relativement basse. On y retrouve une agriculture spécifique des zones humides mêlant élevages et cultures
- De Somain à Aniche, l'altitude augmente. Les terres sont moins gorgées d'eau et plus faciles à travailler. Ces secteurs sont davantage tournés vers les cultures



Profil Altimétrique de Marchiennes à Aniche

Un climat océanique permettant une diversité de productions (cultures et élevages)

- Zone de transition entre le climat océanique (littoral) et le climat semi-continental (Avesnois).
- Une amplitude thermique assez faible avec une température moyenne autour de 10°C.
- Une pluviométrie moyenne en volume (700 mm en 2021) mais répartie tout au long de l'année.



2. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

2.1. Identité agricole des différents périmètres d'impacts

A noter préalablement :

- Une SAU totale de 7000 ha sur le territoire de la CCCO soit 49% du territoire globale
- 91 exploitations agricoles en 2020 soit une diminution de près 19% par rapport à 2010



IDENTITE DES EXPLOITATIONS

91 exploitations

RGA 2020

- ▶ 4 exploitations en moyenne par commune
- ▶ SAU moyenne par exploitation : 62 ha
- ▶ Filière emblématique : grandes cultures, polyculture – polyélevage



PROFIL DES EXPLOITANTS

111 Chefs d'exploitations

RGA 2020

- ▶ Age moyen : 50 ans
- ▶ 1 unique chef d'exploitation pour 75% des exploitations
- ▶ 20 % de femmes

33 sièges exploitations sur les communes de Marchiennes, Rieulay, Somain et Aniche

- ▶ SAU moyenne par exploitation Marchiennes: 41 ha
- ▶ SAU moyenne par exploitation Rieulay : 35,7 ha
- ▶ SAU moyenne par exploitation Somain : 129,6 ha
- ▶ SAU moyenne par exploitation Aniche : 30,7 ha
- ▶ SAU moyenne par exploitation : 54 ha
- ▶ Filières végétales principales : blé, maïs ensilage, betteraves, prairies, pommes de terre, chicorée
- ▶ Filière animale principale : bovins lait

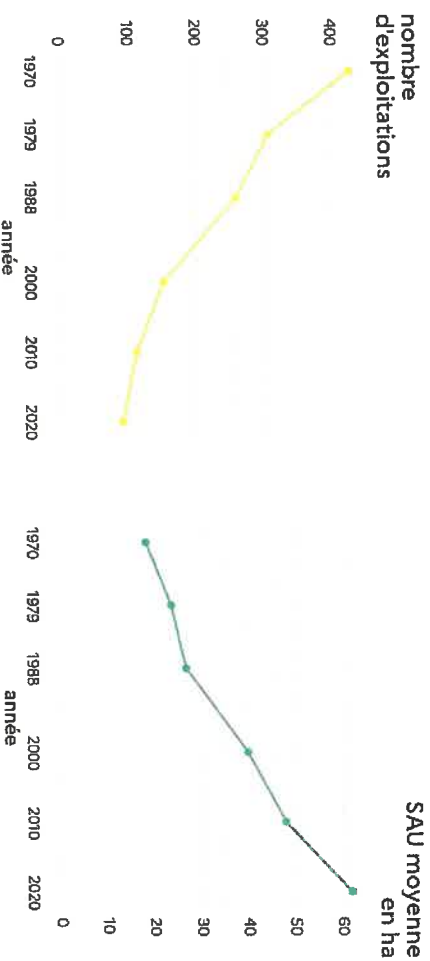
Absence de données pour 2020

Sources : AGRESTE, RGA 2020 et RPG 2021



2.2. Des exploitations agricoles de plus en plus grandes

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Cœur d'Ostrevent



➤ Sur la dernière décennie, le nombre d'exploitations a diminué de 19 %.

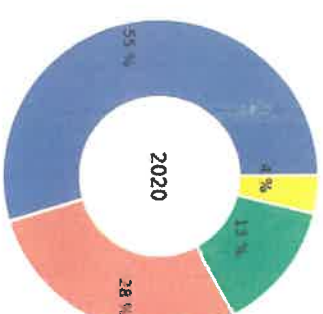
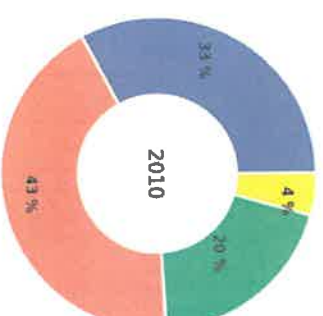
➤ Entre 1970 et 2020 le nombre d'exploitations sur la CCCO a été divisé par 5. On constate une accélération du phénomène de diminution entre 1988 et 2010.

- **Les principales causes identifiées :**

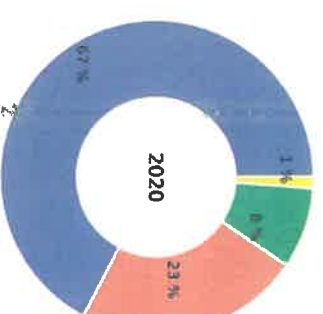
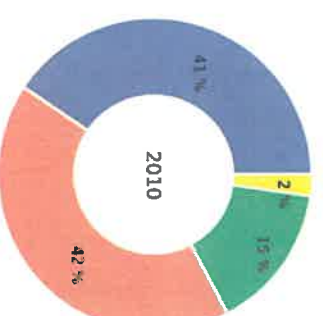
- l'**urbanisation grandissante** et la construction d'ouvrages de linéaires (exemple: A21)
- les **crises sanitaires** des années 1990 principalement subies par les élevages laitiers;
- les obligations de **mise aux normes**;
- dans une moindre mesure, la **mise en société des exploitants**.

➤ Sur le même pas de temps, la SAU des exploitations a été multipliée par 4, avec une accélération de ce phénomène sur la dernière décennie.

SAU
CC Cœur d'Ostrevent



PBS
CC Cœur d'Ostrevent



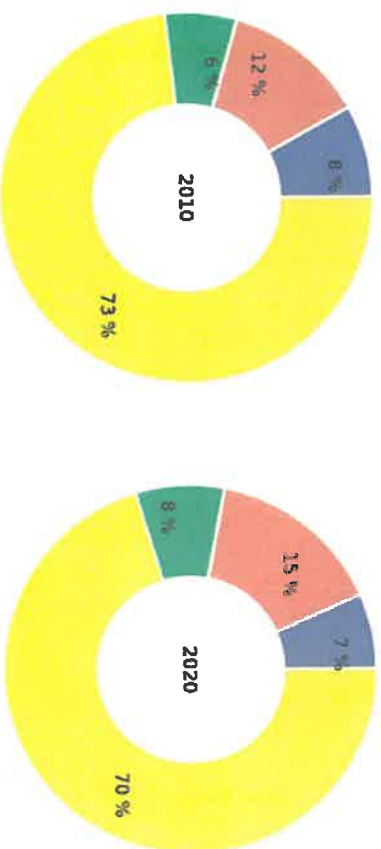
dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

➤ Par rapport à 2010, ce sont aujourd'hui les « grandes exploitations » qui détiennent la SAU et qui dégagent le plus de revenus sur le territoire.

➤ Pour rappel, la SAU moyenne par exploitations du périmètre rapproché reste inférieure à la SAU moyenne des exploitations du département du Nord (61 ha).

2.3. L'organisation du travail au sein des exploitations

Nombre d'exploitations
CC Cœur d'Ostrevent



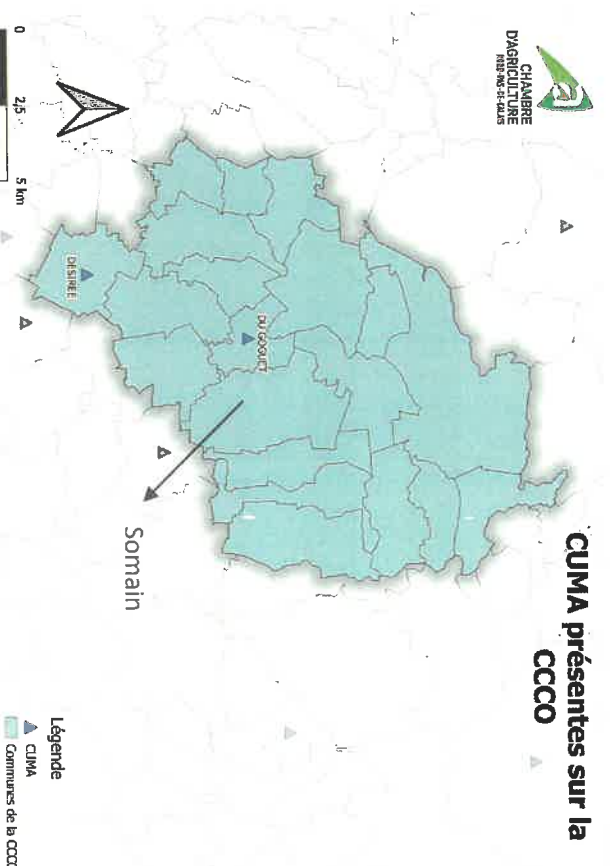
statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

- Sur le territoire de la CCCO, on constate que le **réseau des CUMA** est présent (2 CUMA sur le territoire – une en Pomme de Terre à Monchecourt, une à Bruille lez Marchiennes sur le travail du sol et l'élevage).
- Les exploitants ont également recours aux **Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)** principalement pour les travaux de cultures céréalières, cultures fourragères, pommes de terre et betteraves. Lors d'une enquête agricole de 2012, 9 ETA avaient été identifiées.
- Le réseau de l'emploi partagé est **peu développé**.

➤ Entre 2010 et 2020, il n'y a pas eu d'évolution concernant le développement des formes sociétaires. A l'échelle de la CCCO, **les exploitations individuelles représentent encore 70% des effectifs**.

➤ Un petit quart des exploitations sont en GAEC ou en EARL. Ces statuts ont été pensés par le législateur de manière à garantir le caractère familial inhérent aux exploitations agricoles.

La mise en société permet notamment de mutualiser les moyens financiers, matériels et humains au sein d'une entité juridique à part entière. Elle peut permettre de faire face à des évolutions de marchés ou des évolutions réglementaires.



2.4. L'agriculture, un secteur qui reste pourvoyeur d'emplois dans les exploitations

Les exploitations de la CCCO ont réduit de 8 % le recours à la main-d'œuvre (MO). Cette évolution à la baisse touche aussi bien la MO permanente que la MO saisonnière.

Concernant la MO permanente, c'est le recours à la MO familiale qui a diminué, alors que dans le même temps le recours au salariat permanent a augmenté aussi bien en nombre qu'en volume de travail.

Par digression, on pourrait penser que la MO familiale est partie travailler en dehors de l'exploitation pour sécuriser les revenus du foyer.

En lien avec la structuration en EARL, on peut penser qu'il y a une réelle déconnexion entre la vie de l'exploitation et la vie de famille.

1,2 chef d'exploitation par structure (ce qui est similaire à la tendance départementale)

Enfin, on recense sur le territoire de la CCCO, la présence de 10 établissements amont et aval à la production. Ainsi, en croisant différentes sources (INSEE, AGRESTE, RGA 2010 et 2020, base emploi CCI, CA AGROE 2018), on estime qu'une exploitation génère 10 emplois indirects (IAA, services et administrations) pour 10 emplois directs - Ce chiffre reste inférieur à la tendance départementale.

A la différence des secteurs industriels et tertiaires, les emplois agricoles directs sont ancrés territorialement et non délocalisable.

→ Les projets d'urbanisation ont un impact notable sur les emplois directs

Main d'œuvre des exploitations
CC Cœur d'Ostrevent

	nombre d'actifs		volume de travail (ETP)			
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale ¹	233	210	-10 %	158	146	-8 %
chefs d'exploitations, coexploitants	134	111	-17 %	110	91	-17 %
↳ dont coexploitants familiaux	20	20	0 %	16	20	22 %
main d'œuvres familiales ²	32	27	-16 %	18	15	-10 %
salariés permanents ³	31	38	23 %	28	36	28 %
sous-total main d'œuvre permanente	197	176	-11 %	155	143	-8 %
saisonniers et salariés occasionnels	36	34	-6 %	3	3	-9 %

¹ hors prestations de services : ETP, CUMA, autres prestations
² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet)
hors coexploitants ou associés actifs familiaux
³ hors famille

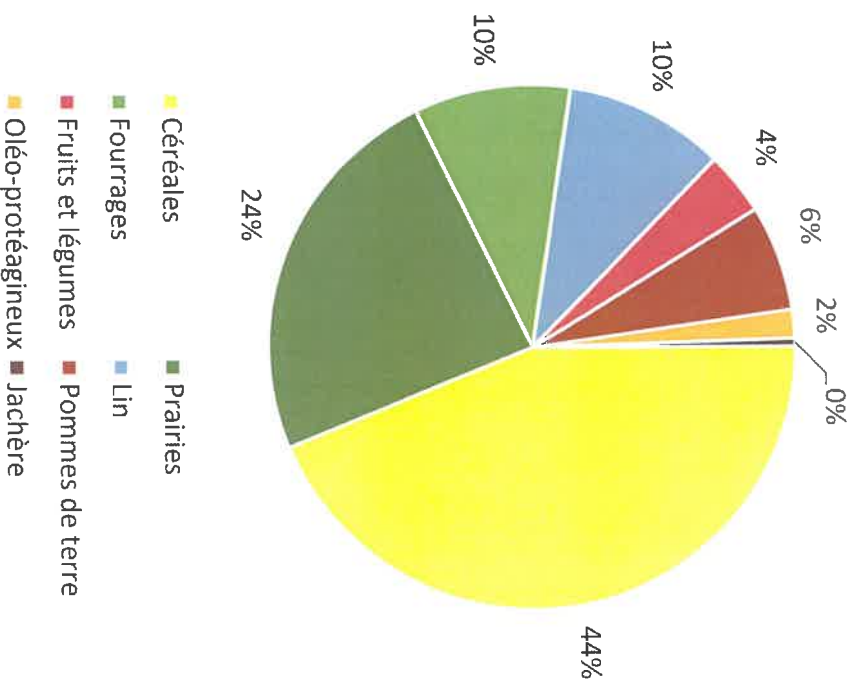
source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Nombre d'actifs générés par l'agriculture et ses filières sur la CCCO



4. DES SURFACES CULTIVÉES DIVERSIFIÉES

Répartition des surfaces implantées en 2020 sur la CCCO (en%)



Source : RGA 2020

Dans un contexte de **bonnes conditions pédoclimatiques avec des terres fertiles**, on retrouve un assolement classique des systèmes de polyculture et de polyculture-élevage à savoir :

- Les **céréales (blé, maïs grain)** représentent 44 % de la SAU.
- Les **prairies et les cultures fourragères** représentent 1/3 de la SAU de la CCCO,
- Les **cultures sous contrat** (légumes de plein de champ, betterave et pommes de terre, lin) représentent un peu plus de 20 % de la SAU de la CCCO

➤ **Les cultures sous contrat :**

Un **contrat de culture** est lié à un cahier des charges qui détermine des méthodes de production que l'agriculteur est tenu de respecter afin de répondre aux demandes de l'industriel. **En contrepartie, l'exploitant est sûr d'écouler sa production au prix convenu dans le contrat.**

Les **exigences** sont importantes et peuvent concerner, la surface minimale de production, une taille minimale de parcelle, la présence d'irrigation, le calibre du produit fini...

➤ **Les cultures fourragères :**

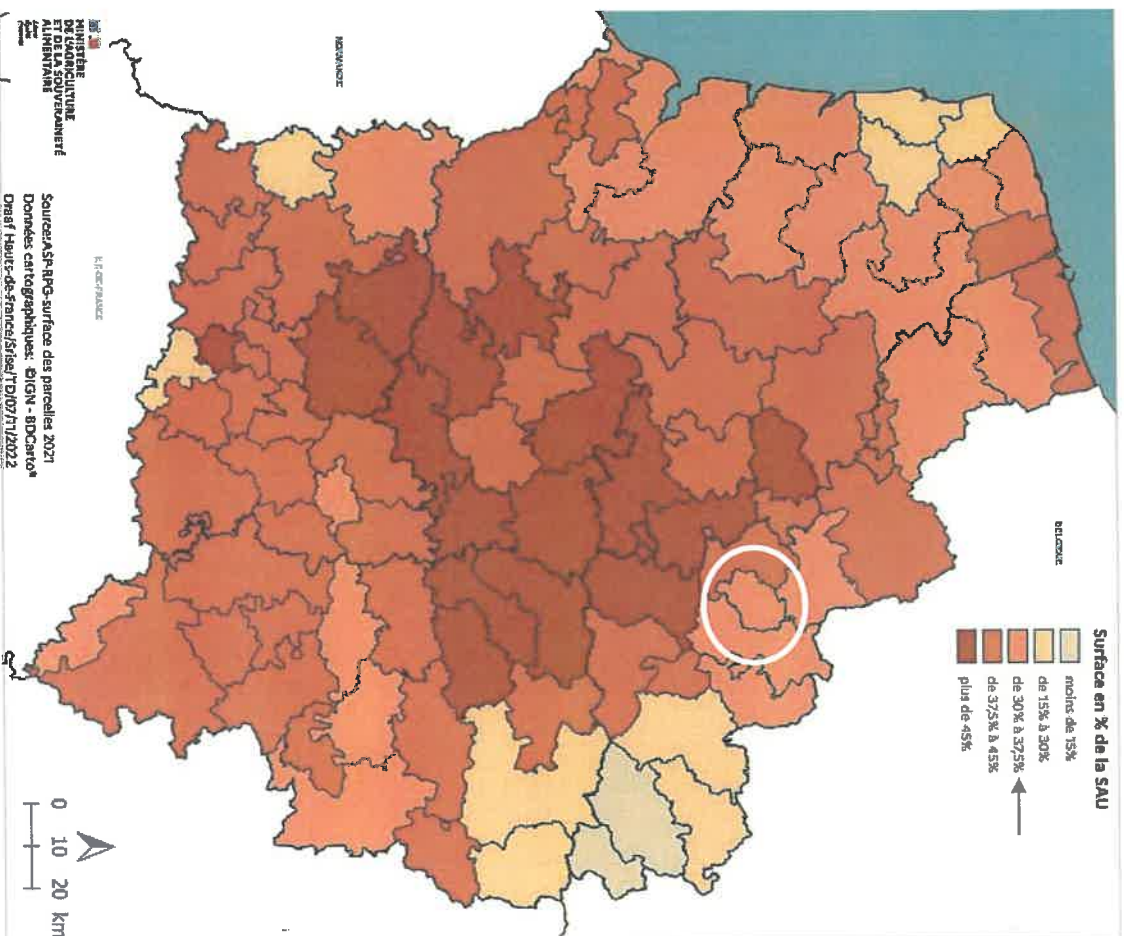
En polyculture élevage, les **cultures fourragères** comme le **maïs ensilage** sont utilisées pour **l'alimentation des bovins**. Récoltées à la fin de l'été et conservées pour une consommation pendant l'hiver, elles permettent **d'augmenter l'autonomie fourragère** de l'exploitation agricole et de **limiter les coûts de production**. Elles sont complémentaires aux prairies.

➤ **Les prairies :**

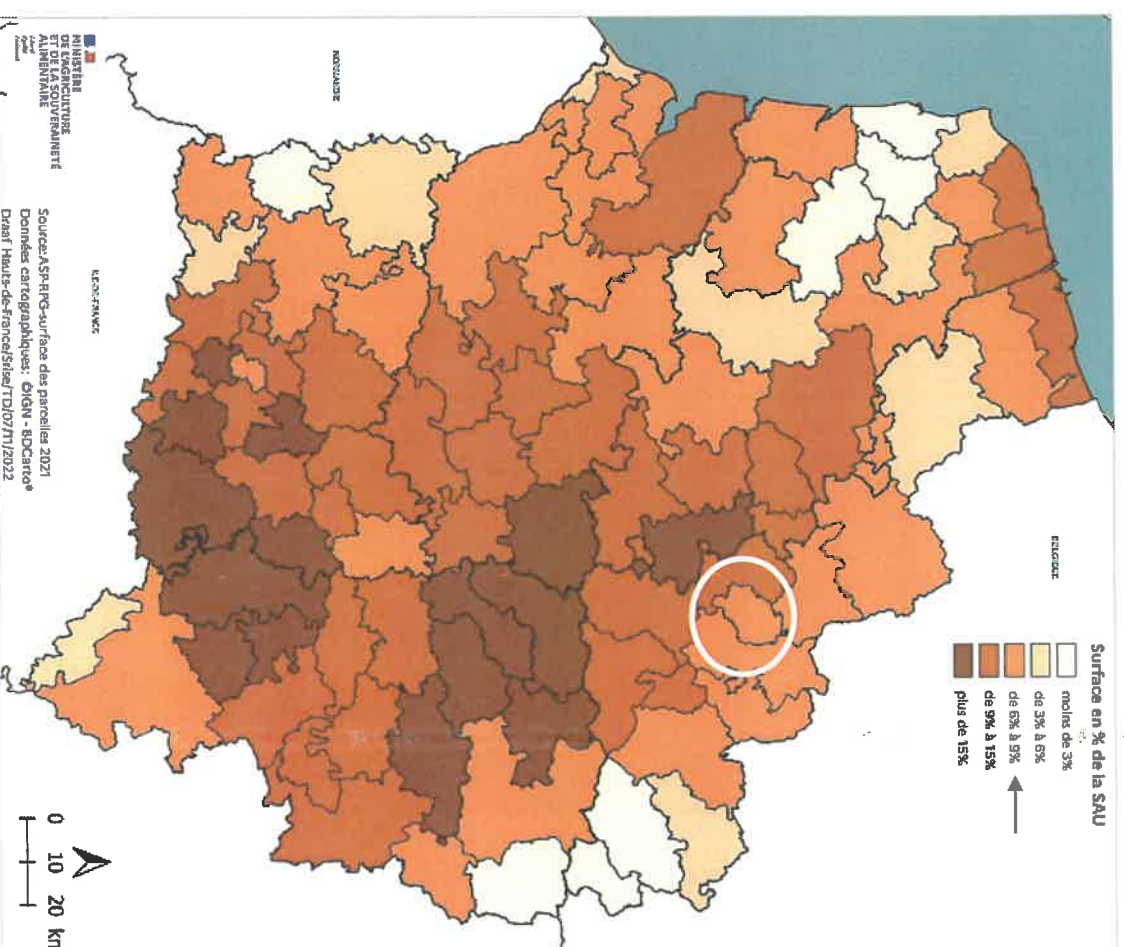
Très présentes dans la vallée de la Scarpe, les prairies sont souvent valorisées par la présence d'un élevage dans l'exploitation. A défaut, l'herbe est vendue à l'extérieur soit à d'autres éleveurs en manque de fourrage, soit à des unités de méthanisation.

La CCCO, un bassin de production diversifié sans spécialisation agricole particulière

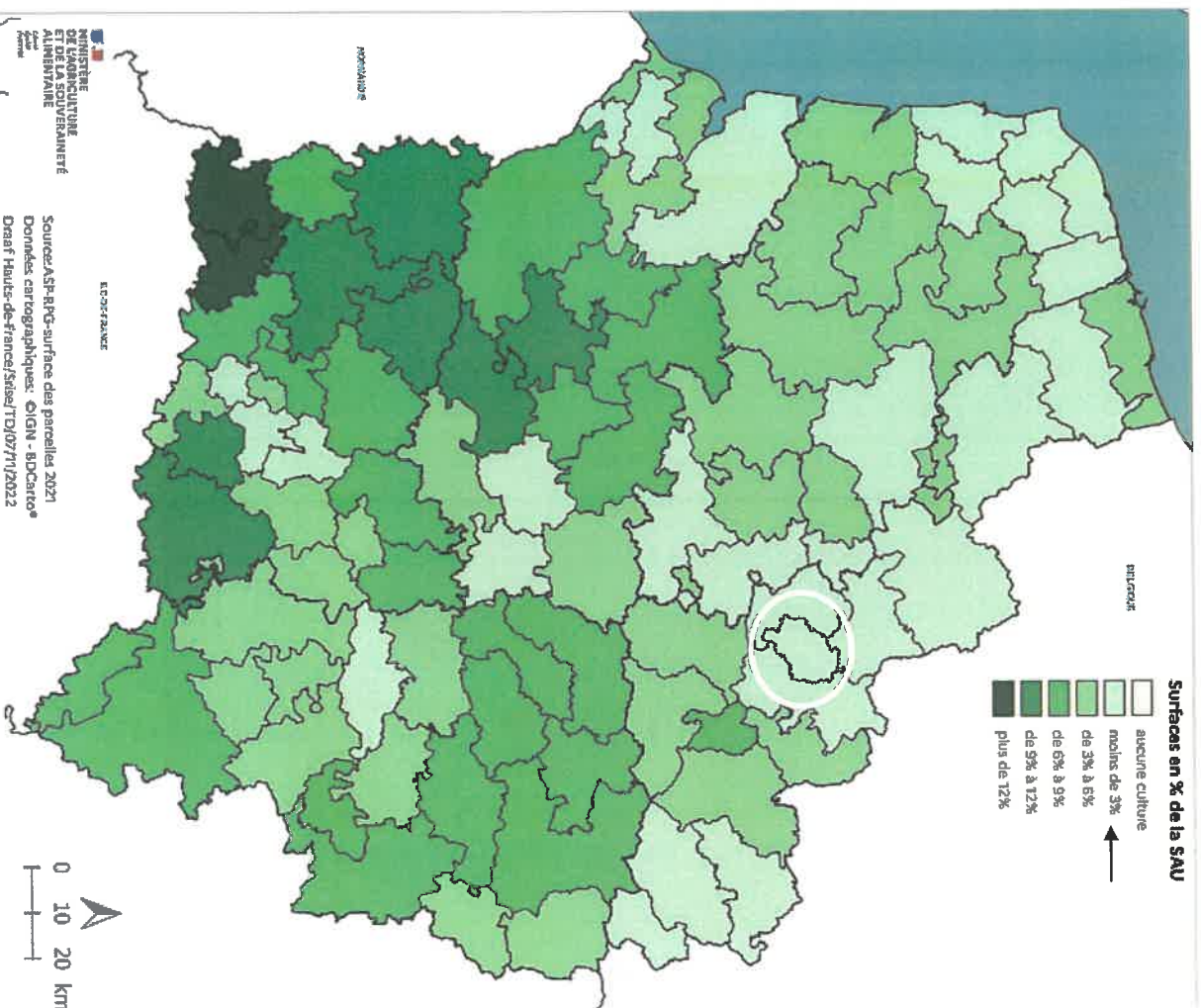
Surfaces en blé tendre en 2021 par intercommunalité (EPCI)



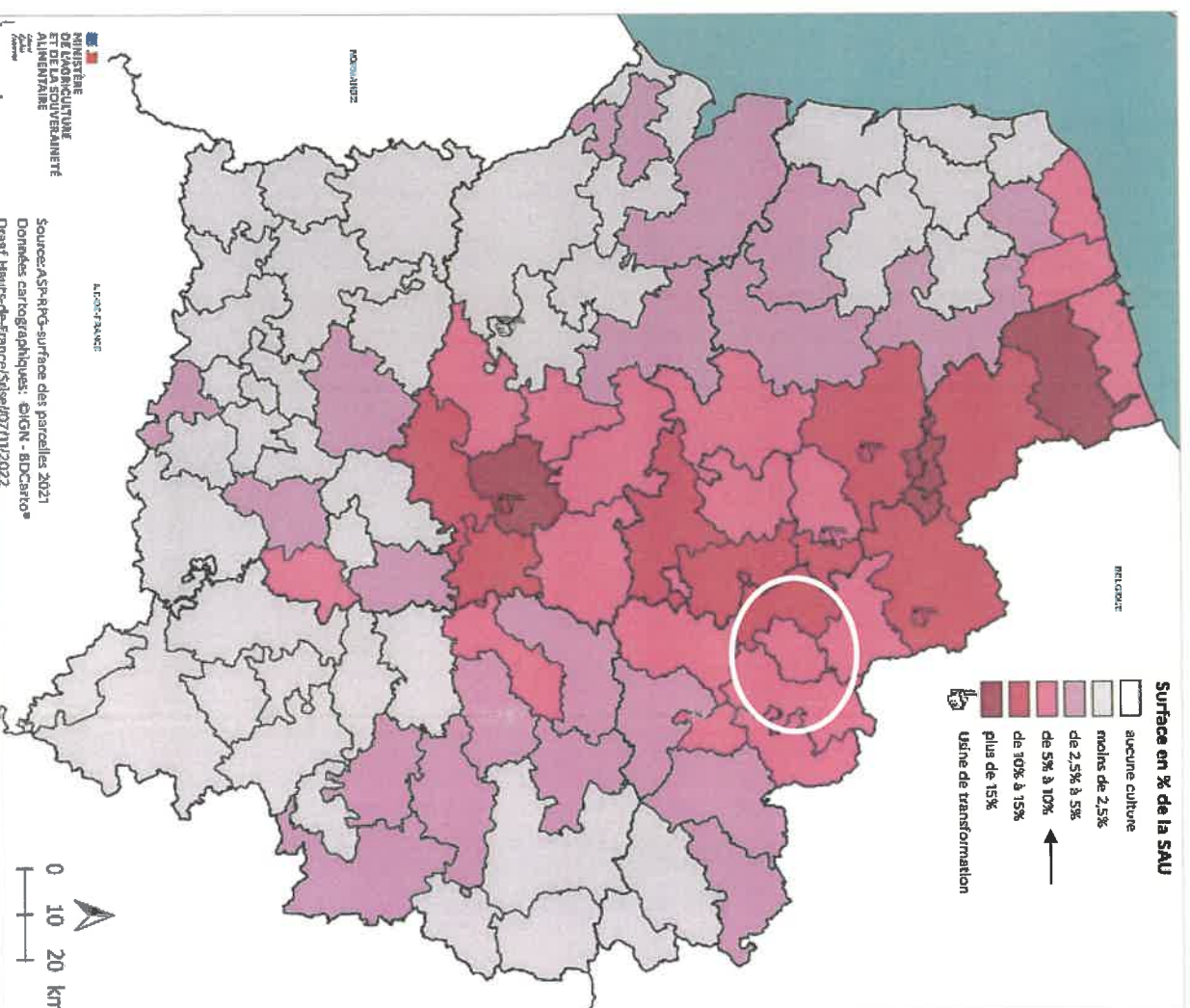
Surfaces en betteraves industrielles par intercommunalité (EPCI) en 2021



Surfaces en colza en 2021 par intercommunalité (EPCI)

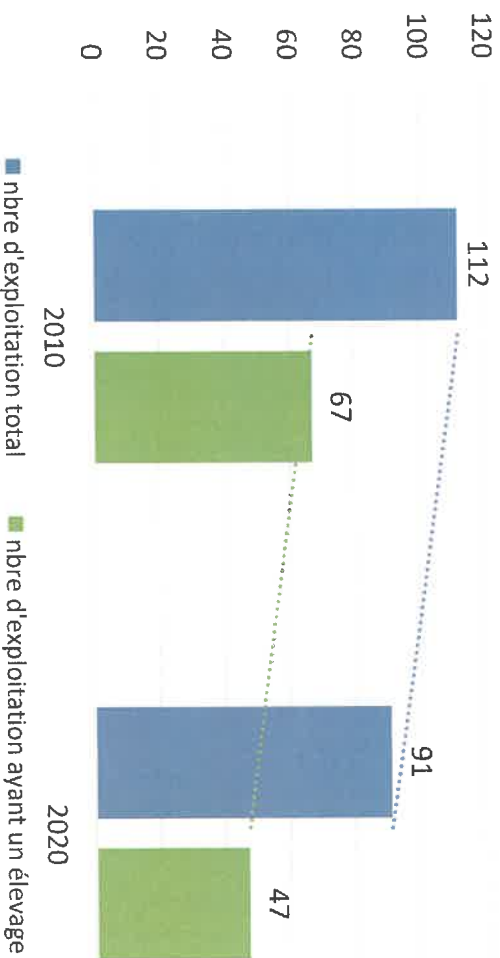


Surfaces en pommes de terre de consommation et usines de transformation par intercommunalité (EPCI) en 2021

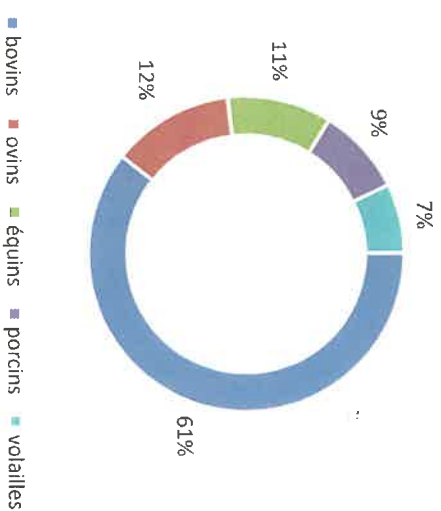


5. ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE : LES PRODUCTIONS BOVINES DOMINANTES

Les élevages sur la CCCO



Exploitation par type de cheptel CCCO - 2020



Source : Agreste - RGA 2020

➤ Parmi les 91 exploitations agricoles du territoire, la moitié possède au moins un atelier d'élevage, dont 34 exploitations, un élevage bovin selon les déclarations des exploitants au RGA 2020. Sur ce secteur, l'activité laitière est autant développée que l'activité viande en termes de nombre d'exploitations. Il existe des troupeaux mixtes.

➤ En termes de cheptel et d'UGB, ce sont les vaches laitières qui sont principalement présentes sur le territoire. Le fait que la production animale soit principalement tournée vers l'élevage bovins est lié à présence des opérateurs économiques à proximité du territoire (Lactalis à Quincy, Candia à Awoingt pour la filière laitière; et Pruvost Leroy à Douai, Bigard à Feignies pour la viande).

Entre les recensements de 2010 et de 2020, il est constaté un net recul des activités d'élevage avec plusieurs phénomènes qui viennent interroger la pérennité de ces exploitations. :

- le poids de la réglementation (mises aux normes et installations classées),
- la périurbanisation,
- et dans une moindre mesure, l'astreinte que réclame la présence d'un cheptel.

A cela, vient s'ajouter deux éléments forts de l'actualité :

- La fermeture administrative de l'abattoir de Valenciennes en octobre 2021, qui touche particulièrement la filière viande;
- La fermeture, annoncée en mars 2023 de la sucrerie Tereos d'Escaudoeuvres, ce qui pénaliserait l'approvisionnement en pulpes pour l'alimentation des bovins.



20 élevages
allaitants
692 têtes

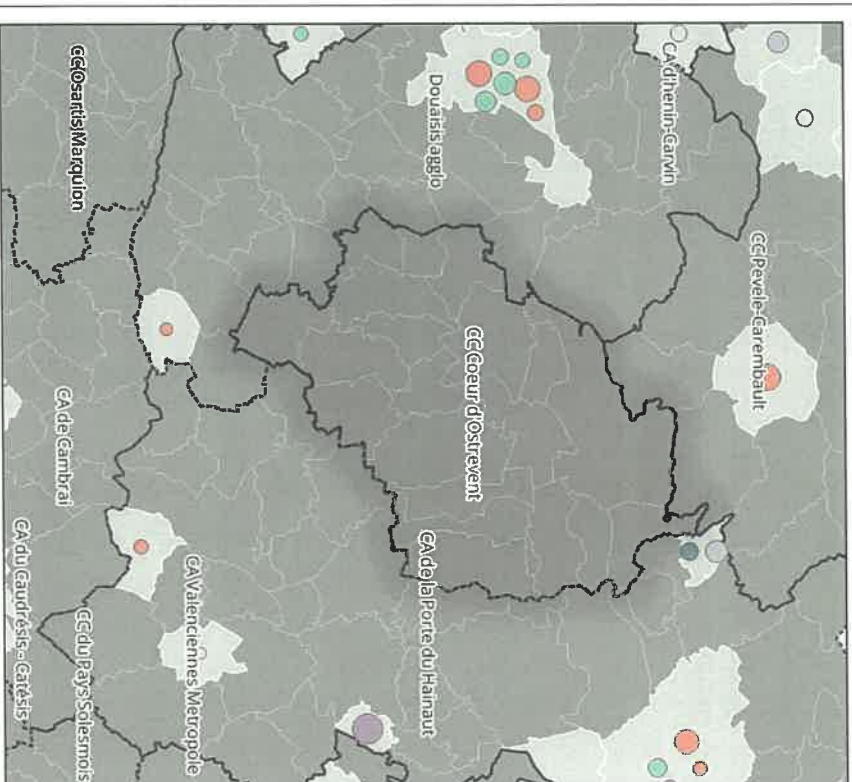


19 élevages
laitiers
1383 têtes

Source : Agreste - RGA 2020

- L'analyse des surfaces cultivées à l'échelle des Hauts de France, nous montre que la CCCO n'est pas un bassin de production spécialisée mais un bassin de production fertile et diversifiée, sans spécialisation agricole particulière
- On remarque par ailleurs qu'aucune Industrie Agroalimentaire n'est implantée sur la CCCO, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que le réseau routier du territoire ne soit pas directement connecté aux dorsales européennes (exemple : Autoroutes A1, A2 et A 26)
- Les interactions des exploitations du territoire avec les opérateurs économiques sont nombreuses (faisons avec les silos agricoles, les unités de transformation, ...) et dépassent les limites administratives de l'intercommunalité.

Zoom sur l'agro-alimentaire : autour de la CC Coeur d'Ostrevant



Légende

Secteur d'activité			
	Alimentation animale		Produits de la mer et aquaculture
	Corps gras		Industrie des viandes et des œufs
	Fabrication de plats préparés		Industrie laitière
	Industrie des boissons		Produits de boulangerie/pâtisserie -
	Fabrication de sucra, confiserie, chocolaterie		Pâtes alimentaires
	Industrie des fruits, légumes et pomme de terre		Travail des grains - Produits amyliacés

Source : Hauts Agri Hauts-de-France
Ch. Agriculture Nord-Pas de Calais - Juin 2023

6. DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ PEU DÉVELOPPÉS

Nombre d'EA sous SIQO en 2020	Logo	Descriptif
<p>1 à 3 (donnée soumise au secret statistique)</p>		<p>Le label rouge est l'unique signe national officiel qui garantit une qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire, tant au niveau de sa production, de son élaboration que de sa qualité gustative.</p>
<p>Aucune exploitation</p>		<p>L'Appellation d'Origine Protégée désigne un produit dont toutes les étapes sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne des caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.</p>
<p>Aucune exploitation</p>		<p>L'indication géographique protégée identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape est réalisée dans la zone protégée. Comme l'AOIP, l'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.</p>
<p>Aucune exploitation</p>		<p>La Spécialité Traditionnelle Garantie ne fait pas référence à une origine, mais protège la composition traditionnelle d'un produit ou son mode d'élaboration traditionnel.</p>
<p>6 dont 3 en Vente directe aux consommateurs en fruits/légumes et fromage de chèvre (contre 1 à 3 en 2010)</p>	 	<p>L'agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.</p>

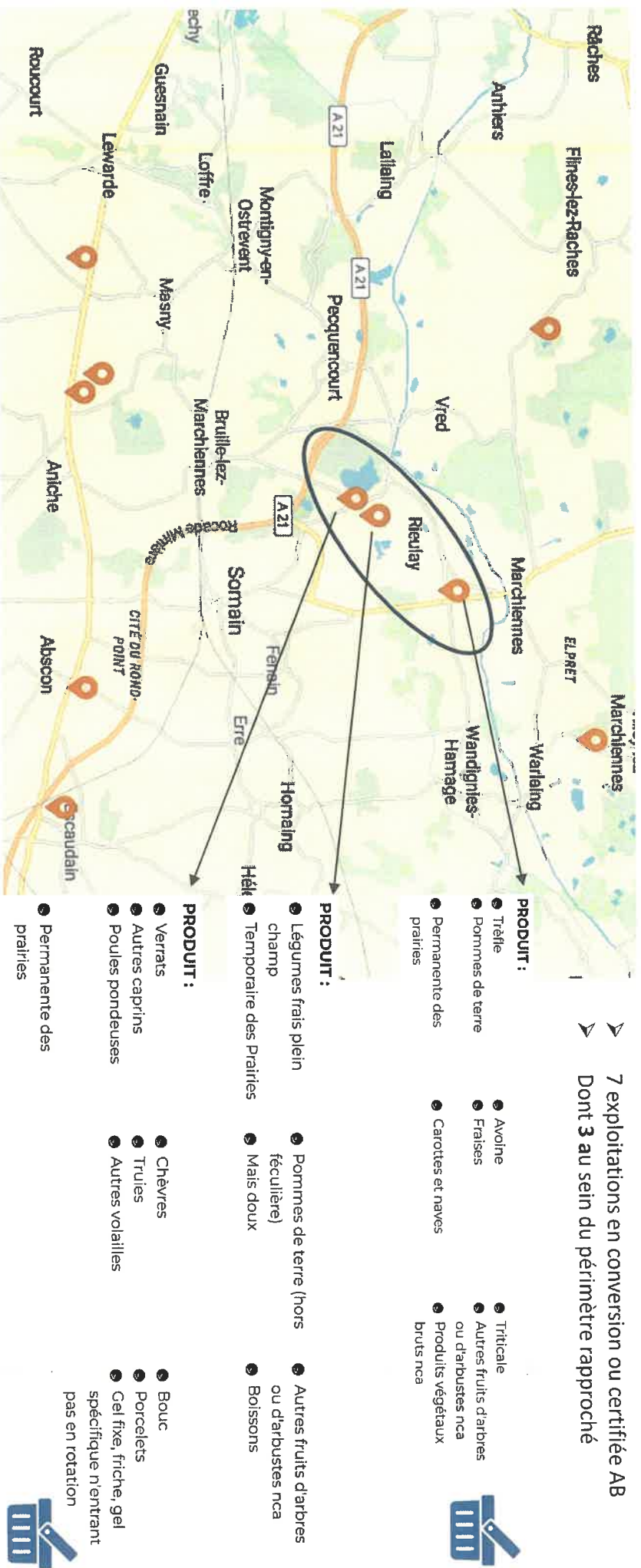
Source : RGA 2020 – Agreste HDF



257 ha

sont cultivés en AB sur le territoire de la CCOC soit 5% de la SAU.

Zoom sur : les producteurs en Agriculture Biologique sur le territoire



Source : annuaire de l'Agence bio, 2023 – disponible en ligne <https://www.agencebio.org/>



Exploitant pratiquant la vente directe

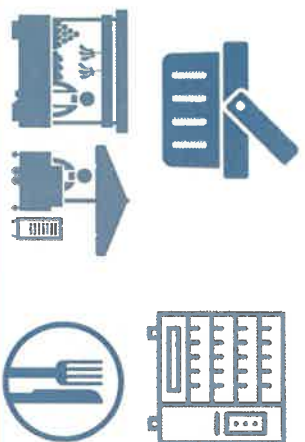
Source : Guide des producteurs de la CCCO et www.ouacheterlocal.fr

7. DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION EN ÉVOLUTION

Diversification : ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un **revenu supplémentaire**

CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur.

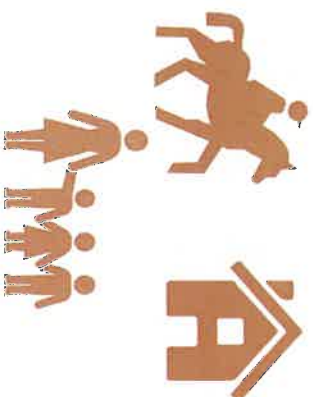


- 32% des exploitations en 2020; stable
- 29 exploitations en circuits courts dont 24 en vente directe
- 9 exploitations transforment des produits.
- On note un fort recul des activités de transformation du lait (-57% entre 2010 et 2020).

En NPDCC, 19% des exploitations pratiquent les circuits courts. La présence importante des circuits courts sur ce territoire est liée à l'existence d'un bassin de consommation (arc minier) de proximité

ACCUEIL A LA FERME

Activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme présentes sur les corps de ferme.

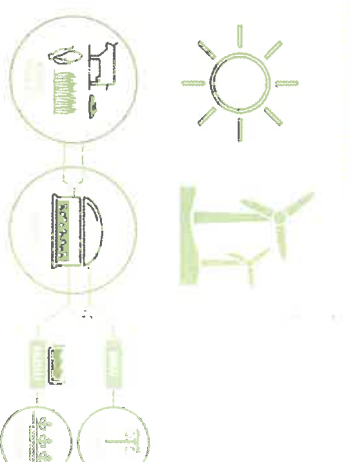


- 3 exploitations en 2020 soit un peu plus de 1% des exploitations
- Nombre de fermes stables en comparaison avec 2010

Activités de tourisme à la ferme peu développées à l'échelle de la CCCO.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un complément de revenus ou en autoconsommation.



- 3% des exploitations en 2020 (chiffre non disponible en 2010 car inférieur à 3 EA)

Activité en fort développement
Actuellement deux unités de méthanisation sur la CCCO et 1 en projet et de la valorisation des toitures de bâtiments avec du photovoltaïque.

8. EVOLUTION DU FONCIER AGRICOLE SUR LA CCCO

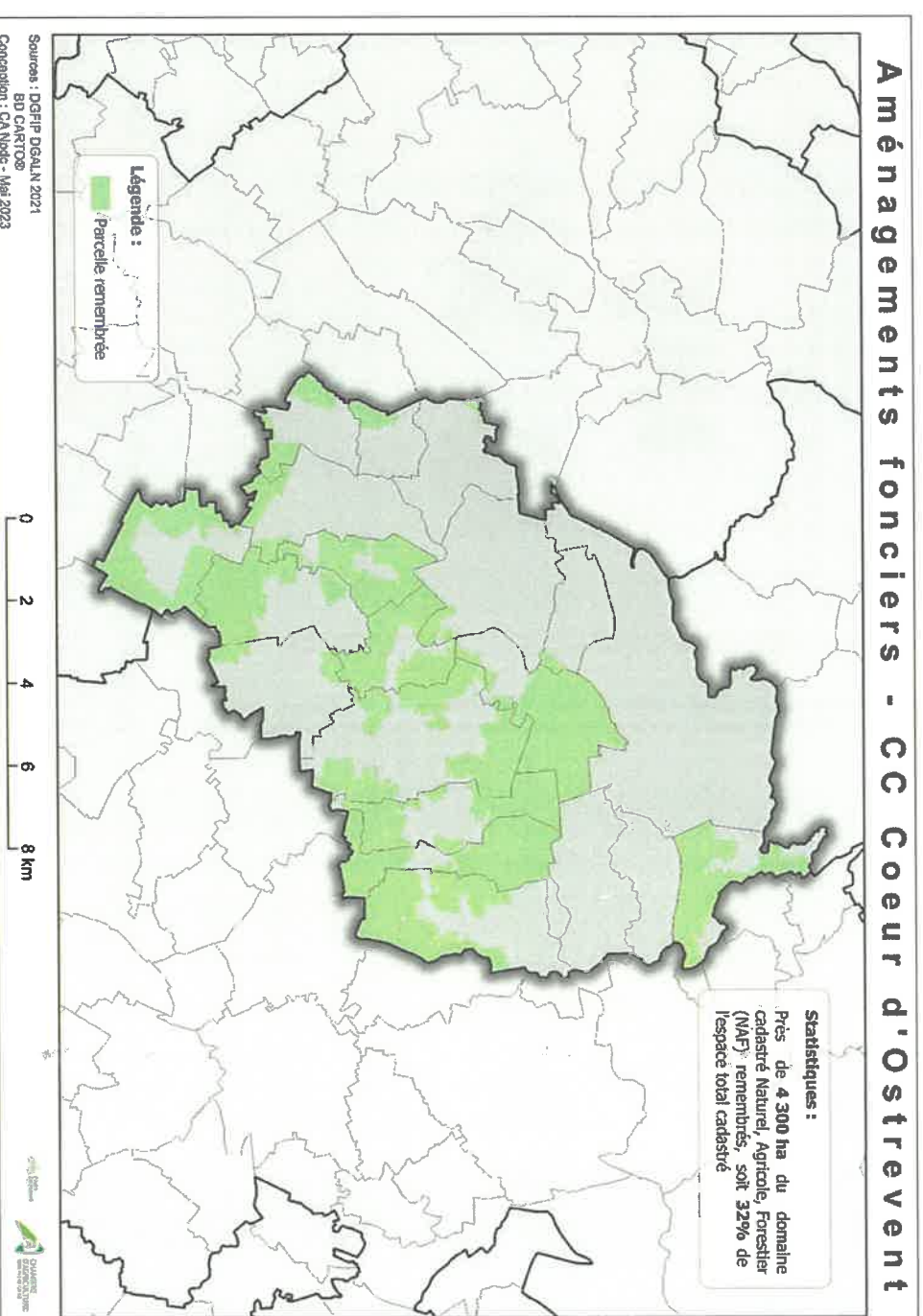
8.1. Caractérisation structure foncière agricole

➤ De par la présence de nombreux secteurs boisés au nord du territoire, et d'espaces naturels de tout type sur l'intégralité de son territoire, de zones urbanisées, d'infrastructures linéaires ..., l'espace agricole sur la CCCO est plutôt considéré comme **morcelé** ou réparti en **de nombreux ilots** par près de la moitié des agriculteurs (Chambre d'agriculture du NPDC, Diagnostic agricole, juillet 2012).

➤ On remarque que les communes ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier correspondent à des territoires relativement urbanisés, traversés par des grandes infrastructures régionales. Ces opérations de remembrement ont permis de restructurer l'espace agricole par une **réorganisation du parcellaire** à partir des années 1990, le rendant ainsi **plus fonctionnel**.

➤ Les communes de **Somain, Rieulay** et dans une moindre mesure Aniche ont été remembrées.

	Nb. moyen de parcelles	Surf. Moy. de la parcelle	Surf. Moy. de l'exploitation
Département du Nord	20	3,02	61
CCCO	23	2,7	62



8.2. Mode de faire-valoir des terres agricoles

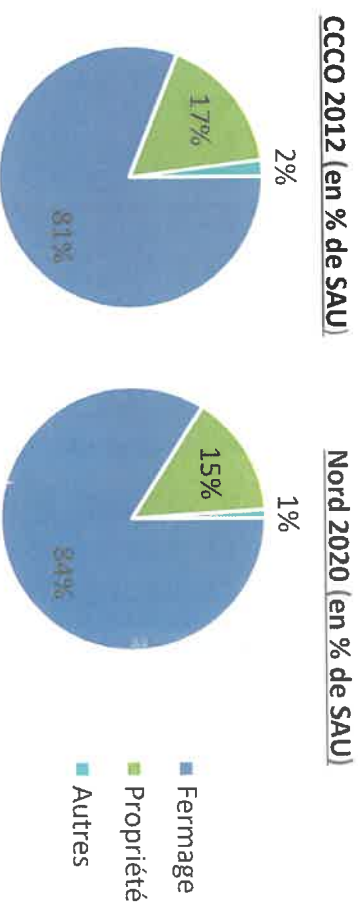
➤ La maîtrise du foncier est un élément clé du développement des exploitations aussi bien à court terme qu'à long terme. L'étude agricole de 2012 réalisée par la Chambre d'Agriculture du NPDC montre que le parcellaire agricole sur la CCCO est réparti de la manière suivante :

- 81 % sous le statut du fermage
- 17% en propriété
- 2% en autres (dont occupation précaire)

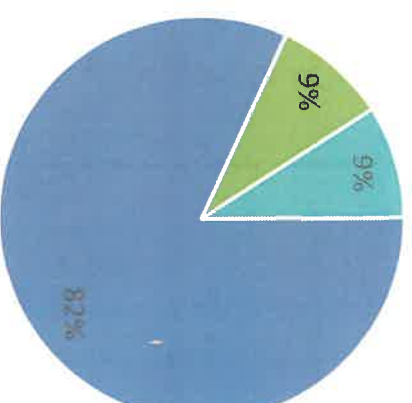
➤ La part de terres sous occupation précaire est plus importante chez les exploitants impactés. Elle est en fait sur-représentée chez l'exploitant n°1 (par rapport à sa part de SAU en propriété).

Nous n'avons pas d'élément pour expliquer cela.

➤ A l'échelle du territoire, la part précaire reste relativement faible et coïncide avec la tendance départementale actuelle.



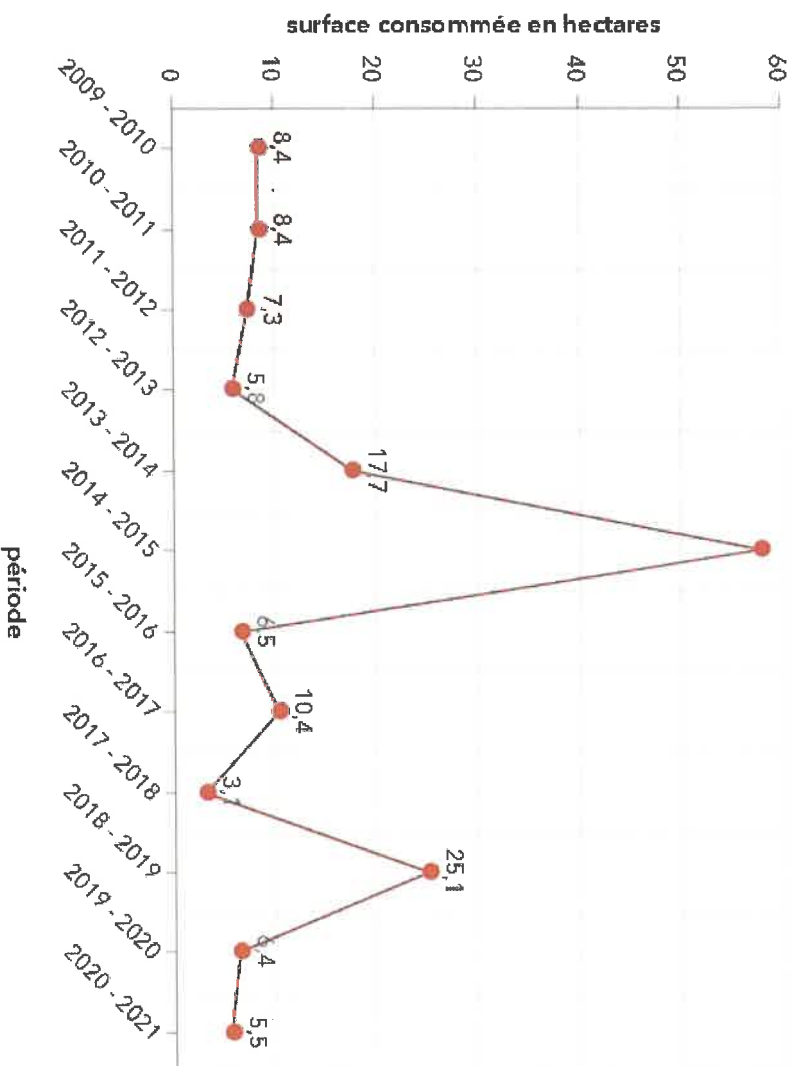
Exploitations agricoles impactées - 2023
(en % de SAU)



Sources : Enquêtes CA 2012 – diagnostic Agricole de la CCCO, Agreste – RGA 2020 et enquêtes CA 2023 – ERC agricole

8.3. Artificialisation des sols entre 2009 et 2021 de la CCCO

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2021



* total = activité + habitat + mixte + inconnu

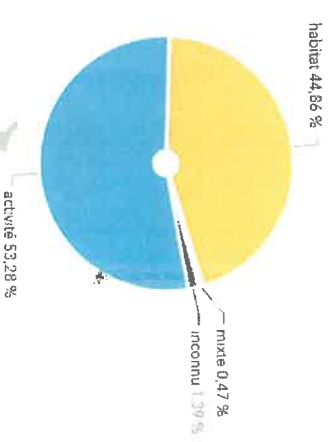
Entre 2011 et 2021, ce sont **146 ha** de terres agricoles qui ont été artificialisés

Soit **près de 15 ha** par an qui partent à l'urbanisation

- On constate un pic de l'artificialisation des sols entre **2013 et 2018** principalement pour des projets de développement de l'habitat ou de développement de l'activités économiques artisanales, industrielles et/ou commerciales

Sources : Portail de l'Artificialisation des Sols
<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consumation-espaces-ndf#paragraphe--2164>

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2021



8.4. Etat des lieux des consommations foncières – Périmètre rapproché

Artificialisation des sols dans le périmètre perturbé sur la période 2011-2021

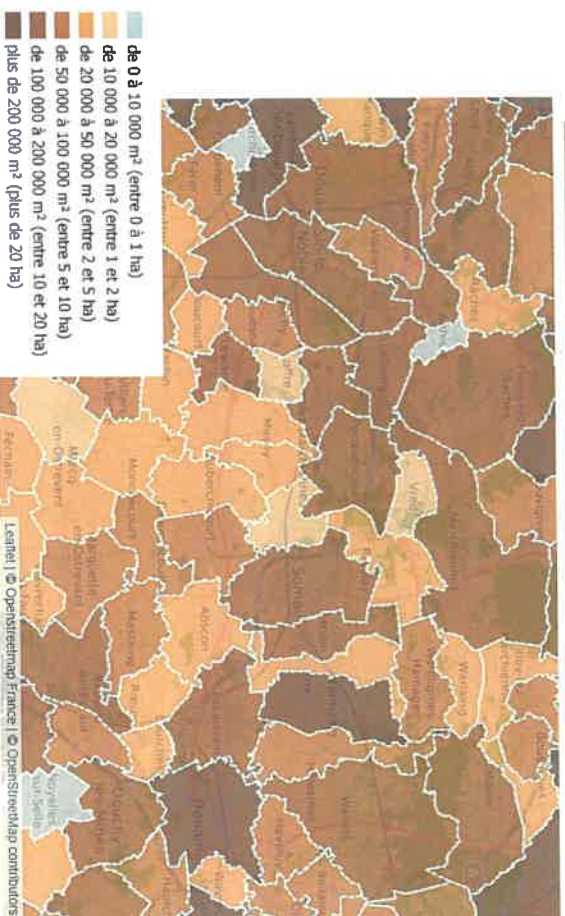


Note : La loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

31 ha artificialisés à l'échelle du périmètre rapproché, dont les ¾ pour le développement de l'habitat

Commune	% de l'espace artificialisé entre 2011 et 2021	Surface commune (ha)	Espace artificialisé en ha	% des espaces artificialisés par les activités économiques	% des espaces artificialisés par l'habitat	% des espaces artificialisés par des projets mixtes
Marchiennes	0,6	2140	13	16,57	72,71	0
Rieulay	0,27	730	2	25,71	66,46	7,83
Somain	0,89	1230	11	37,29	60,84	1,87
Aniche	0,77	650	5	5,77	91,44	2,79
Périmètre rapproché	0,65	4750	31	21,74	72,58	1,94
CCCO	1,05	13820	146	53,28	44,86	0,47

Visualisation des flux de consommation d'espace 2009 - 2021



- Les **consommations d'espaces naturels agricoles et forestier** sont fortes sur la période 2009 – 2021 sur les communes de **Marchiennes** (13,5 ha), **Somain** (12,5 ha) et dans une moindre mesure **Aniche** (7,5 ha).
- Pour la commune de **Marchiennes**, c'est avant tout pour le développement de l'habitat
- Pour la commune de **Somain**, c'est à la fois pour le développement de l'habitat ET paradoxalement on peut noter que la population diminue entre 2013 et 2018 sur cette commune.

Sources : Portail de l'Artificialisation des Sols (Cerema) - <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consumation-espaces-nat#paragraphe-2164> et INSEE, 2019

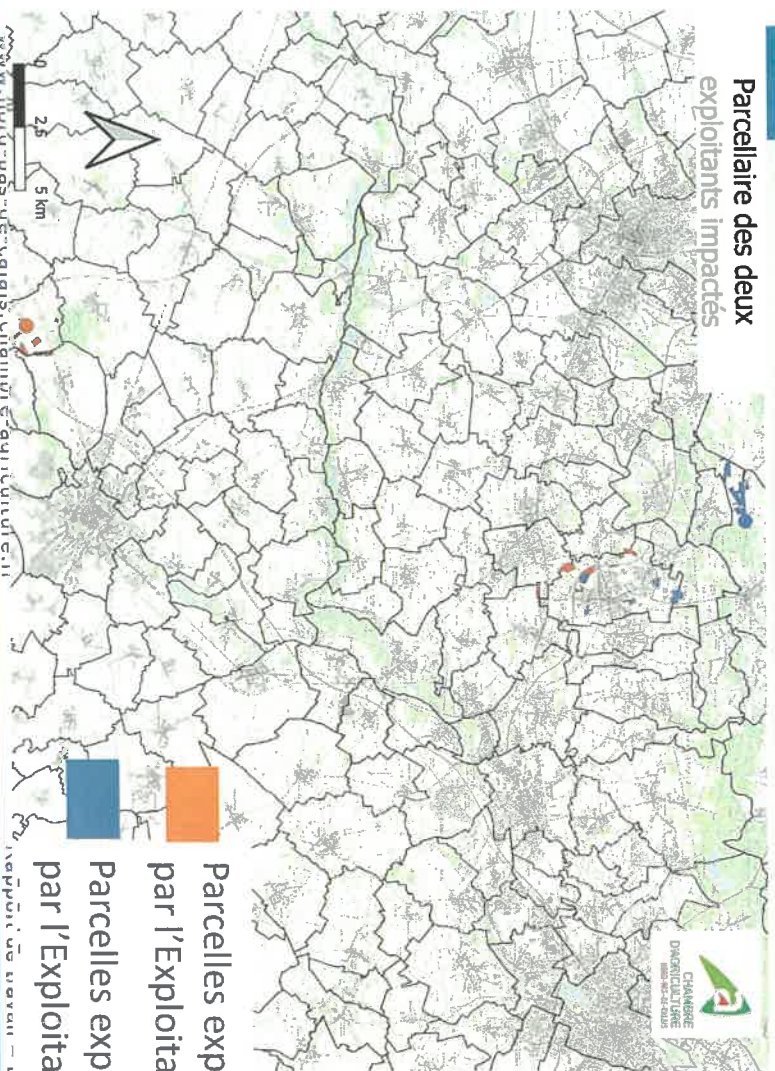
9. FOCUS SUR LES DEUX EXPLOITATIONS IMPACTÉES

Les 2 exploitants impactés ont été rencontrés en entretien individuel et directement sur le siège d'exploitation.

8.1. Deux exploitations aux profils différents

Expl.	OTEX de l'exploitation	Commune du siège	SAU totale (ha)	Nb de chefs d'exploitations	Age moyen des Chefs d'exploitation	Reprise familiale	Statut	Diversification
1	Autres grandes cultures	Anneux	137	1	32	NC	individuel	aucune
2	Polyculture - élevage	Marchiennes	152	3	43	NC	GAEC	Transformation Vente Production énergie

Parcellaire des deux exploitants impactés



Parcelles exploitées par l'Exploitant 1

Parcelles exploitées par l'Exploitant 2



9.2. Zoom sur les productions primaires des exploitations impactées

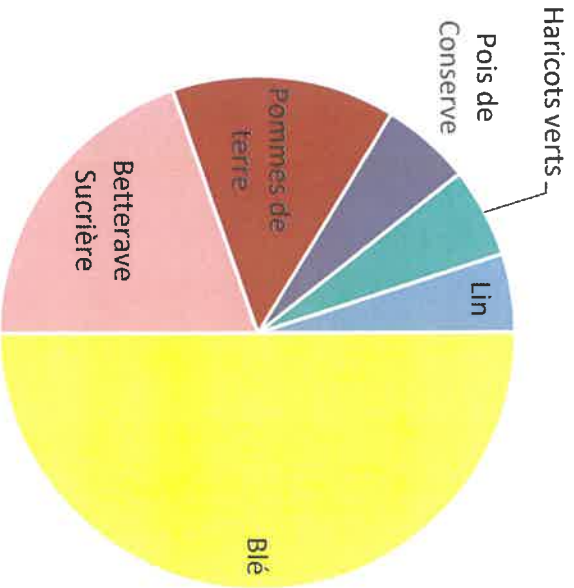
Expl.	Productions végétales	Productions animales	Activités de diversification
1	Blé - Betterave sucrière Pommes de Terre - Pois de conserve Haricots verts - Lin	NC	NC
2	Blé Prairie permanente Maïs ensilage Lin textile Betterave sucrière Betterave fourragère	Bovin lait : 100 vaches et 130 jeunes bovins 1 démarche qualité : → Les Laitiers Responsables : pâturage sans OGM	<ul style="list-style-type: none"> Transformation du lait en fromage affiné et plats préparé à base de fromage. Vente en circuits courts : marché, magasins fermiers restaurant épicerie fine Projet de méthanisation collective



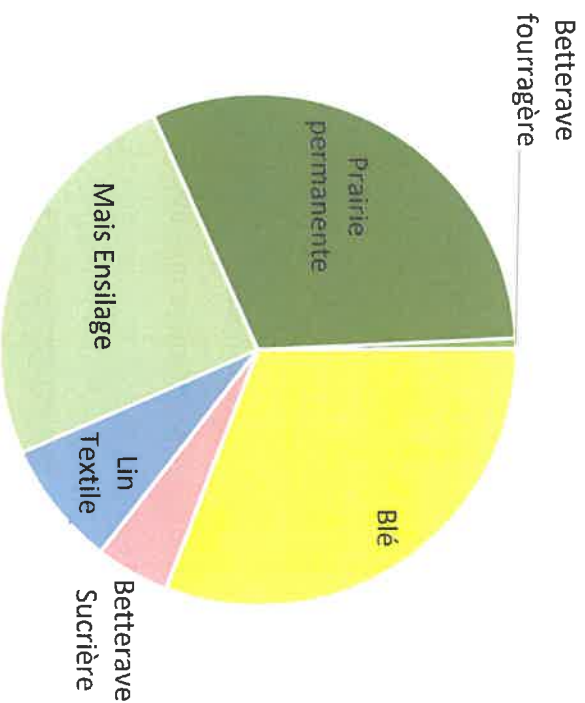
Les enquêtes auprès des exploitants mettent en lumière :

- Ce sont deux exploitations de belle taille en rythme de croisières et plutôt représentatives du secteur de par leur OTEX.
- Elles disposent toutes les 2 d'un bâtiment sur Somain dont 1 qui accueille de l'élevage
- Les 2 exploitations ont un salarié permanent et sont en réflexion pour embaucher un apprenti plutôt en 2024
- Elles ont toutes les 2 recours à des ETA.
- L'exploitation n° 2 développe une unité de méthanisation en collectif et souhaite développer un collectif pour la vente de produits locaux.
- Le projet sur Somain aura un impact sur l'exploitation n° 2 surtout en termes d'autonomie fourragère et de disponibilité de paille. La perte de surface entrainera une **diminution des revenus** (sans adaptation)
- Pour l'exploitation n°1, la perte de la surface somainoise correspond davantage à une **diminution du revenu**
- Suivant les tendances de la CCCO, les agriculteurs impactés sont **majoritairement locataires** de leur parcellaire. Les surfaces en occupation précaire sont celles concernées par l'étude chez les 2 exploitants

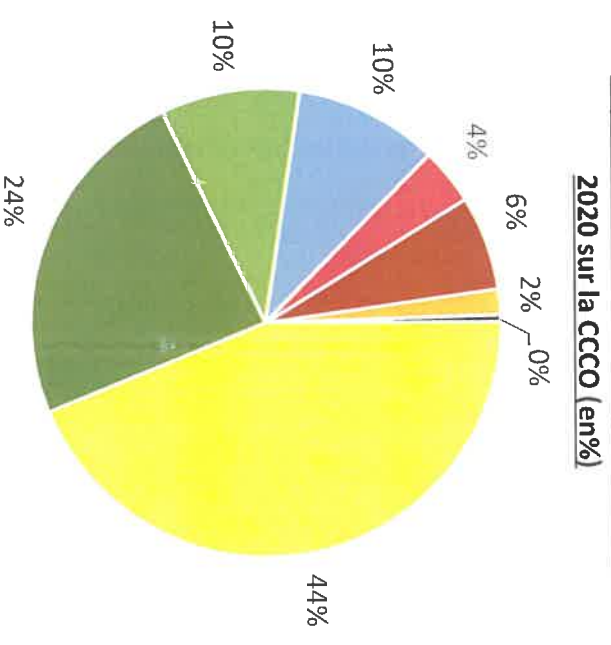
Répartition de la SAU de l'exploitation 1



Répartition de la SAU de l'exploitation n°2



Répartition des surfaces implantées en 2020 sur la CCCO (en%)



- Céréales
- Fourrages
- Fruits et légumes
- Oléo-protéagineux
- Prairies
- Lin
- Pommes de terre
- Jachère

- 2 exploitations aux productions différentes, reflet de la diversité des productions du secteur.
- Le Blé et la Betterave sucrière sont présents dans l'assolement avec le lin dans une moindre mesure.

- Pour l'exploitant n°2, la prairie permanente, le maïs ensilage et la betterave fourrage sont des surfaces fourragères. L'objectif pour cette exploitation est de tendre chaque année vers l'autonomie alimentaire.

3 productions phares :








- Blé
- Betterave sucrière
- Bovins lait

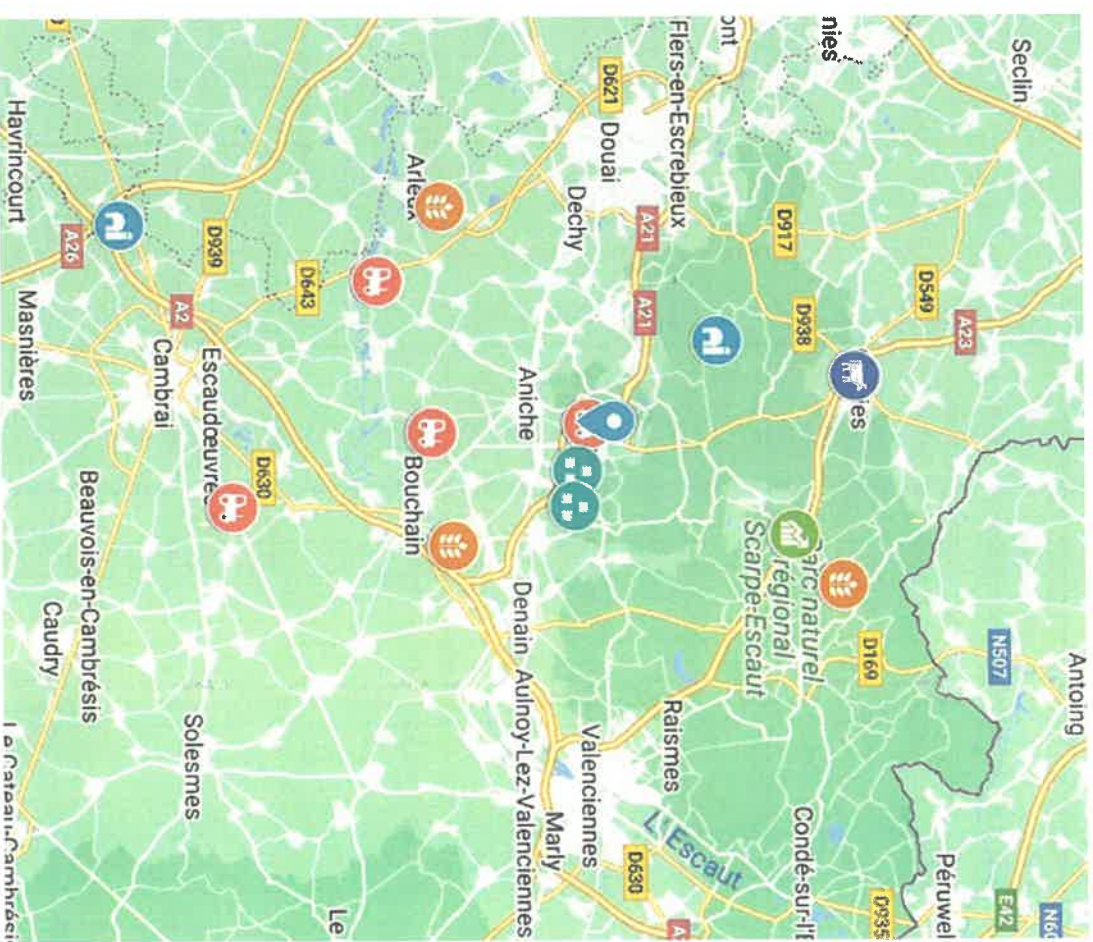
9.3. Les acteurs économiques en lien avec les exploitations impactées

➤ Fournisseurs d'intrants et de services au niveau local

- **Intrants**
Unéal, SEDE, TMCE, Bernard
- **Machinisme**
Godeffroy équipement, CASA, Messeant
- **Entreprise de travaux agricoles**
Pacaux, Lawniczak, Cachera, Bachelet, Soyez

Légende de la carte :

-  Zone d'implantation du projet : Sommain
-  Sièges des exploitations impactées
-  Bâtiments appartenant aux exploitants impactés
-  Entreprises de Travaux Agricoles
-  Semenciers, plateforme d'approvisionnement et de collecte
-  Clinique vétérinaire et soin des animaux
-  Implantation locale des administrations en lien avec les exploitants impactés



➤ Débouchés des principales productions impactées



Filière Blé



► Uneal

Uneal rassemble plus de 6 000 agriculteurs adhérents dans la région des Hauts-de-France. La coopérative mobilise plus de 400 collaborateurs engagés autour d'une mission commune : **Promouvoir une agriculture responsable et moderne au bénéfice du développement du revenu de l'adhérent.**

L'ancrage territorial est fort avec 23 antennes et 115 dépôts d'approvisionnement et de collecte sur les hauts de France.



Filière lait



► Sodiaal (Awoingt)

Sodiaal, c'est l'histoire d'un modèle coopératif qui poursuit depuis plus de 60 ans l'objectif de servir les intérêts des consommateurs et des agriculteurs grâce à une production laitière engagée.

Sodiaal compte 75 sites en France dont celui d'Awoingt, qui produit des denrées sous la marque Candia.



Filière Betteraves sucrières



▪ Tereos

2^{ème} groupe sucrier mondial avec 9 sucreries en France dont 2 dans le Nord-Pas-de-Calais. En mars 2023, le groupe a annoncé la fermeture du site d'Escaudoeuvers

CRISTAL UNION

C'est ensemble que nous avançons.

▪ Cristal Union

Cristal Union regroupe plus de 9 000 coopérateurs, cultivateurs de betteraves, et emploie plus de 2000 collaborateurs pour produire et commercialiser du sucre, de l'alcool et du bioéthanol.

Le groupe est le 1^{er} fournisseur de sucre aux IAA. Cristal Union est majoritairement implanté dans le quart Nord-Est de la France sur 13 sites.



Filière pommes de terre

Vitalis (Wavrin)



Filière Lin :

Wavallin (Belgique)

Tellage Decock (France –

Hondscote)



Filière légumes

Pasifrost (Belgique)



Illustration des effets indicatifs sur les filières



Filière blé

1 ha de blé tendre = 5,5 tonnes de farine, soit **25 000** baguettes de 250 grammes



Filière sucre

1 hectare de betteraves sucrières = **14 000** boîtes d'1 kg de sucre raffiné



Filière pomme de Terre

1 hectare de pommes de terre = 45 T en moyenne de pommes de terre (Agreste SAA- 2017)

► **30 000 sacs de 1,5 kg ou 9000 sacs de 5 kg** de pommes de terre vendus en circuit court

► **25 000 sachets d'1kg** de frites surgelées (premier maillon de transformation)



Filière lin

1 hectare de lin = **200 costumes** pour homme

PARTIE 3

ETUDE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PYRÉNÉES-GASCONES

1. EFFETS POSITIFS RELATIFS DU PROJET



Source : FNEEPK

1.1. Effet positif DIRECT

- Le projet d'aménagement est voué à accueillir des entreprises du domaine du transport et de la logistique. Cela va permettre la création d'emplois sur le territoire mais **sans effet positif direct sur l'activité agricole.**

1.2. Des retombées positives DIFFICILEMENT MESURABLES

- La création de ce bâtiment pourrait induire une évolution du nombre d'habitants sur la commune avec l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire. Ce phénomène pourrait être bénéfique au développement de projets de diversification de l'activité agricole comme par exemple la vente directe.
- Néanmoins, en l'état d'avancement du projet, ces retombées ne sont pas facilement quantifiables.

Les exploitations en lien avec les filières impactées et situées à l'intérieur du périmètre d'impact semblent plutôt orientées vers des circuits longs. Une orientation vers des circuits courts nécessite une volonté forte de la part des exploitants et ne peut se faire que de manière progressive tout en **garantissant la pérennité économique de l'exploitation.**

2. CARACTÉRISATION DES EFFETS NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

2.1. Des impacts notables pour les exploitations impactées

- Perte de bonnes terres agricoles : « c'est la perte de l'outil de travail non compensé par l'acquisition d'autres terres. »
- Perte de parcelles fonctionnelles : « elle est bien située, d'un seul tenant sans voisin immédiat. Des aménagements (parking, chemin d'AFR) avaient été faits et permettaient de manoeuvrer les engins facilement. »
- Il devient nécessaire de faire évoluer l'assolement pour minimiser les pertes.
- Pour l'exploitation 2, l'assolement était en lien avec la recherche d'autonomie alimentaire pour l'atelier lait :
année 1 : Lin → année 2 : blé → année 3 : maïs → année 4 : blé



Cultures :

- Blé tendre d'hiver
- Maïs grain et ensilage
- Betteraves sucrières
- Lin fibres
- Chicorée / endives

Sources : RPG 2018 – 2019 – 2020 - 2021



- Pour l'exploitation n°2, la reprise des terres s'est faite en 2015 en étant bien au fait du caractère précaire de la parcelle. Il est à noter que l'installation d'un jeune est permise grâce à la reprise d'une exploitation sur Somain, puis grâce à la création d'un atelier transformation laitière avec vente en circuits courts. Cette installation a notamment nécessité des investissements.

2.2. Effet indicatif de la perte de foncier sur les filières impactées

La production agricole primaire constitue la matière première des filières agricoles.

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, la perte de foncier impacte les **filiales végétales présentes sur le territoire** ainsi que **la filière lait, au sens où certaines cultures sont dédiées à l'alimentation animale** :

- **La filière blé**
- **Lait**
- **La filière betterave sucrière**

L'impact identifié sur l'outil de travail des 2 exploitations concernées aura donc un effet sur les acteurs des filières jusqu'au consommateur final.

La figure ci-contre illustre les conséquences de la perte d'1 hectare sur l'aval pour les filières végétales. Il indique également combien il est nécessaire de produire de litres de lait pour produire des denrées largement consommées.

Le lin et la pomme de terre sont également 2 filières impactées dans une moindre mesure.

Filière Pomme de Terre

1 hectare de pommes de terre = **45 T en moyenne** de pommes de terre (Agreste SAA- 2017)

▶ **30 000 sacs de 1,5 kg ou 9000 sacs de 5 kg** de pommes de terre vendus en circuit court

▶ **25 000 sachets d'1kg** de frites surgelées (premier maillon de transformation)



Filière lin

1 hectare de lin = **200 costumes** pour homme



Filière blé

1 ha de blé tendre = **5,5 tonnes de farine**, soit **25 000** baguettes de 250 grammes



Filière sucre

1 hectare de betteraves sucrières = **14 000** boîtes d'1 kg de sucre raffiné



Filière lait

1kg de beurre = **22** litres de lait
 1kg d'emmental = **12** litres de lait
 1 camembert (250g) = **2** litres de lait
 1kg de lait écrémé en poudre = **10,6** litres de lait

Sources des données de conversion : Association Passion Céréale (Intercéréales), Chambre d'Agriculture 59-62, Genie-alimentaire.com, Sucre-info (CEDUS), Observatoire du pain (CIFAP - CNPPF), GNIS Economie laitière en chiffres

2.3. Des effets cumulés avec d'autres prélèvements fonciers passés et à venir

1. PRELEVEMENTS PASSES

► Sur le parcellaire des exploitations impactées :

Seul l'exploitation n°1 évoque des prélèvements passés de l'ordre de **10 ha** sur Sommain, Abscon, correspondant au développement de la ZA de la Renaissance. Certaines parcelles sont encore en culture sous statut précaire.

2. PRELEVEMENTS A VENIR

► Sur le parcellaire des exploitations impactées et à l'échelle du périmètre rapproché ou du périmètre élargi :

- Pas de projet connu pour le moment.

- On peut penser que le remplissage de la ZA de la Renaissance va se poursuivre dans les prochaines années et donc engendrer une artificialisation des sols (ex: secteur 3 de 14 ha – cf. ci-contre)

NB : les 44 ha sont inclus dans le compte foncier défini lors de l'élaboration du SCOT – Voir ci-dessous

- L'étude montre que ce sont surtout les projets pour le développement de l'habitat qui grignotent progressivement l'espace agricole mais en l'absence de PLU, il est difficile de caractériser finement les prélèvements à venir dans les 21 communes.

3. COMPTE FONCIER DU SCOT DU GRAND DOUAISIS

Résidentiel-mixte

Commune	Artificialisation maximale 2020 - 2040
Marchiennes	11,1 ha
Rieulay	3,1 ha
Sommain	24,3 ha
Aniche	6,3 ha
CCCCO – 20*	144 ha

* Le compte foncier a été élaboré en 2018-2019, période durant laquelle la commune d'Emerchicourt était affiliée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Compte foncier à vocation économique et commerciale

CCCCO : Artificialisation maximale à vocation économique et commerciale	
2020 - 2030	77,5 ha
2030 - 2040	77,5 ha

+ **20 ha** d'artificialisation possible pour des infrastructures et grands équipements à l'échelle du SCOT du Grand Douaisis (CCCCO + Douaisis Agglo)



3. SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LES FILIÈRES

Impacts quantitatifs Production agricole directement perdue sur l'emprise agricole	Impacts structurels Liés à l'intégration du projet dans l'organisation de l'agriculture locale	Impacts systémiques Conséquences induites sur l'équilibre des filières agricoles
<ul style="list-style-type: none"> • 2 exploitations impactées dirigées par des chefs d'exploitation de moins de 40 ans. • 21,74 ha perdus définitivement, des terres de bonne qualité agronomique avec de bons rendements 	<ul style="list-style-type: none"> • Le prélèvement ne remet pas en question la viabilité des 2 exploitations mais il est à considérer dans un contexte de pression foncière et de grignotage progressif de terres agricoles • Dans les prochaines années, le rythme d'artificialisation possible est similaire à celui de la dernière décennie. • Les parcelles sont assez éloignées du corps d'exploitation. Les 2 exploitations ont d'ailleurs des bâtiments sur Somain (stockage de matériel pour l'un et bâtiment d'élevage pour la seconde exploitation) • Les parcelles sont bien situées, de belles tailles permettant de manipuler aisément le matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un prélèvement qui fragilise principalement la filière blé et betteraves sucrières • Un prélèvement qui va avoir une influence sur la rentabilité économique de l'atelier lait de l'exploitant n°2 qui transforme et vend une partie de sa production en circuits courts et qui est en plein développement d'un projet de mécanisation en collectif.

Source : Entretiens réalisés par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, Avril – Mai 2023

*Nb : la fermeture du site de Tereos à Escaudœuvres pourrait avoir des impacts non négligeables sur l'exploitation 2. En effet, pour la betterave sucrière, il n'est pas certain que d'autres collecteurs acceptent de venir sur le secteur. Par ailleurs, les producteurs de ces secteurs, deviendraient alors « non-planteurs » et ne pourront plus obtenir de betterave, coproduit intéressant dans l'alimentation bovine (apport d'énergie, stimule la production de lait...).
Ainsi, dans des zones de polycultures-élevage comme en CCCO, l'élevage laitier va de nouveau être touché de plein fouet par cette actualité, posant de nouveau la problématique du maintien de l'élevage sur le territoire.*

PARTIE 4

ETUDES DES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS

La prise en compte des activités agricoles dans la localisation et la conception du projet est abordée dans cette section, suivie de l'analyse des impacts à différentes échelles.

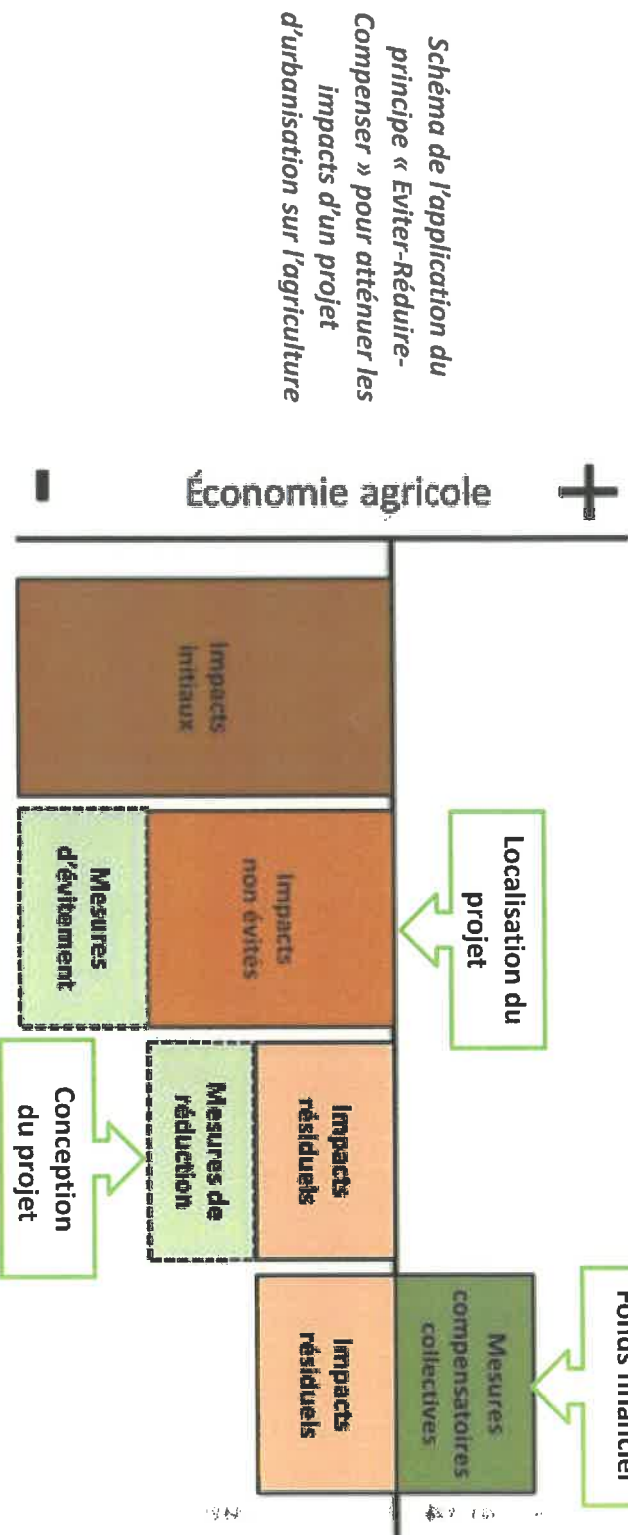
Est ensuite présenté le calcul du montant de la compensation collective et les pistes d'actions identifiées en concertation avec les exploitations du périmètre et des filières impactées.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

1. LE PRINCIPE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

- Cette partie présente d'abord les options envisagées par les maîtres d'ouvrage et préconisées par la Chambre d'agriculture pour :
 - 1) éviter
 - 2) réduire les impacts du projet sur les activités agricoles.
- Les impacts du projet sur l'agriculture en l'état actuel du projet sont ensuite étudiés :
 - à l'échelle des exploitations,
 - en termes de production de produits finis pour les filières impactées (ordre d'idée)
 - en termes d'impact économique global pour les maillons agricoles (impact direct) et agro-alimentaires (impact indirect)
- Le calcul de l'impact économique global donne ensuite lieu au calcul du montant de compensation et à la présentation des pistes de projets dégagées par les exploitants locaux.



2. UNE IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE COHÉRENTE AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET, LIMITANT DE FAIT LES RÉFLEXIONS SUR LES VOLETS « EVITER » ET « RÉDUIRE »

1 EVITER

2.1. Un projet logistique pour relancer une économie autour de la gare de Triage de Somain

Comme évoqué dans la raison d'être du projet, l'implantation d'une plateforme logistique a pour but de maintenir et de développer une activité économique sur la commune de Somain et plus largement sur l'arrondissement de Douai.

→ La proximité de la Gare de Triage de Somain pourrait permettre à terme le développement du ferroutage et ainsi maintenir en activité les infrastructures existantes tout en évitant l'apparition d'une friche industrielle sur la ZA de la Renaissance. La plateforme est donc logiquement adossée à la Gare de triage de Somain.

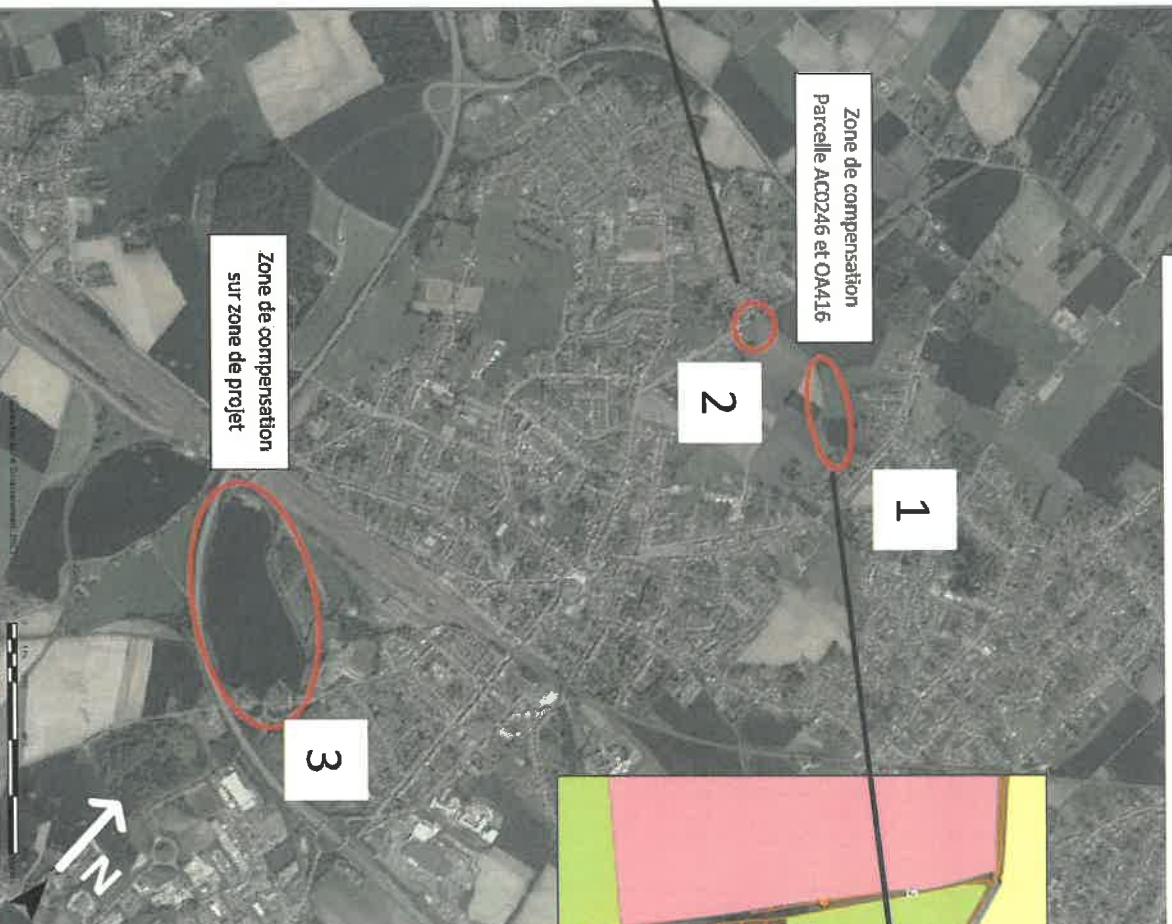
→ A noter que l'étude d'impact environnemental prévoit 3ha de compensation et que la mairie Somain nous a confirmé que les terrains envisagés étaient non agricoles. (cf. ci-après)

Les parcelles de compensation écologique 1 et 2 ont été mises à disposition par la mairie de Somain et ne sont actuellement pas cultivées.

La zone de compensation numéro 3 se situe sur la zone du projet étudié.



Préfixe	Section	N°	Localité	Surface utilisée pour la mesure compensatoire
1 D	A	0416	Somain - La chasse courteau	3 675 m ²
2 A	C	0246	Somain - Rue Roger Salengro	1910 m ²
3 Z	H	0088	Somain - La gare	628 m ²



Zone de compensation
Parcelle AC0246 et OA416

2

1

Zone de compensation
sur zone de projet

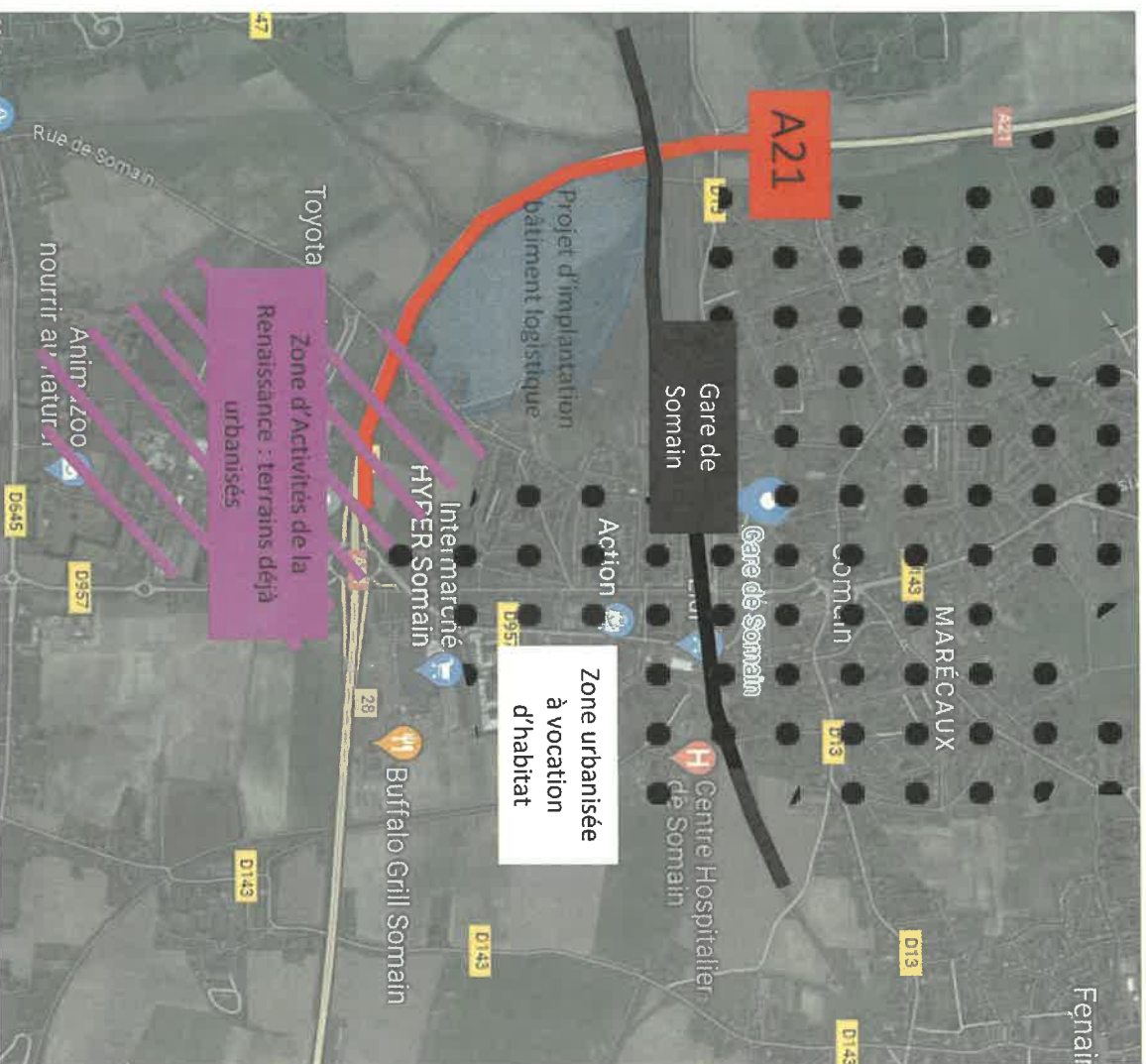
3



Source :
Montage CA NPDC
Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement dans le cadre d'un projet d'aménagement à Somain, ALFA environnement janvier 2023, www.geoportail.fr, juin 2023 – RPg 2021

2 REDUIRE

2.2. Un projet enclavé entre l'autoroute, le rail et un secteur déjà urbanisé



Source : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Juin 2023, à partir de Google Earth.

La configuration du site, la conception du projet et la situation géographique ne permettent pas d'envisager des mesures de réduction du projet.

On pourrait alors s'interroger sur le dimensionnement du projet et envisager une réduction de la taille de la plateforme logistique.

Nous serions cependant rapidement confrontés aux deux points suivants :

- l'accessibilité difficile du site avec des engins agricoles
- La nécessité de mettre en place une zone de non traitement au vu de la proximité des habitations et/ou de la présence régulière de travailleurs sur la zone.

3. UNE ÉMERGENCE CONCERTÉE DE MESURES DE COMPENSATION

3 COMPENSER

3.1. Compensation Individuelle

Les surfaces ont été acquises par la Communauté de Communes du Cœur D'Ostrevent dans le cadre de l'extension de la Zone de la Renaissance. Les exploitants en place ont obtenu à l'époque des indemnités d'éviction.

Ils avaient alors arrêté d'exploiter les terrains. Mais en l'absence de projet concret sur la zone, les jeunes agriculteurs ont pris contact avec la CCCO pour la « remise » en culture de ces terres.

Depuis 2010, ces terres sont donc exploitées à titre précaire. Cet accord a été repris par la SCI HUB SOMAIN lors du rachat des terrains et jusqu'au démarrage des travaux (prévu octobre 2023)

3.2. Estimation financière de la perte de potentiel économique agricole

L'objectif est de quantifier la perte économique générée par le projet sur l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser une méthode qui fait consensus au niveau national, sur la base d'un travail partenarial initial entre la chambre d'agriculture et la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Pays de la Loire.

► Ce calcul d'impact se base sur le nombre d'hectares définitivement soustraits à l'activité agricole.

IMPACT DIRECT ANNUEL

- Indicateurs mobilisés

- Surface agricole prélevée de manière définitive : **21,74 ha**
- Cette surface reprend l'emprise du projet sur les terres agricoles
 - Répartition des surfaces impactées par système de production des exploitations concernées :

Répartition par OTEX sur le territoire concerné en % des surfaces	PBS agricole par système de production (€/ha)	PBS agricole moyen du territoire (€/ha)
Grandes cultures	2794	1145
Polyculture polyélevage	3107	1833
Total exploitations impactées	5901	2979

- Produit brut standard (PBS) moyen des exploitations par hectare (chiffre d'affaires potentiel par production et/ou système de production) **PBS moyen €/ha**

- Calcul de l'impact direct annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact direct annuel} &= \\ \text{Produit brut par hectare} & \\ \times \text{surface impactée} & \\ = \text{PBS Moyen } \mathbf{\text{€} \times \text{Nb d'ha}} &= \mathbf{64\,763 \text{ €}} \end{aligned}$$

Sources : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2019
Ministère de l'Agriculture Agricole – RICA 2016

IMPACT INDIRECT ANNUEL

Celui-ci est caractérisé par l'impact sur les filières en aval, et s'ajoute à l'impact direct défini précédemment.

Nous passons de l'impact direct à l'impact indirect en multipliant le premier par un ratio de proportionnalité entre le chiffre d'affaires à la production agricole et celui lié à la transformation des industries agroalimentaires (IAA).

Indicateurs mobilisés

- ▶ Chiffre d'affaires net des IAA (2015) : 15 459 millions d'€ (1)
- ▶ Chiffre d'affaires des productions agricoles régionales (CA moyen 2010-2015 pour lisser la volatilité) 5 911 millions d'€ (2)
- ▶ Ratio de proportionnalité entre CA agricole et CA IAA (2)/(1) : 2,6
 ⇒ Pour 1 € de richesse produite par l'agriculture, l'aval en produit 2,6.
- ▶ Impact direct annuel calculé précédemment 64 763 €

Calcul de l'impact indirect annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact indirect annuel} &= \text{Impact direct annuel} \times 2,6 \\ &= 64\,763\,€ \times 2,6 = 168\,384\,€ \end{aligned}$$

IMPACT ANNUEL GLOBAL

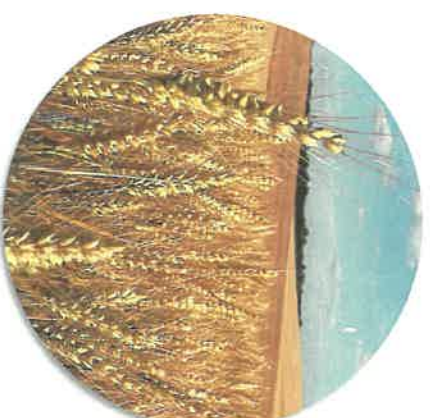
- ▶ L'impact global correspond à la somme des impacts directs et indirects.

Indicateurs mobilisés

- ▶ Impact direct annuel : 64 763 €
- ▶ Impact indirect annuel : 168 384 €

Calcul de l'impact annuel global

$$\begin{aligned} \text{Impact global} &= \text{Impact direct} + \text{Impact indirect} \\ &= 64\,763\,€ + 168\,384\,€ = 233\,147\,€ \end{aligned}$$



Sources : Ministère de l'Agriculture – Agreste Comptes de l'agriculture 2010-2015 ; Insee – ESANE 2015

- **Reconstitution du potentiel économique agricole du territoire**

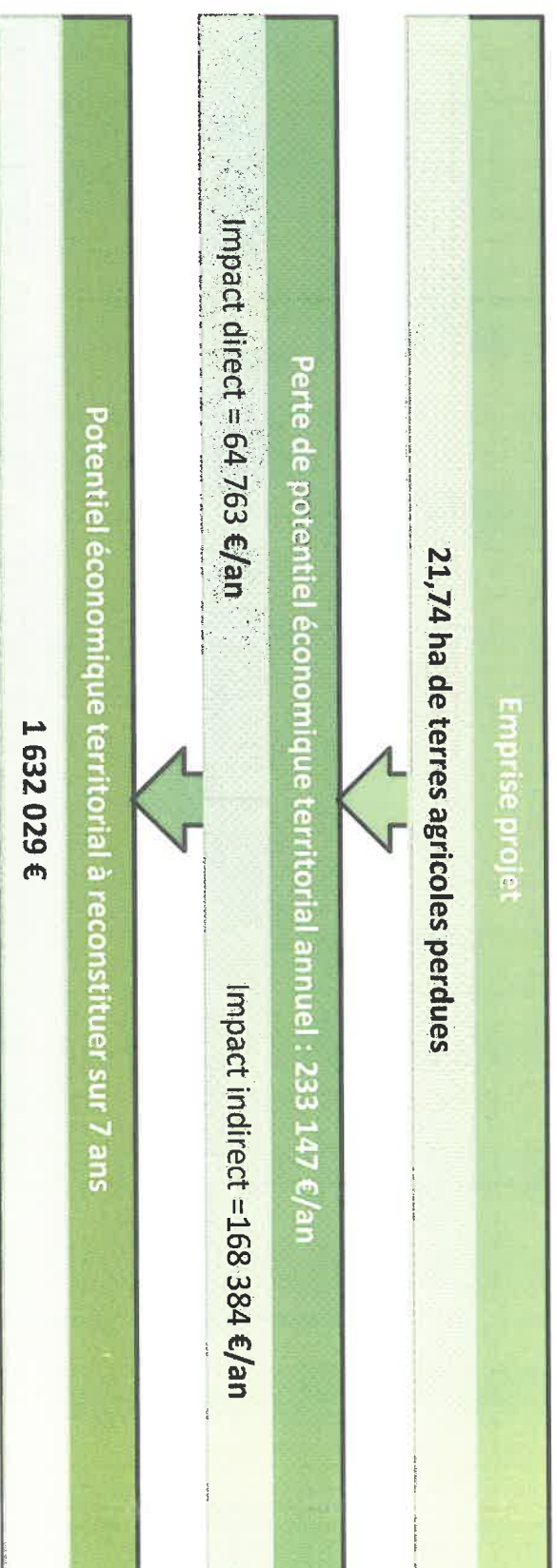
Selon la méthode utilisée et partagée, il est estimé, à partir de recoupements d'observations statistiques et de terrain, qu'une période de 7ans est nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par le projet, pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement. Dans le cas présent, il est à noter que les exploitants ont été autorisés à remettre en culture pendant 10 ans.

Calcul du potentiel économique global à reconstituer

$$\text{Potentiel économique global} = \text{impact global annuel} \times 7 \text{ ans}$$

$$233\ 147\text{€} \times 7 = 1\ 632\ 029\ \text{€}$$

- **Récapitulatif**



5. ESTIMATION DE LA COMPENSATION COLLECTIVE

➤ Pour estimer le montant du fonds de compensation collective à partir du potentiel économique perdu calculé précédemment, il est nécessaire de déterminer le ratio entre le montant investi et la richesse produite induite par cet investissement.

- **Indicateurs mobilisés**

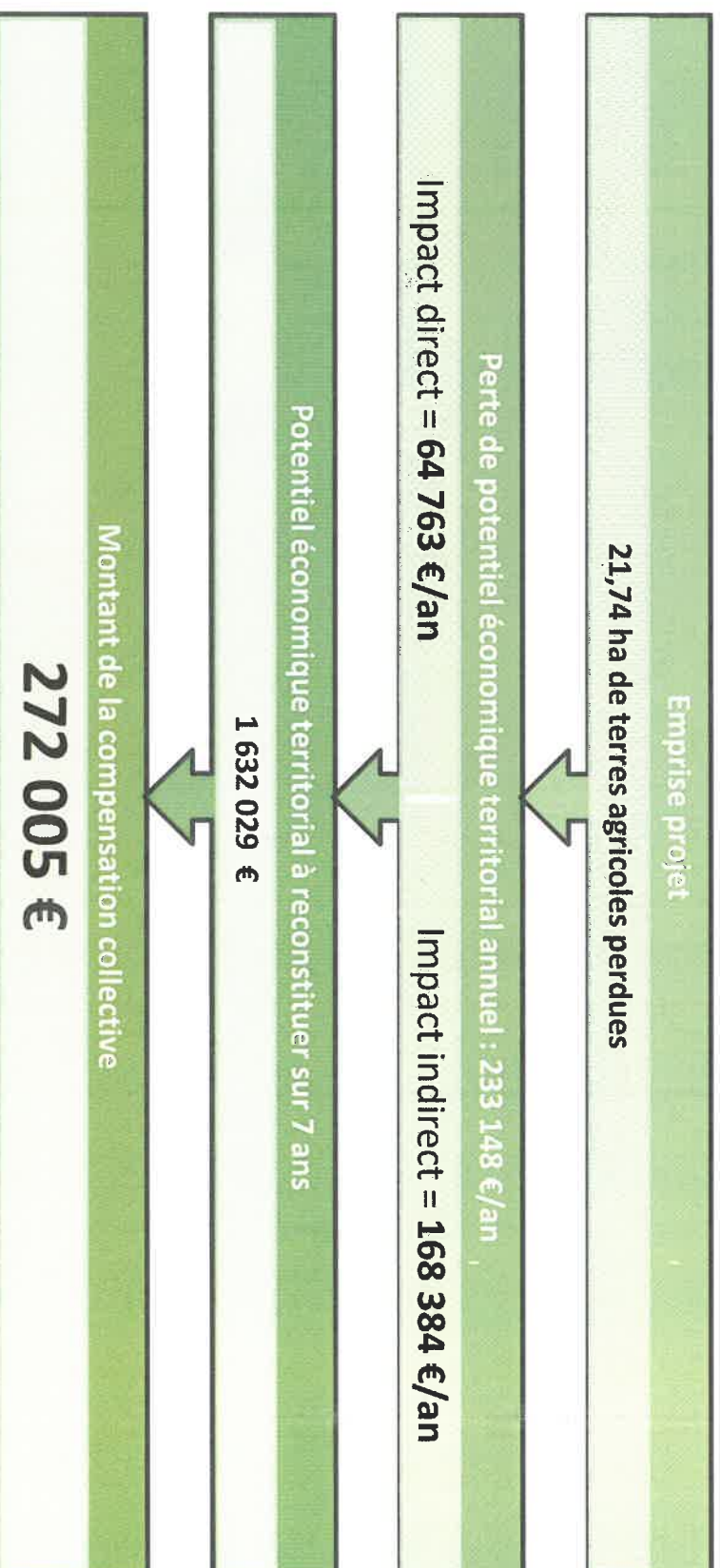
➤ Potentiel économique à reconstituer sur 7 ans : **1 632 029 €**

➤ Ratio Investissement / Produit (moyenne sur 7 ans du ration Production de l'exercice/Investissement total des exploitations du Nord-Pas-de-Calais entre 2009-2015) : 6 car il est nécessaire d'investir 1 € pour générer 6 € de produit.

- **Calcul de l'investissement à mobiliser**

$$\begin{aligned}\text{Montant compensatoire} &= \text{Potentiel économique} / 6 \\ &= 1\,632\,029 \text{ €} / 6 \\ &= \mathbf{272\,005 \text{ €}}\end{aligned}$$

EN RESUME



PARTIE 5

PROPOSITIONS DE MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

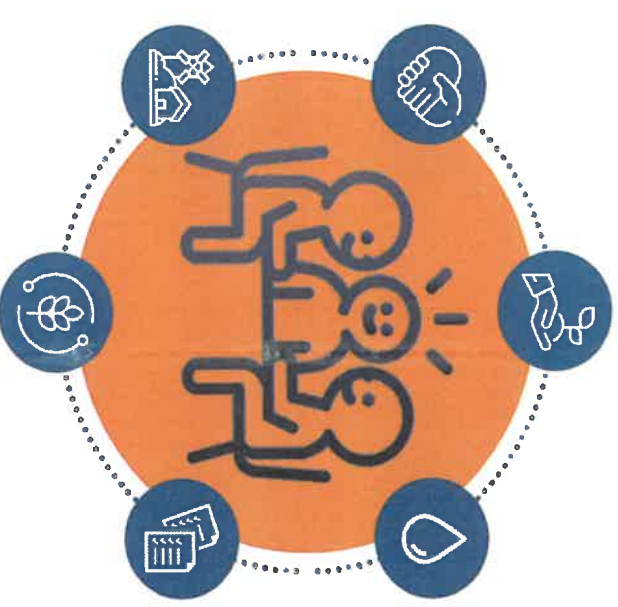
1. CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

Méthodologie de concertation

- 15 responsables agricoles locaux (représentants syndicaux, Présidents de CUMA, etc.) ont été conviés par téléphone et par mail, avec l'objectif de travailler en priorité sur le périmètre rapproché.
- La réunion s'est déroulée en trois temps :
 - Explication du projet, de la méthodologie ERC, et des objectifs de la réunion.
 - Tour de table des projets connus sur le territoire, et des thématiques pouvant intéresser les agriculteurs en collectif.
 - Priorisation des pistes de projets collectifs.

Une faible mobilisation du monde agricole

- La réunion a rassemblé 4 participants dont les exploitants impactés.
- Une animation spécifique pour le secteur sera donc à prévoir au-delà de la CDPENAF.



2. LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION

Les agriculteurs présents connaissaient le contexte de l'étude et la raison d'être du projet. Celle-ci n'a d'ailleurs pas été remise en cause. Le principe des études d'impact sur l'économie agricole n'était pas connu.

En tant qu'animateur de réunion, la Chambre d'Agriculture a expliqué aux exploitants présents le principe de la compensation collective.

Après une partie de présentation succincte de l'étude et des filières impactées, il a été proposé :

- un temps de réflexion individuelle
- Un temps de partage des idées et d'échanges autour des propositions avec le groupe.

5 propositions sont ressorties de la réunion de concertation

- développer un **réseau d'irrigation** en collectif
- soutien à un projet de **méthanisation** en développement
- achats et pose de **clôtures de protection** contre les lapins et autres dégâts de gibier.
- achat d'un **pont bascule** en collectif
- acquisition de **matériel en commun**



Ces propositions ont été présentées au maître d'ouvrage lors d'une réunion de travail, qui aurait aimé proposer en plus un soutien à des **projets de développement de circuits courts**. Cependant, la structuration d'un collectif demande une volonté de plusieurs agriculteurs du territoire et du temps pour faire mûrir un éventuel projet. Une animation spécifique pourra être mise en place par la suite.

NB : lors de la phase d'enquête, les agriculteurs ont proposé des pistes à développer en collectif : achat d'un camion frigorifique à 2 entreprises pour développer les circuits courts pour le territoire / soutien à un projet de méthanisation territorial / achat de matériel en copropriété.

MESURE 1: DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'IRRIGATION EN COLLECTIF

CONTEXTE :

Les évolutions climatiques liées au réchauffement de la planète entraînent ces dernières années des périodes plus longues, plus intenses et répétées. Les périodes de sécheresse de plus en plus longues et à des moments clés de la croissance des plantes causent des pertes de rendements importantes notamment en céréales.

DESCRIPTION :

Au sein du périmètre rapproché, il est envisagé de définir des secteurs à enjeux permettant de rassembler 4 à 5 voisins de parcelle.

Le forage serait un outil collectif. Chaque exploitant devra posséder son enrouleur/ ses tuyaux

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

Garantir un niveau de rendement indispensable à la rentabilité de certaines cultures

Développer les cultures sous contrat

Mutualiser les achats et le coûts des travaux

POINTS DE VIGILANCE

Trouver un terrain pour accueillir le forage

Une gestion raisonnée de l'eau



Etape 1

- Prise de contact avec les agriculteurs exploitants sur le périmètre rapproché

Etape 2

- Étude pour dimensionner le projet avec le collectif et évaluer les besoins sur le terrain
- Faisabilité du projet d'un point de vue de la propriété foncière

Etape 3

- Demande d'autorisation
- Travaux

DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN

CHARGE

Pompe + moteur + accessoires+ montage
+ compteur : **entre 75 000 et 100 000 €**



MESURE 2 : SOUTIEN AU PROJET DE MÉTHANISATION AGRICOLE EN COLLECTIF

CONTEXTE :

Un agriculteur directement impacté développe actuellement un projet de méthanisation agricole en collectif (7 exploitants agricole et 1 industriel) avec injection dans le réseau de chaleur.

Sur le secteur d'études, plusieurs agriculteurs sont « apporteurs de plan d'épandage »



INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

- 7 entreprises agricoles
- 1 investissement de plusieurs millions d'euros
- Une solution de soutien aux exploitants en polyculture-polyélevage

1

- Prise de contact avec les associés du projet de méthanisation et évaluation des besoins en matériel



Matériel de valorisation du digestat:

- Tonne à lisier avec rampe pendillard ou socs enfouisseurs



Coût : 40 000€ HT (Joskin.fr)

MESURE 3 : CLÔTURES DE PROTECTION CONTRE LES LAPINS ET DÉGÂTS DE GIBIER

DESCRIPTION

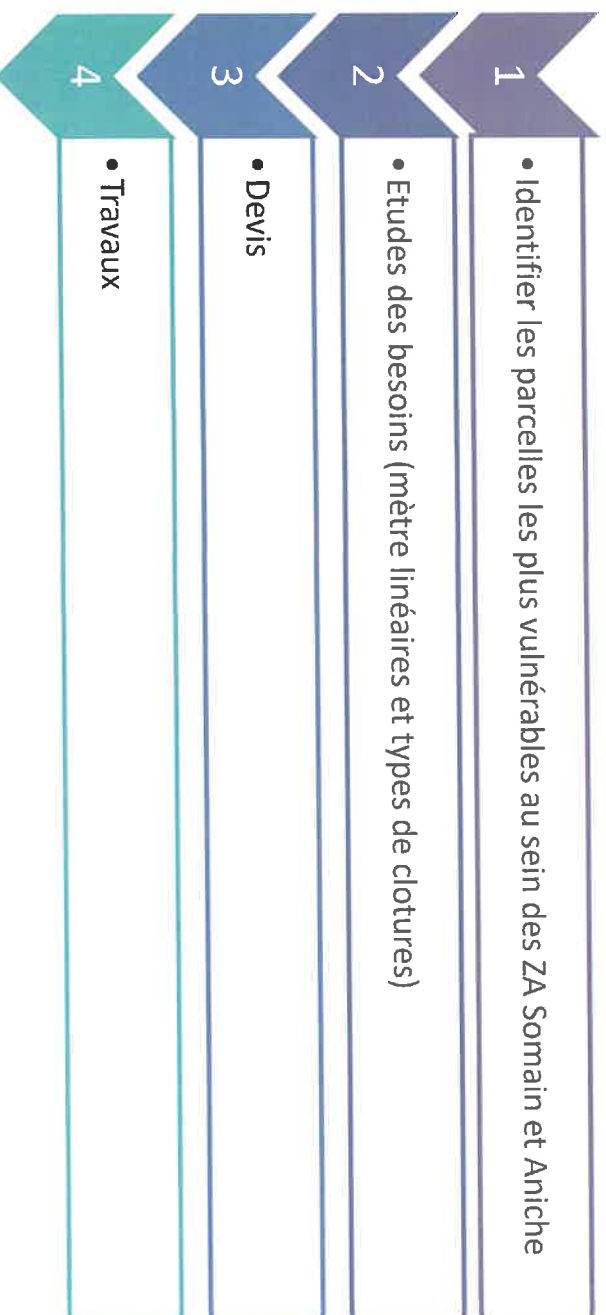
Mise en place d'une réflexion locale autour des protections des cultures face aux risques dégâts de gibier qui semblent avérés à proximité des zones d'activités (La Renaissance/ Somain-Aniche).

« Sur une parcelle de 16 ha, 8 ont été bouffés par les lapins! »

INTERET ECONOMIQUE ET COLLECTIF

Sécurisation économique par la réduction des risques de perte de cultures.

Intérêt du collectif sur le partage de l'investissement et sur la protection d'un secteur global plutôt que de traiter le problème à la parcelle



Etude préalable (concertation et cartographie) :
2850 € / HT

Matériel :
Environ 300€/HT les 100 mètres de linéaires

Pose :
En sus

MESURE 4 : ACHAT D'UN PONT BASCULE HOMOLOGUE EN COMMUN

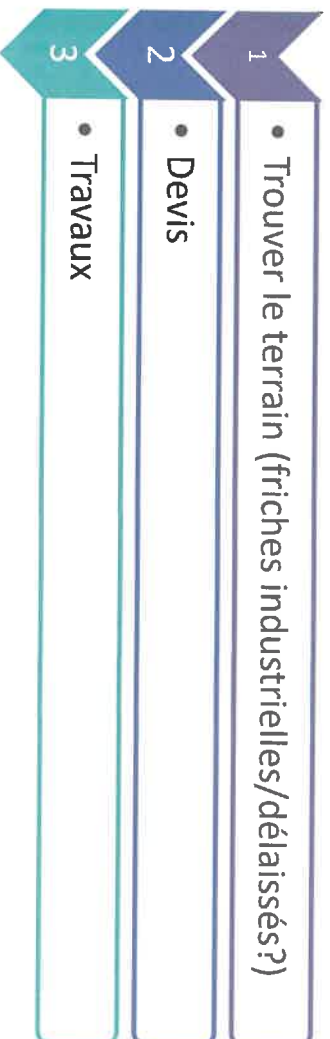
CONTEXTE :

Les plateformes de collecte agricoles sont de plus en plus frileuses à laisser les exploitants venir pesant leur benne avant le dépôt des récoltes.

Or, les exploitants souhaiteraient avoir accès à un outil dans le cadre de leur transaction commerciale.

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

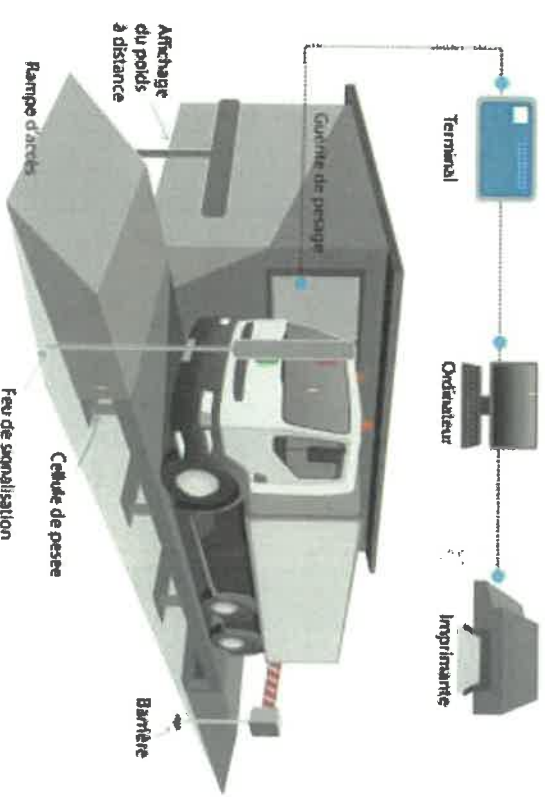
L'outil peut potentiellement profiter à tout le territoire ou au moins à une grande majorité des exploitants agricoles du territoire et toute filières confondues.



POINTS DE VIGILANCE

Trouver un terrain pour accueillir l'ouvrage

Gestion et accès à l'ouvrage

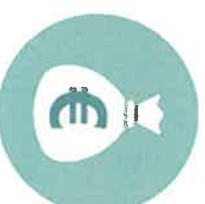


Coût :

Acquisition d'un terrain

Achat d'un pont à bascule + de 50t :

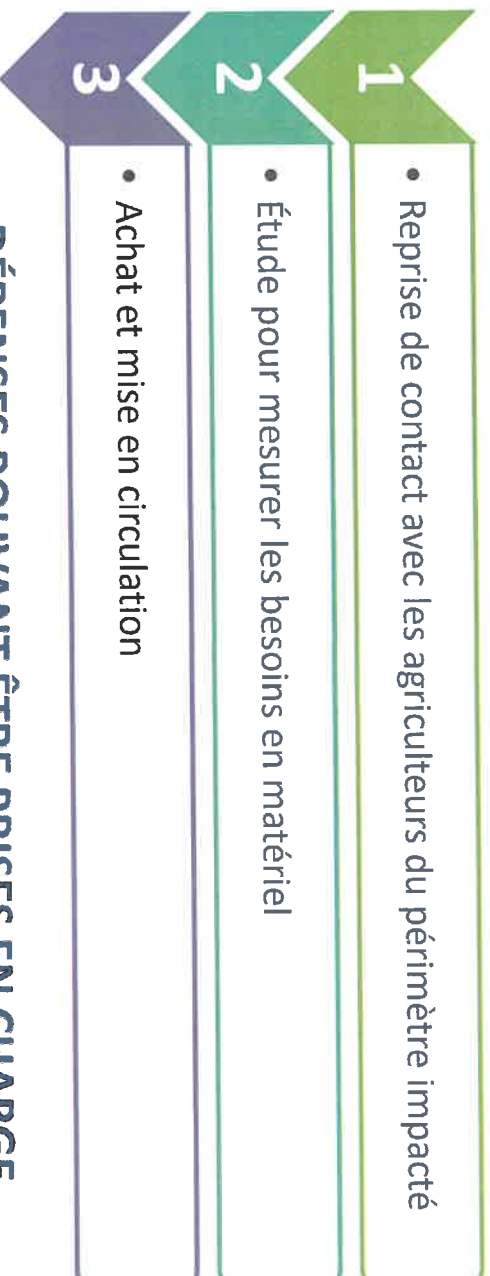
40 000 à 50 000€ HT



MESURE 5 : ACQUISITION DE MATÉRIEL EN COMMUN

CONTEXTE DU BESOIN ET DU PROJET COLLECTIF

- Un besoin d'outils adaptés aux nombreuses productions végétales en place
 - Une volonté générale d'acquérir de nouveaux outils pour faire évoluer les pratiques agricoles
- Un atout : présence de structures collectives existantes : CUMA du Gouget, CUMA Désirée



DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE

Exemple de coûts en fonction des matériels évoqués, donnés à titre indicatif :

- Grue : 50 000 €
- Porte-engin : 25 000 €
- Semoir : entre 20 000 € et 120 000 €



Exemple de matériel



Semoir



Bieuse mécanique en action dans un champ de betteraves

Synthèse des pistes de projets collectifs

Issues de la réunion de concertation avec les agriculteurs	Proposées par le maître d'ouvrage	Proposées en entretien avec les agriculteurs directement impactés
Développer un réseau d'irrigation en collectif	Développement des circuits courts (projet à construire avec le monde agricole)	Achat d'un camion frigorifique pour développer les circuits courts (2 exploitations)
Soutien à un projet de méthanisation en développement		Soutien à un projet de méthanisation en développement
Achat et pose de clôtures de protection contre les lapins et autres dégâts de gibier.		Achat de matériel en co-propriété
Achat d'un pont bascule en collectif		
Acquisition de matériel en commun		

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS COLLECTIFS



Régime juridique

Voie contractuelle via une convention tripartite

Consignation du fond à la Caisse des Dépôts



Parties prenantes



Pilotage (Elus)

Rôle

- Validation des actions à financer
- Priorisation des projets

Technique (Services)

Rôle

- Analyse technique, financière et juridique des dossiers
- Donne son avis sur l'éligibilité du projet



Suivi/Communication

Diffusion du compte rendu de chaque COPIL à la CDPENAF

PROPOS INTRODUCTIFS

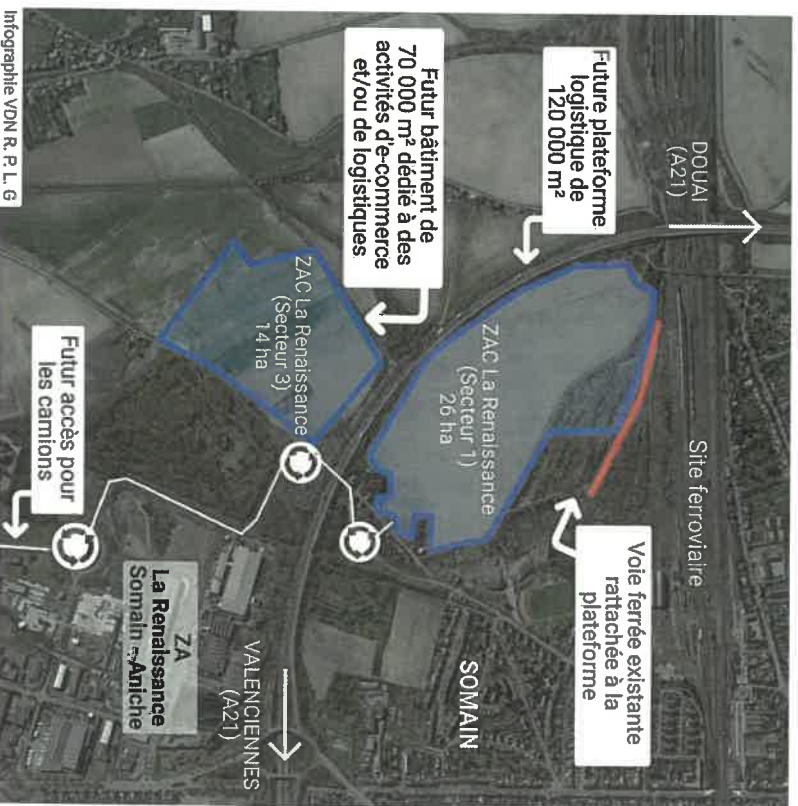
La présente étude a été réalisée par la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais suite à la sollicitation de la SCI HUB Somain en janvier 2023.



Pour quel projet ?

Dans le cadre du développement de son activité, l'entreprise Blis Derou souhaite implanter une plateforme logistique (bâtiment de stockage et bureaux) sur un site de 29 ha connecté à la gare de Triage de Somain afin de développer une activité de Fret ferroviaire.

Le projet se situe sur la Zone d'Activités de la Renaissance.



Pourquoi une étude E.R.C. Agricole ?

En vertu de l'al. 1er l'article L.122-1-3 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), « les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur **nature**, leurs **dimensions** ou leur **localisation**, sont susceptibles d'avoir des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole** » doivent faire l'objet d'une étude dite « Eviter, Réduire, Compenser » agricole

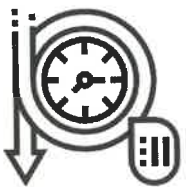


Des conditions cumulatives remplies

Selon l'article D112-1-18 du CRPM, le projet doit remplir 3 conditions cumulatives pour entrer dans le champ d'application du dispositif :

- ▶ **Condition de nature** : **Projet soumis à une évaluation environnementale systématique** du fait de la taille de son terrain d'assiette supérieure à 10 ha (~30 ha), soit une surface supérieure au seuil fixé par l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.
- ▶ **Condition de localisation** : **Situation en zone à urbaniser, agricole, et/ou naturelle au plan local d'urbanisme affectée ces 3 dernières années à une activité agricole.**
- ▶ **Condition de consistance** : **Plus de 3 ha de surface définitivement et irréversiblement pris à l'économie agricole** (seuil par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2018 pour le département du Nord)

Pour ce faire, le maître d'ouvrage a mandaté la **Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais** pour mener cette étude « Eviter, Réduire, Compenser » agricole imposée par le code rural et de la pêche maritime.



Méthodologie utilisée

- **Collecte des données**

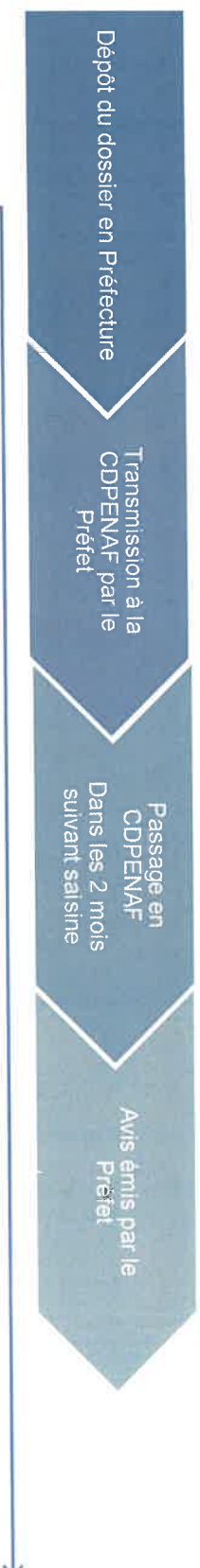
L'étude se base sur les exigences de la CDPENAF du Nord, transmises à la Chambre d'Agriculture sous la forme d'une grille détaillée du contenu attendu. Elle se fonde sur des données provenant de plusieurs sources :

- ▶ Entretiens individuels avec les exploitants impactés (2 exploitations concernées)
- ▶ Etude d'impact
- ▶ Données statistiques issues de l'INSEE et du ministère de l'Agriculture (AGRESTE)
- ▶ Données issues de références et indicateurs régionaux
- ▶ Bases de données internes de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- ▶ Mobilisation de connaissances de terrain et des compétences de la Chambre d'Agriculture

- **Planning**



Le délai d'instruction de l'étude préalable agricole imparté au préfet de Département s'ajoutera au délai de réalisation de l'étude
(Voir schéma de la procédure ci-dessous).



UN TRAVAIL EN 3 ÉTAPES

- Focus sur les exploitations impactées
- Les entreprises en lien avec les exploitations impactées
- Caractérisation des effets négatifs sur l'économie agricole
- Synthèse des impacts



- Raison d'être du projet
- Présentation de l'aménagement de la zone
- Méthode utilisée pour délimiter le périmètre
- Application des critères au projet
- Structure des exploitations
- L'agriculture, un secteur économique pourvoyeur d'emploi
- Le foncier agricole et son évolution au sein de l'intercommunalité

- Atelier de concertation animé par la chargée de développement territorial du secteur à l'aide de techniques d'animation prouvées et adaptées au territoire
- Proposition d'un plan d'actions partagé entre les acteurs



SOMMAIRE



PROPOS INTRODUCTIFS

SOMMAIRE

PARTIE 1 – DESCRIPTION DU PROJET ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE9-38

1. CONTEXTUALISATION DU PROJET

- 1.1 Un projet situé à Somain le long de l'A21 avec un embranchement chemin de fer
- 1.2. Un site de 29,4 hectares localisés sur la ZA de la Renaissance est classé 1AUE au plan local d'urbanisme de la commune
- 1.3. Un projet logistique pour redynamiser le site ferroviaire de Somain
Présentation du maître d'ouvrage : le groupe Blis Deroo

Présentation du « Projet Somain »

2. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE ET APPLICATION

- 2.1. Etendue parcellaire des exploitations directement impactées par le projet
- 2.2. Orientations agricoles majoritaires du secteur
- 2.3. Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées
- 2.4. Périmètre administratif - Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- 2.5. Application des critères ou projet

PARTIE 2 – ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ39-64

1. DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- 1.1. Des caractéristiques pédoclimatiques propices
- 1.2. La CCCO : une mosaïque de paysage

2. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

- 2.1. Identité agricole des différents périmètres d'impact
- 2.2. Des exploitations agricoles de plus en plus grandes
- 2.3. L'organisation du travail au sein des exploitations
- 2.4. L'agriculture, un secteur qui reste pourvoyeur d'emplois dans les exploitations

3. ORIENTATIONS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES MAJORITAIRES SUR LE TERRITOIRE

4. DES SURFACES CULTIVÉES DIVERSIFIÉES

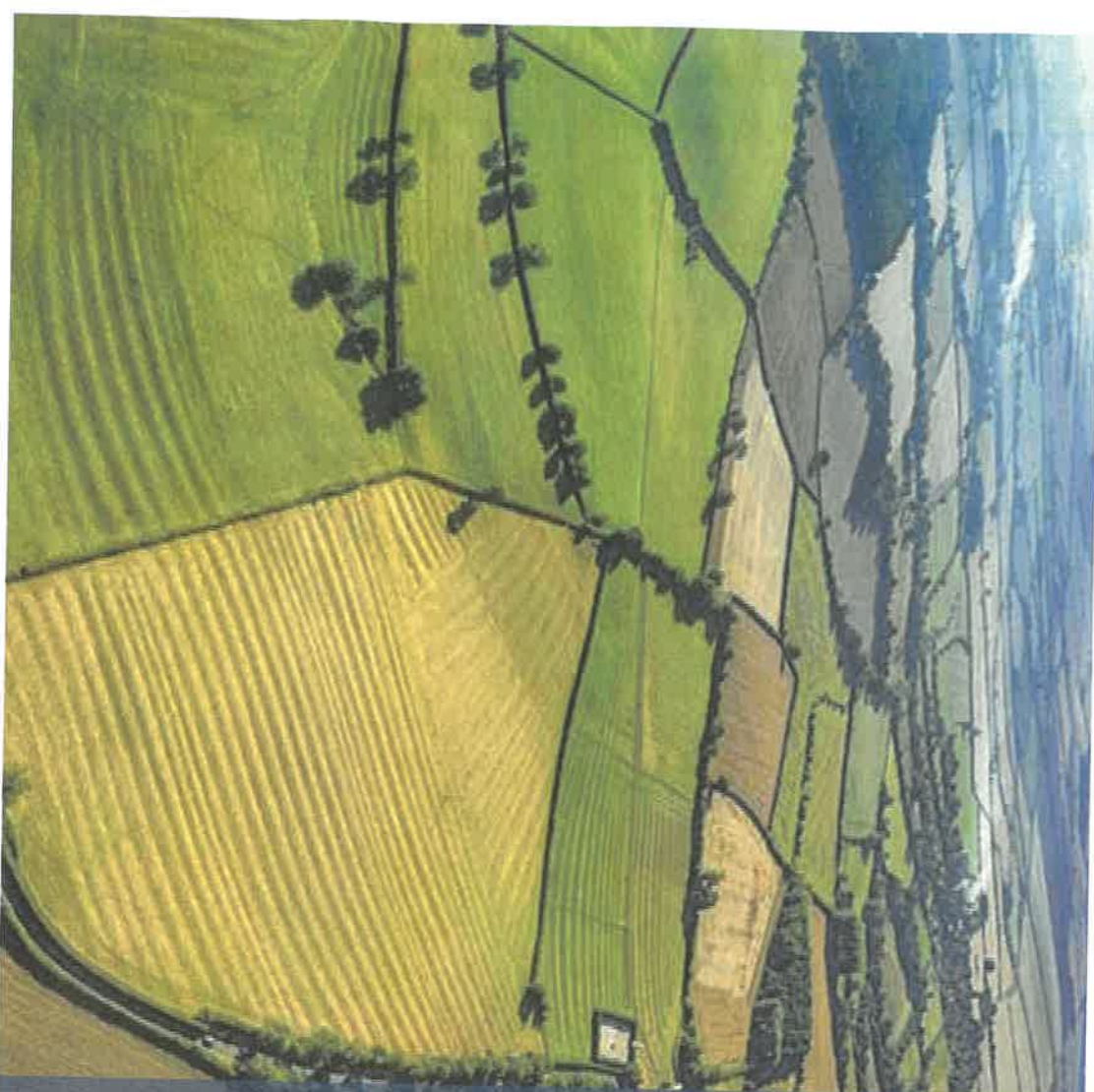
5. ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE : DES PRODUCTIONS BOVINES DOMINANTES

6. DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ PEU DÉVELOPPÉS

7. DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION EN ÉVOLUTION

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS V/RE VOS PROJETS



Lucie Desmet

Chargée de développement territorial

lucie.lalvy@npdc.chambagri.fr

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

